

*J.P.*

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LAVAL  
CITE DE PONT-VIAU

5/10/64

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau, tenue le 5 octobre 1964, à 8:08 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau. Son Honneur le Maire Roger Provost préside la séance à laquelle assistent MM. les échevins: L. Gabriel Farley, Guy Lefort, René Patenaude, Bruno Faucher, Marcel Dufresne, P.M. Lessard, ainsi que le secrétaire-trésorier.

La prière est dite.

Rés. 64-574 MINUTES.

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter les minutes de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 septembre 1964.

Rés. 64-575 DEPENSES.

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'approuver le paiement des comptes détaillés ci-dessous au montant de \$ 236,571.27 pour le mois de juillet 1964:-

FONDS CAPITAL:

Hydro-Québec	Eclairage Règl. no. 187	\$ 70.00
Gauthier, Renaud & Mongrain	Elargis. rue Berri Règl. 415	136.80
Klébert Therrien	Parc Règl. no. 442	77.00
Gauthier, Renaud, Mongrain	" " "	155.60
André Jalbert	" " "	237.95
Z. Cloutier et Fils	" " "	475.50
Bau-Québec Erng.	" " "	4,078.80
Gauthier, Renaud, Mongrain	Parc Règl. no. 437	663.80
Mes Savard & Rouleau	" " "	50.00
J.A. Laferrrière, A.G.	Parc Règl. no. 438	70.00
Hamel Asphalte	Trot. Règl. no. 380	550.00
Hydro-Québec	Trot. Règl. no. 380	27,876.30
Z. Cloutier & Fils	Trot. " "	607.00
Courtois, Fredette, Charette	" " "	200.00
Gérard Morasse	Hôtel de V. Règl. no. 400	203.50
Morin et Frères	" " " "	3,874.88

Rés. 64-575 DEPENSES ( Suite )

FONDS CAPITAL: ( Suite )

Beaudry, Beaulieu, Dupuis, Morin & Routhier, I.C.	Pav. et Trot. Règl. 391	\$ 734.74
Lagacé Construction Ltée., Courtois, Fredette, Charette	" " "	10,332.32
	" " "	25.00
Lagacé Construction Ltée., Beaudry, Beaulieu, Dupuis, Morin & Routhier, I.C.	" " Règl. 434	3,421.80
	" " "	243.33
Lagacé Construction Ltée.,	Pavage Règl. no. 365	407.12
Hubert Moore	Parc Règl. no. 346	1,120.00
Courtois, Fredette, Charette	" " "	50.00
Courtois, Fredette, Charette	Aqueduc Règl. no. 364	25.00
Courtois, Fredette, Charette	Aqueduc Règl. no. 374	50.00
" " "	Aqueduc Règl. no. 373	25.00
" " "	Egout Règl. no. 371	25.00
" " "	Egout Règl. no. 372	50.00
" " "	Egout Règl. no. 330	50.00
" " "	Pavage Règl. no. 269	75.00
" " "	Pavage Règl. no. 338	25.00
" " "	Pavage Règl. no. 339	25.00
" " "	Pavage et Trot. Règl. 340	50.00
" " "	Eclairage Règl. no. 383	25.00
" " "	Egout Règl. no. 389	25.00
" " "	Eclairage Règl. no. 353	25.00
" " "	Pavage et Trot. Règl. 370	25.00
" " "	Trot. Règl. no. 334	25.00
" " "	Parc Règl. no. 347	50.00
" " "	Exprop. Règl. no. 354	25.00
" " "	Pavage et Trot. Règl. no. 387	25.00
" " "	" " " " no. 388	50.00

TOTAL FONDS CAPITAL: ----- \$ 56,336.44

FONDS CAPITAL - SECTION AQUEDUC:

Fraser Brace Eng. Co.	Centrale Eau Règl. no. 349	\$ 36,796.95
C.E. Gravel	" " " "	990.75
Courtois, Fredette, Charette	" " " "	400.00

## Rés. 64-575 DEPENSES ( Suite )

FONDS CAPITAL - SECTION AQUEDUC ( Suite )

Francis Hankin	Centrale Eau Règl. no. 349	\$ 37,318.50
B-7 Construction	" " "	13,292.10
Hamel Asphalte	Aqueduc Règl. no. 401	17,219.30
Beaudry, Beaulieu, Dupuis, Morin & Routhier, I.C.	Aqueduc Règl. no. 401	410.00
TOTAL SECTION AQUEDUC: -----		\$ 106,427.60

ACHATS PAYES COMPTANT - SECTION AQUEDUC:

L.P. Girard	Entretien bâtisse	\$ 465.00
Aimé Laliberté	Remboursement taxe d'eau	4.68
Courtois, Fredette, Charette, Cie	Audition	800.00
Hydro-Québec	Force motrice	4,306.85
Cité de Pont-Viau	Service de la dette - coupons intérêts Règlement no. 111	5,925.00
Cie de Tél. Bell	Téléphone	103.35
TOTAL ACHATS PAYES COMPTANT: -----		\$ 11,604.88

ACHATS PAYES COMPTANT:

Alphonse Auclair,	Petite Caisse	\$ 1,432.75
Oneil Leclerc	Incendies - salaires	30.00
Marcel Hughes	Serv. parcs - ter. jeux	24.00
Gilles Tétreault	Serv. " " "	32.00
Georges Brissette	As. publique - salaire	162.50
Georges Paquette	As. publique - salaire	162.50
Les Serv. Ent. Laval	Vidanges	4,322.10
	Ent. Hôtel de Ville	300.00
	Semaine de vacances	200.00
C.B. Projection	Serv. parcs - parade terrains jeux	10.00
Oscar Borris	permis chiens S.P.A.	20.00
Denis 5¢-10¢-15¢	Serv. parcs - uniformes moniteurs	68.90
Albert Gauthier	Evaluation - salaire	77.50
Eugène Chayer	" "	82.00
Philippe Taillon	" "	171.45
Bau-Québec	Ter. jeux - C.REC. Parc Règl. 442	72.00
Jean Bergeron	Ent. aqueduc	356.00
	Ent. égouts	80.00
	C.REC. Parc Règl. no. 442	28.00
	Coupe d'eau et d'égouts	48.00
	Ent. voirie	24.00
Z. Cloutier & Fils	Serv. parcs - ter. jeux	390.00
	Travaux publics	18.00
	C.REC. Trot. Règl. 380	330.00
	Ent. voirie	45.00
	Ent. égouts	508.00
	Coupe eau et égouts	203.00

Rés. 64-575 DEPENSES ( Suite )

ACHATS PAYES COMPTANT: ( Suite )

Jean Gauthier	Incendies - salaires	\$	40.00
Pierre Crête	Serv. parcs - ter. jeux		2.25
R. Lanouette	" " " "		2.25
Café Rockliff Inc.	Frais lég. et ex. public. rel. ext.		30.25
Le Conseil des Oeuvres de MTL.	Service Bien-Etre Social - divers		2.10
Gauthier, Renaud, Mongrain	Immobilisation chemins et rues		48.80
Marcel Hughes	Serv. parcs - ter. jeux - baseball		54.00
Banque Provinciale Canada	Service dette - coupons d'intérêts	2,925.00	
London Life Ins. Co.	Assurance-maladie		879.23
Ministre des Finances	Taxe d'amusements		373.08
	Coupe eau et d'égouts		300.00
André Lemieux	Incendies - salaires		3.00
O. Lemieux	" "		3.00
Claude Massy	" "		3.00
Arthur Gagnon	" "		3.00
André Parent	" "		3.00
André Tétreault	Serv. parcs - ent. club Amico		10.00
Claude Ménard	Serv. parcs Parc Chénier		40.75
Me Jean Allaire	Cour Municipale		400.00
Me Jacques Tétreault	" "		400.00
	Frais de représentation	1,900.00	
Société St. V. de Paul	Dons		600.00
Mme. R.G. Hôbert	Travaux publics location entrepôt		110.00
Jacques Lajeunesse	Serv. parcs ter. jeux		10.00
Mme. Charles Bélanger	Recensement 1964		130.40
Mme. Roger Venne	Recensement 1964		126.50
Mme. Emile McLean	" "		141.20
A. Laferrière, A.G.	C.REC. Im. terrain pour garage		30.00
Claude Jérôme	Frais de perception		188.00
	Bureau Ingénieur		27.00
	Recensement		55.50
Gérard Morasse	Int. Hôtel de Ville		427.47
Marcel Brunet	Recensement 1964		205.00
Mme. Robert Kirouac	" "		143.10
M. Claude Charbonneau	Serv. parcs - ter. jeux		10.00
Jacques Côté	Frais lég. et ex. public. rel. ext.		10.00
Mme. Thérèse Rousseau	Ent. hôtel de Ville		100.00
M. Michel Viau	Club Amico - Serv. parcs		49.52
M. Michel Bouilly	Serv. parcs - ter. jeux		24.95
M. Raoul Forgues	Serv. parcs - " "		4.00
Roger St. Onge	Ent. aqueduc		28.00
As. Canadienne des bonnes routes	bureau ingénieur - divers		50.00
Twentieth Century Fox Corp.	Serv. parcs - ter. jeux		.75
Courtois, Fredette et Charette, Cie	Audition		350.00
Receveur Général du Can.	As. chômage		632.08
	Impôt fédéral	2,614.95	
Ministre du Revenu	Impôt provincial		495.15

TOTAL ACHATS PAYES COMPTANT: ----- \$ 23,383.98

COMPTES A PAYER:

Atlas Sterilized Prod.	27654 - Entretien voirie	\$	16.17
Back River Quarries	122427- Entretien "		40.07
" "	122493- " "		17.63
" "	122674- Coupe		31.79

## Rés. 64-575 DEPENSES ( Suite )

## COMPTES A PAYER: ( Suite )

Back River Quarries	122675	-	Entretien voirie	\$	9.94
" "	122753	-	" "		8.17
" "	122929	-	Entretien aqueduc		11.92
" "	123015	-	Entretien égouts		37.25
" "	123356	-	Entretien voirie		23.36
" "	123671	-	Coupe - Ent. aqueduc		15.39
" "	123770	-	Entretien voirie		9.73
		-	Entretien aqueduc		9.51
Birrougbs Business Machines	72195	-	Secrétariat machinerie		40.10
Buffet Gabrielli	28/5/64	-	Relations extérieures	500	.00
Canada Photo Copy	1476	-	Sec. papeterie		90.10
Canadian Marconi Co.	G-72028	-	Sec. police système		13.69
" "	G-72176	-	" " "		48.33
" "	G-72539	-	" " "		22.16
C.B. Projection	16/7	-	Sec. loisirs		10.00
E.R. Chagnon & Fils	5785	-	Eclairage de rues		36.38
Classy Linen Supply	41327	-	Entretien Hôtel de Ville		52.30
Cie de Téléphone Bell	13/6/64	-	Service de police		138.20
" "		-	Usine de filtration		483.67
Comte Ulric, Imprimeur	16/7/64	-	Terrains jeux - papeterie		18.83
" "		-	Sec. papeterie		105.90
R.L. Crain Ltd.,	B 80963	-	" "		6.78
R. Cyr	10510	-	Tennis municipal		5.58
" "	10805	-	" "		20.99
Dona Corporation	1423	-	Sec. papeterie		6.36
Dustbane Products	5142	-	Serv. parcs - ter. jeux		80.29
" "	5926	-	Ent. Hôtel de Ville		30.38
Excelsior Office Supl.	17401	-	Sec. papeterie		24.76
" "	17467	-	" "		6.58
J.C. Filiatreault	23/2/64	-	Assistance publique		60.00
" "	31/3/64	-	" "		60.00
" "	18/4/64	-	" "		60.00
Fonderie Pont-Viau	3259	-	Nettoyage de rues		2.00
" "	3376	-	Ent. aqueduc		7.00
" "	3378	-	Ent. égouts		20.61
" "	3407	-	Ent. aqueduc		4.77
" "	3412	-	" "		53.00
" "	3415	-	" "		6.36
" "	3422	-	" "		3.71
" "	3432	-	" voirie		14.16
" "	3442	-	" aqueduc		5.30
" "	3445	-	Coupe eau et égout		26.61
" "	3453	-	Ent. aqueduc		15.90
" "	3477	-	" "		13.78
" "	3503	-	" "		97.67
" "	3542	-	" "		74.73
" "	3581	-	Ent. aqueduc		120.00
" "	3594	-	Serv. parcs - pataugeuses		24.25
" "	3595	-	Ent. aqueduc		1.28
R.J. MacLeod et Co.	11713	-	Sec. machinerie		5.22
J.L. Gauthier	6/64	-	Serv. police - circulation		9.53
Gestetner	M-45078	-	Miméographie		15.27
" "	M-46971	-	"		22.90
Goineau et Bousquet	C 2923	-	Serv. parcs - ter. jeux		10.18
" "	T 11325	-	Ent. égouts		7.06
" "	T 11515	-	Ent. arbres et gazon		35.30
" "	T 11747	-	Terrains de jeux		10.42
" "	T 12709	-	Bureau Ing. Acc.		7.06
" "	T 13057	-	Ent. chalets		10.95
" "	R 13545	-	Terrains de jeux		16.96
" "	T 13683	-	Terrains de jeux		.39

Rés. 64-575 DEPENSES ( Suite )

COMPTES A PAYER: ( Suite )

Goineau et Bousquet	R 14017 - Terrains de jeux	\$ 26.30
" "	R 15051 - " "	.35
TOTAL: -----		\$ 2,821.35

SALAIRES:

Administration -----	\$ 5,579.00
Loisirs -----	6,312.70
Service police -----	12,078.87
Service incendies -----	205.50
Usine de filtration -----	5,051.72
Service voirie -----	6,769.23
TOTAL SALAIRES: -----	\$ 35,997.02

RECAPITULATION:

Fonds capital - section générale -----	\$ 56,336.44
Fonds capital - Section aqueduc -----	\$ 106,427.60
Achats payés comptant - Section aqueduc -----	\$ 11,604.88
Achats payés comptant - Section générale -----	\$ 23,383.98
Comptes payables -----	\$ 2,821.35
Salaires -----	\$ 35,997.02
TOTAL: -----	\$ 236,571.27

Rés. 64-576 CERTIFICAT DE PROGRES: PISCINES VAL-MAR LTEE.

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
 Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
 Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 13,832.05  
 à Piscines Val-Mar Ltée., pour la construction d'une piscine incluant  
 l'équipement mécanique, électricité, plomberie, éclairage, au parc  
 Chénier, tel que prévu par le règlement no. 442, suivant le cer-  
 tificat de progrès no. 2 approuvé par M. Gilles Beaudry, Ingénieur  
 de la Cité.

*NP.*

Rés. 64-577 CERTIFICAT FINAL: B-7 CONSTRUCTION INC.

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à B-7 Construction Inc., de la somme de \$ 3,002.00 pour les réparations et peinture effectués aux deux premières sections de la Centrale de Traitement d'Eau, suivant le certificat d'acceptation finale approuvé par M. Gilles Beaudry, Ingénieur de la Cité.

Rés. 64-578 HONORAIRES: DESJARDINS & SAURIOL, I.C.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'approuver le paiement de la somme de \$ 8,789.95 à Desjardins & Sauriol, I.C., comme honoraires pour les plans, devis et la surveillance de travaux de trottoirs et élargissement de pavage exécutés en vertu du règlement no. 380, suivant le certificat de progrès no. 9.

Rés. 64-579 HONORAIRES: MES SAVARD & ROULEAU, AVOCATS.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Mes Savard & Rouleau, avocats, des sommes mentionnées ci-après:-

Honoraires pour opinion et rapport écrit sur les permis de commerce aux Courtiers en immeubles ----- \$ 25.00

Honoraires pour préparation d'un projet de règlement concernant les fils conducteurs reliés à une antenne de télévision communautaire ----- \$ 100.00

Rés. 64-580 ACHAT D'UNIFORMES POUR LES EMPLOYES DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU.

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'achat d'uniformes pour le personnel de la Centrale de Traitement d'Eau de J.T. Guimond et Fils Ltée. Les achats autorisés sont pour les items suivants et chaque uniforme comprend les articles suivants:-

- 2 paires de pantalon d'hiver,
- 2 paires de pantalon d'été,
- 6 chemises,
- 1 coupe-vent,

Rés. 64-581 REPARATION DU MONTE-CHARGES.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la réparation du monte-charges de la Centrale de Traitement d'Eau par Darling Brothers Ltd., pour le prix de \$ 320.00. Ce prix comprend les matériaux et la main d'oeuvre pour les items mentionnés dans la soumission de cette compagnie en date du 2 octobre 1964. Ces améliorations sont faites pour se conformer aux exigences de l'article 110 du Code de Sécurité pour ascenseurs et monte-charges.

Rés. 64-582 ACHAT D'AMEUBLEMENT POUR LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser les achats suivants pour le caféteria de la Centrale de Traitement d'Eau:-

1 réfrigérateur de marque " Bélanger ",  
10 pieds cubes, pour le prix de \$ 175.00  
et 1 poêle électrique " Findlay " au prix  
de \$ 130.00.

CES achats seront faits de M. Marcel Gingras, marchand de meubles de Pont-Viau.

1 table, 4 chaises et fauteuils pour le  
caféteria.

CES achats seront également faits chez des marchands locaux.

Rés. 64-583 LOCATION D'UN BATIMENT COMME CASERNE TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DES INCENDIES.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

DE louer de Atlas Sterilized Wiping Product Ltd., un bâtiment, situé au 161 rue St. Hubert à Pont-Viau, mesurant environ 27 pieds de largeur par 75 de profondeur, comme caserne temporaire pour le Service des Incendies. La location de ce bâtiment est fait pour une période de 1 an à compter du 1er octobre 1964, au taux de \$ 225.00 par mois. Le chauffage est aux frais de la Cité.

IL EST EGALEMENT RESOLU A L'UNANIMITE d'autoriser le Maire ou en son absence le Maire-Suppléant et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Cité de Pont-Viau, un bail avec le propriétaire de cet immeuble.

Rés. 64-584 RELAI POUR LE POSTE DE RADIO.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-584 RELAI POUR LE POSTE DE RADIO ( Suite )

---

DE faire l'achat de Canadian Motorola Electronics Co., une console télé-commande, modèle de base, no. MT 100A, incluant un adaptateur télé-commande no. TLM 6297A et un microphone, 1 cadran électrique, le tout pour la somme de \$ 438.85, installation comprise.

Rés. 64-585 LOCATION D'UNIFORMES DE TRAVAIL.

---

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

DE louer de Classy Linen Supply Inc., 12 salopettes pour le personnel du Service des Incendies aux conditions suivantes:-

Les salopettes sont fournies par la maison ci-haut mentionnée, elles sont lavées, repassées et réparées deux fois par mois, le tout au prix de \$ 2.75 par mois pour chaque salopette;

Rés. 64-586 DEMANDE DE PRIX POUR DES VESTIAIRES METALLIQUES.

---

Il est résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à demander des prix des vendeurs résidant à Pont-Viau pour l'achat de 12 vestiaires métalliques pour la caserne du Service des Incendies.

Rés. 64-587 TROUSSE DE PREMIERS SOINS.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

DE faire l'achat d'une trousse de premiers soins pour le Service des Incendies, de Marco Chemical Supply Ltd., pour le prix de \$ 90.27. Cette trousse comprend tous les items mentionnés dans la soumission de cette compagnie en date du 28 septembre 1964 et inclus également une boîte métallique pour remiser les articles de premiers soins.

Rés. 64-588 MAIRE-SUPPLEANT.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

DE nommer M. l'échevin Marcel Dufresne, Maire-suppléant pour la période commençant le 1er novembre 1964.

Rés. 64-589 SERVICE TELEPHONIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-589 SERVICE TELEPHONIQUE ( Suite )

---

QUE, étant donné que la Cie de Téléphone Bell du Canada mettra en service en février 1965 un nouvel échange à Pont-Viau, la Cité de Pont-Viau réserve 10 lignes téléphoniques dont cinq seront pour le Service de la Police et cinq pour le Service des Incendies. La Cité pourra obtenir des numéros faciles à retenir, améliorera le service téléphonique pour la Police qui n'a actuellement que quatre lignes dont 2 seulement sont consécutives et le Service des Incendies pourra avoir à sa disposition cinq numéros consécutifs et qui seront nécessaires, étant donné que les deux services sont maintenant séparés.

Rés. 64-590 PLANS: CIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la Cie de Téléphone Bell du Canada à exécuter les travaux suivants:-

Enfouir un câble souterrain sur la rue Vaucluse, à l'est du Boul. Goineau, le tout tel qu'indiqué sur le plan no. 551;

Installer des conduits souterrains sur la rue Labelle entre le Boul. des Laurentides et la rue St. Hubert, le tout tel qu'indiqué sur le plan no. 201-401;

Installer des câbles souterrains sur le Boul. Lévesque et sur la Terrasse Paquin, le tout tel que décrit sur le plan no. 201.

Rés. 64-591 MUTATIONS.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les changements nécessaires, aux rôles d'évaluation et de perception pour les mutations du mois d'août 1964:-

<u>DE:</u>	<u>A:</u>	<u>LOT NO.:</u>
André Frigon,	Gaston Barrette, 233 rue Dauphin, Pont-Viau, Qué.	32-31
Dame F. Mercier Robillard,	Dame Thérèse Labelle Lacasse, 31 rue St. Pierre, L'Epiphanie, Co. Assomption.	41-1-146
Henry Loïselle,	Francis Loïselle, 5341 Av. du Parc, Montréal, Qué.	36-90P
Henry Loïselle et Dame E. Soulier Loïselle,	Françoise Loïselle, 5341 Av. du Parc, Montréal, Qué.	34-1-96

## Rés. 64-591 MUTATIONS ( Suite )

<u>DE:</u>	<u>A:</u>	<u>LOT NO.:</u>
Adalbert Fortier, (DECEDE)	Dame Thérèse Carbonneau Fortier, 376 Champ de Mars, Montréal, Qué.	36-122
J. Charles Martel Inc.,	Northwood Lumber Inc., Pont-Viau, Qué.	328-3-2, 328-3-1, 328-3-1-2, 308-3-1, 308-3-2, 7-1A, 7-2P, 32-558, 32-559, 32-560P, 32-572P
Dame G. Parisien,	Richard Charron, A/S Dame Aurore Lafontaine, 3748 rue Laval, Montréal, Qué.	32-167
Richard Charron,	Dame Albert Roy Lafontaine, 3748 rue Laval, Montréal, Qué.	32-167
R. Gauthier Ltée.,	Denis Gauthier, 1357 Boul. Laurentides, Chomedey, Qué.	53-B-54, 53-A-126
Pierre Dastous,	Gérard Lavoie, 623 rue Cousineau, Pont-Viau, Qué.	41-2-163
Pierre Dastous,	R. Gauthier Ltée., 1357 Boul. Laurentides, Chomedey, Qué.	308-1-10, 308-1-11
Dame M. Farrell Seccaraccia Syl- vestre,	J. Donat Mathon, 241 rue De Boischatel, Pont-Viau, Qué.	51-7
Brunet Const. Ltée.,	Marcel Lapierre, 667 rue Limoilou, Pont-Viau, Qué.	53-A-140
M. Grand'Maison Inc.,	Yvon Henry, 4800 Ch. Côte Ste Catherine, Montréal, Qué.	52-A-101
Joseph Carignan et Dame E. Gauthier Carignan,	Georges Paquette et Dame Azéline Allaire Paquette, 17 rue Grenon, Pont-Viau, Qué.	33-1-3P
Jean-Paul Gareau,	Jean-Paul Tapin et Dame Jeanette Gagnon Tapin, 11593 rue Balzac, Montréal-Nord, Qué.	32-28
Pierre Dastous,	Dame Vitaline Brunet Goyer, 525 rue Cardinal, Chomedey, Qué.	41-1-275
Roger Brunet Const. Ltée.,	Gérard Légaré, 9272 Av. de Bretonvilliers, Montréal, Qué.	53-B-63, 53-A-135

Rés. 64-591 MUTATIONS ( Suite )

<u>DE:</u>	<u>A:</u>	<u>LOT NO.:</u>
Lino Fantacci,	Honoré Boisvert, 1990 rue Auvergne, Duvernay, Qué.	52-34, 53-40
British American Oil Co.,	Cité de Pont-Viau,	8-8P
S.F.G. Const. Ltée.,	Raoul Dagenais, 4315 rue Jarry est, Ville St. Michel, Qué.	36-251
Dam Ann Leragis Sicotte,	Mlle Gilberte Coulombe, 1455 rue Fleury est, Montréal, Qué.	46-220
R. Brunet Const. Ltée.,	Roland Gendron, 837 rue Bretagne, Pont-Viau, Qué.	53-A-144
Pierre Dastous,	Richard Beaudry, 246 Av. Alexandre, Pont-Viau, Qué.	41-1-277
Dame Ida Jean Leclaire,	Louis Leclaire, Jr., 392 rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	34-1-47-2
Louis Leclaire Jr.,	Réal Delorme, 482a. rue St. Luc, Laval des Rapides, Qué.	34-1-47-2
Dame M.R. Guindon Coulombe,	Fernand Duguet, 515 rue St. Luc, Laval des Rapides, Qué.	33-2-2
Commission Hydroélectrique du Québec,	Dame Emma Dubeau Laperrière, 191 Boul. Lévesque, Pont-Viau, Qué.	43-42
Succ. Herbert Jones,	Disque D. Deane, 16 est -93ième Rue, New-York, U.S.A.	42-327
La Maison Moderne Ltée.,	Léopold Soucy, 102 Boul. Dussault, Laval des Rapides, Qué.	45-165
Gaston Barrette,	Jean-Jacques Ethier, 186 Boul. Lévesque, Pont-Viau, Qué.	32-31
Pierre Dastous,	Denis Moineau, 531 Av. Alexandre, Pont-Viau, Qué.	41-2-181
Paul-Emile Doré,	Dame Alexina David Pagé, 172 rue Bazin, Laval des Rapides, Qué.	6-176

Rés. 64-592 CONGRES DES ESTIMATEURS MUNICIPAUX.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser les estimateurs de la Cité et M. Pierre-Claude Fortin à assister au Congrès de l'Association des Estimateurs Municipaux de la Province de Québec qui se tiendra à l'Hôtel Reine Elizabeth à Montréal les 2 et 3 novembre 1964 et à payer leurs frais d'inscription.

Rés. 64-593 PROJET DU BOULEVARD CARTIER.

---

LE Conseil prend connaissance de la lettre en date du 5 octobre 1964 de la Cité de Laval des Rapides, de la résolution adoptée par ladite ville le 27 août 1964 concernant le projet de prolongement du Boul. Cartier jusqu'au Boulevard des Laurentides. Un estimé du coût des travaux d'égouts, de pavage, trottoirs et d'éclairage au montant de \$ 70,000.00 pour ce projet à partir de la Montée Major jusqu'au Boul. des Laurentides est joint aux autres documents.

M. Noel Dubé, échevin et M. Jean Hébert, Ingénieur tous deux de la Cité de Laval des Rapides sont présents à la séance. Ceux-ci présentent au Conseil le plan de l'intersection du Boul. Cartier et du Boul. des Laurentides préparé suivant les recommandations déjà faites par la Cité de Pont-Viau.

Par la suite, M. Roger Morin, Ing. C., présente une étude et un plan d'aménagement des voies de circulation à l'entrée du pont Viau. Ce projet prévoit un viaduc en dessous du Boul. des Laurentides au nord de l'Hôtel de Ville pour le Boul. Cartier ainsi que des voies d'entrées et de sorties pour la circulation vers l'est et vers l'ouest. La réalisation de ce projet coûterait environ \$ 700,000.00.

PROPOSE PAR: M. l'échevin René Patenaude,  
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Dufresne,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'approuver en principe le plan tel que présenté par M. Roger Morin. M. Noel Dubé, échevin de Laval des Rapides invite M. Roger Morin à présenter ce plan mardi soir le 6 octobre 1964 aux Membres du Conseil de la Cité de Laval des Rapides et il invite également les Membres du Conseil de la Cité de Pont-Viau à assister à ladite séance. Si ce plan est approuvé par Laval des Rapides, il pourra être soumis au Ministère de la Voirie pour acceptation.

Rés. 64-594 REGLEMENT NO. 450.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter le règlement no. 450 pourvoyant à l'installation d'éclairage de rues avec distribution souterraine sur les différentes rues de la Cité et à un emprunt de \$ 70,500.00 pour ces fins.

Rés. 64-595 REGLEMENT NO. 451.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-595 REGLEMENT NO. 451 ( Suite )

---

D'adopter le règlement no. 451 pourvoyant à l'acquisition de terrains en prévision de la construction du garage municipal et de la caserne de pompiers et au drainage de ces terrains et à un emprunt de \$ 65,000.00 pour ces fins.

Rés. 64-596 REGLEMENT NO. 452.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter le règlement no. 452 pourvoyant à la construction d'un garage municipal et d'une caserne de pompiers et à un emprunt de \$ 280,000.00 pour ces fins.

Rés. 64-597 AVIS DE MOTION.

---

M. l'échevin L. Gabriel Farley présente un avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera proposé un règlement pour amender le règlement no. 218 concernant le zonage et l'usage des bâtiments et des terrains dans la Cité de Pont-Viau aux fins de décréter que les terrains faisant partie de la zone C-10 seront détachés de ladite zone et feront partie à l'avenir de la zone D-10 et aux fins de modifier également les articles 47 et 77 dudit règlement no. 218.

Rés. 64-598 PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier, jusqu'à avis contraire, à publier dans les journaux locaux, le Journal Opinion, le Courrier de Laval et le Journal de l'Île Jésus, à tour de rôle, tous les avis publics qui doivent maintenant être publiés par la voix des journaux conformément à l'article 373 de la Loi des Cités et Villes.

Rés. 64-599 ASSEMBLEE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à convoquer pour le 15 octobre 1964, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés dans la Cité de Pont-Viau pour soumettre à leur approbation le règlement no. 450 pourvoyant à l'installation d'éclairage de rues avec distribution souterraine sur différentes rues de la Cité et à un emprunt de \$ 70,500.00 pour ces fins.

Rés. 64-600 ASSEMBLEE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-601 ASSEMBLEE PUBLIQUE ( Suite )

---

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à convoquer pour le 15 octobre 1964, à 7:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Pont-Viau, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés dans la Cité de Pont-Viau, pour soumettre à leur approbation le règlement no. 452 pourvoyant à la construction d'un garage municipal et d'une caserne de pompiers et à un emprunt de \$ 280,000.00.

Rés. 64-602 DEMANDE DE SOUMISSIONS.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à publier dans l'édition du 10 octobre 1964, du journal Le Devoir et le Star, un avis de demande de soumissions pour des travaux d'éclairage de rues avec distribution souterraine tels que prévus au règlement no. 450.

La demande de soumissions se lira comme suit:-

" DES soumissions en duplicata, cachetées et intitulées " SOUMISSION POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE DE RUES ", seront reçues par la Cité de Pont-Viau adressées au Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau, à l'Hôtel de Ville, 55 Boulevard des Laurentides à Pont-Viau, Comté de Laval, Province de Québec, jusqu'à cinq (5:00) heures du soir, lundi le 26 octobre 1964. Elles seront ouvertes et lues à une séance du Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau qui se tiendra le 26 octobre 1964 à 8:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, 55 Boulevard des Laurentides à Pont-Viau.

LES soumissions demandées sont pour la fourniture et l'installation de conduits souterrains, de candélabres en métal et de luminaires dans différentes rues de la Cité de Pont-Viau.

CHAQUE soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié, tiré sur une banque à charte du Canada et payable à l'ordre de la Cité de Pont-Viau, d'une somme d'au moins 10% du montant total de la soumission, De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'une compagnie d'assurances reconnue attestant qu'elle émettra à l'entrepreneur à la signature du contrat un cautionnement de garantie représentant un montant de 100% du montant total de la soumission.

LES plans, cahiers des charges et formules de soumissions pourront être obtenus au bureau de l'Ingénieur de la Cité, à l'Hôtel de Ville de Pont-Viau, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau, contre un dépôt de \$ 50.00.

LA Cité de Pont-Viau se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

A défaut par le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée de signer le contrat et de donner toute garantie requise dans les cinq (5) jours d'acceptation, le montant du dépôt sera alors forfait en faveur de la Cité de Pont-Viau et la soumission censée avoir été abandonnée.

LES chèques des soumissionnaires dont la soumission aura été refusée seront retournés.

CHAQUE soumission devra être accompagnée d'une adresse postale à laquelle tous les avis pourront être expédiés à tout soumissionnaire.

Rés. 64-603 DEMANDE DE SOUMISSIONS.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à publier dans l'édition du 10 octobre 1964, du journal " Le Devoir " et le " star ", un avis de demande de soumissions pour drainage du fossé Marigo tel que prévu au règlement no. 451.

La demande de soumissions se lira comme suit:-

" DES soumissions en duplicata, cachetées et intitulées " SOUMISSION POUR DRAINAGE DE TERRAIN "; seront reçues par la Cité de Pont-Viau adressées au Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau, Comté de Laval, Province de Québec, jusqu'à cinq (5:00) heures du soir, lundi le 26 octobre 1964. Elles seront ouvertes et lues à une séance du Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau qui se tiendra le 26 octobre 1964, à 8:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, 55 Boulevard des Laurentides à Pont-Viau.

LES soumissions demandées sont pour la fourniture et la pose d'un tuyau d'égout pluvial en acier ondulé pour l'égouttement d'eau de surface.

CHAQUE soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié, tiré sur une banque à charte du Canada et payable à l'ordre de la Cité de Pont-Viau, d'une somme d'au moins 10% du montant total de la soumission. De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'une compagnie d'assurances recon- nue attestant qu'elle émettra à l'entrepreneur à la signature du contrat un cautionnement de garantie représentant un montant de 100% du montant total de la soumission.

LES plans, cahiers des charges et formules de soumissions pourront être obtenus au bureau de l'Ingénieur de la Cité, à l'Hôtel de Ville de Pont-Viau, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau, contre un dépôt de \$ 50.00.

LA Cité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

A défaut par le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée de signer le contrat et de donner toute garantie requise dans les cinq (5) jours d'acceptation, le montant du dépôt sera alors forfait en faveur de la Cité de Pont-Viau et la soumission censée avoir été abandonnée.

LES chèques des soumissionnaires dont la soumission aura été refusée seront retournés.

CHAQUE soumission devra être accompagnée d'une adresse postale à laquelle tous les avis pourront être envoyés à tout soumissionnaire.

Rés. 64-604 DEMANDE DE PRET.

---

ATTENDU que la Loi sur le développement et les prêts municipaux a pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroître ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière;

Rés. 64-604 DEMANDE DE PRET ( Suite )

---

ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'office du développement municipal et des prêts aux municipalités, la Commission Municipale de Québec, peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

ATTENDU que le Conseil désire se prévaloir de cette Loi et de l'entente précitée pour faire exécuter certains travaux municipaux;

ATTENDU que ces travaux consistent dans la construction d'un garage municipal et d'une caserne de pompiers;

ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la Loi précitée;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à \$ 280,000.00;

ATTENDU que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 1er novembre 1964;

ATTENDU que le montant disponible des prêts sera réparti à raison de \$ 20.00 par tête en prenant comme base le recensement fédéral de 1961;

ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSE PAR: M. l'échevin Guy Lefort,  
SECONDE PAR: M. l'échevin P.M. Lessard,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QU'une demande soit transmise à la Commission Municipale de Québec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être créées dans un règlement d'emprunt à long terme portant le numéro 452 et dont le coût sera réparti sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité.

Rés. 64-605 DEMANDE DE PRET.

---

ATTENDU que la Loi sur le développement et les prêts municipaux a pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroître ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière;

ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'office du développement Municipal et des Prêts aux municipalités, la Commission Municipale de Québec, peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

ATTENDU que le Conseil désire se prévaloir de cette loi et de l'entente précitée pour faire exécuter certains travaux municipaux;

Rés. 64-605 DEMANDE DE PRET ( Suite )

---

ATTENDU que ces travaux consistent en l'installation d'éclairage de rues avec distribution souterraine;

ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la Loi précitée;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à \$ 70,500.00;

ATTENDU que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission Municipale de Québec avant le 1er novembre 1964;

ATTENDU que le montant disponible des prêts sera réparti à raison de \$ 20.00 par tête en prenant comme base le recensement fédéral de 1961;

ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSE PAR: M. l'échevin Bruno Faucher,  
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Dufresne,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QU'une demande soit transmise à la Commission Municipale de Québec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être créées dans un règlement d'emprunt à long terme portant le numéro 450 et dont le coût sera réparti sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité.

Rés. 64-606 PROJET DE SUBDIVISION.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'approuver le projet de subdivision d'une partie des lots nos. 42 et 45, soit les lots nos. 42-535 à 42-558 inclusivement et 45-421 et 45-422 inclusivement. Le lot no. 42-552 est pour le prolongement de la rue De Brest à 66 pieds de largeur. Ces lots sont tels que décrits sur le plan préparé en date du 5 octobre 1964, par M. J. Oscar Lachance, A.G.

DEPART DU MAIRE.

---

A 10:55 heures du soir, Son Honneur le Maire Roger Provost est dans l'obligation de s'absenter et prie le Maire-Suppléant, M. l'échevin Bruno Faucher de prendre son siège et de présider la séance.

Rés. 64-607 PROJET DE SUBDIVISION.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-607 PROJET DE SUBDIVISION ( Suite )

D'approuver le projet de subdivision d'une partie du lot no. 308-2, soit le lot no. 308-2-29, situé du côté ouest de la rue Biencourt, le tout tel que décrit sur le plan préparé par M. J. André Laferrière, A.G., en date du 21 septembre 1964.

Rés. 64-608 APPROBATION DE PLANS, DEVIS ET ESTIMES.

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'accepter les plans, devis et estimés préparés par M. Gilles Beaudry, Ingénieur de la Cité pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues Poitou, Carignan, Roussillon et Brest, situées sur le lot no. 42. Les estimés se détaillent comme suit:-

EGOUTS COMBINES:

Tuyau de béton armé C76-60T, cl. IV, 12" de diamètre -----	1,605 pi.li. à \$	4.90	\$ 7,864.50
15" de diamètre -----	595 pi.li. à \$	6.35	\$ 3,778.25
Regards d'égouts 11' -----	9 unités à \$	250.00	\$ 2,250.00
Puisards circulaires 30" de diam.	25 unités à \$	175.00	\$ 4,375.00
Roc -----	1,375 v.cu. à \$	5.00	\$ 6,875.00
TOTAL: -----			\$ 25,142.75

TRAVAUX D'AQUEDUC:

Tuyau de fonte "Ductile" spécifications  
"D-10" de Canada Iron ou l'équivalent:

6" de diam., joint Tyton	1,615 pi.li. à \$	5.20	\$ 8,398.00
12" de diam., joint Tyton	770 pi.li. à \$	11.50	\$ 8,855.00
Borne-fontaine sur 6" diam.	2 unités à \$	575.00	\$ 1,150.00
Borne-fontaine sur 12" diam.	2 unités à \$	650.00	\$ 1,300.00
Vanne sur 6" de diam. et chambres	3 unités à \$	375.00	\$ 1,125.00
Vanne sur 12" de diam. et chambres	2 unités à \$	650.00	\$ 1,300.00
Excavation et transport	300 v.cu. à \$	1.40	\$ 420.00
Remplissage en pierre	300 v.cu. à \$	3.00	\$ 900.00
Roc	360 v.cu. à \$	5.00	\$ 1,800.00
Réparation d'asphalte	280 pi.li. à \$	2.00	\$ 560.00
TOTAL: -----			\$ 25,808.00

Rés. 64-609 DEMANDES D'APPROBATION.

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-609 DEMANDES D'APPROBATION.

---

DE soumettre au Ministère de la Santé pour approbation, les plans et estimés pour la construction d'aqueduc sur certaines rues situées sur le lot 42 et de soumettre à la Régie des Eaux, les plans et estimés pour la construction d'égouts sur les mêmes rues.

Rés. 64-610 AVIS DE MOTION.

---

M. l'échevin Marcel Dufresne présente un avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera proposé un règlement pourvoyant à la construction d'égouts dans différentes rues, sur le lot no. P 42 et à un emprunt de \$ 29,000.00 pour ces fins.

Rés. 64-611 AVIS DE MOTION.

---

M. l'échevin René Patenaude présente un avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera proposé un règlement pourvoyant au prolongement du réseau d'aqueduc dans la partie nord-est de la Cité et à un emprunt de \$ 30,000.00 pour ces fins.

Rés. 64-612 ACHAT D'UN COMPRESSEUR PORTATIF.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'achat d'un compresseur portatif de marque " Pionjar ", modèle BRH-50, portatif, avec tous les accessoires mentionnés dans leur soumission du 1er octobre 1964, de Flygt Canada Ltd., le tout pour la somme de \$ 936.00.

Rés. 64-613 CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA PISCINE.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'accepter le contrat proposé par Les Piscines Val-Mar Ltée., au montant de \$775.00 pour hiverner la piscine à l'automne et la mettre en opération au printemps suivant. Ce contrat comprend également la peinture de la piscine au printemps et si ladite piscine n'a pas besoin de peinture à ce moment-là, un crédit sera accordé en conséquence.

Rés. 64-614 CLÔTURE POUR LA COUR SITUÉE A L'ARRIÈRE DE LA CENTRALE D'EAU.

---

Il est résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'Ingénieur de la Cité à faire ériger par les employés de la Cité une clôture de bois ajourée afin de fermer la cour qui sert à l'entreposage des matériaux lourds et volumineux requis pour les différents services tels que borne-fontaines, grosses valves, puisards, bandes de patinoires, etc.

Rés. 64-615 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION.

---

LE rapport des permis de construction émis durant le mois de septembre 1964 est présenté au Conseil.

Rés. 64-616 PLANS ET ESTIMES POUR PARC FONTAINEBLEAU.

---

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'Ingénieur, M. Gilles Beaudry, à  
préparer des plans, devis et estimés pour l'aménagement du parc  
Fontainebleau.

Rés. 64-617 PLANS ET DEVIS POUR LES CHALETS DES PARCS.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser M. Gilbert Moreau, Architecte, à  
préparer des plans, devis et estimés pour la construction de chalets  
dans les parcs de la Cité. Avant de faire les plans définitifs,  
M. Moreau devra présenter des esquisses et estimés préliminaires  
pour les chalets étant donné que ceux-ci pourront être différents  
selon l'aménagement et l'utilité de chaque parc.

Rés. 64-618 ENGAGEMENT D'UNE SECRETAIRE.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'engager Mlle Monette Landry, 553 rue St. André  
à Pont-Viau, comme secrétaire de l'Ingénieur M. Gilles Beaudry, au  
salaire de \$ 40.00 par semaine, en essai pour une période de trois  
(3) mois.

Rés. 64-619 ACHAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAU.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'achat de l'ameublement suivant:-

- 1 clavigraph de marque Underwood, électric,  
modèle Scriptor, 16 pouces de chariot, de  
Underwood Ltd., pour le prix de \$ 423.00 net.
- 2 pupitres, modèle " Alumina ", tel que ceux  
déjà en usage au bureau de l'administration,  
pour la secrétaire de M. Lessard et la secrétaire  
de M. Beaudry.

Rés. 64-620 RECLAMATIONS RE: BRIS D'AQUEDUC.

---

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 488.58 à  
M. l'Abbé Edgar Gaudry et Mlle Huguette Gagnon, pour les dommages  
causés par l'inondation survenue le 24 septembre 1964 à la suite  
d'un bris d'aqueduc sur le Chemin de la Bretagne, à l'intersection  
du Boul. Léger.

Rés. 64-621 RECLAMATION POUR REFOULEMENT D'EGOUT.

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
 Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
 Et résolu à l'unanimité:

DE payer la somme de \$ 12.00 pour des dommages subis le 19 juin 1964 à la suite d'un refoulement d'égout survenu alors que les employés de la Cité tentaient de déboucher et de nettoyer l'égout en face de ladite propriété.

Rés. 64-622 COMPTES DE TAXES EN COLLECTION.

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
 Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
 Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser Me Pierre Thomas, avocat, à prendre les procédures nécessaires pour la perception des taxes mentionnées ci-après:-

TAXES FONCIERES:

Dr. Conrad Lemay, 267 rue Dauphin, \$ 1,494.99

PERMIS DE COMMERCES:

J.P. Dumoulin, 120 rue Proulx, \$ 30.00

TAXES D'AFFAIRES:

Garage Lavigne, 11 rue Proulx, \$ 217.80

TAXES D'EAU ET DE SERVICE:

1962-64	Bourque, Paul	50c. Laurentides,	\$ 110.72
1962-64	Jeannotte, Lucien	52a. Laurentides,	149.22
1963-64	Lemieux, Florent,	64 Laurentides,	95.05
1960-64	Bertrand, Mme. P.	27 Laurentides,	365.60
1960-64	Auclair, Roland	173 Laurentides,	308.00
1962-64	Tremblay, Ladislas	223 Laurentides,	189.45
1959-64	Tétreault, André	227a. Laurentides,	354.12
1960-64	Martineau, A.	266 Berri,	255.40
1960-64	Boudreault, L.	312 Berri,	307.00
1963-64	Roberge, Yvan	482 Berri,	97.16
1963-64	Théberge, A.	550 Berri,	80.90
1960-64	Bouret, Joachim	146 St. Hubert,	204.00
1959-64	Lyman, Maurice	172 St. Hubert, apt. 5	536.68
1962-64	Charbonneau, F.	178 rue St. Hubert,	104.55
1962-64	Simard, Raymond	196 St. Hubert,	238.23
1963-64	Bergeron, Ad.	348 St. Hubert,	99.24
1962-64	Boivin, Jacques,	580 St. Hubert, apt. 2	169.00
1963-64	Leblond, Robert	584 rue St. Hubert, apt. 2	99.08
1959-64	Therrien, Klébert	3 St. Hubert,	196.53
1963-64	Plante, André	31 St. Hubert,	83.72
1963-64	Denis, Roger	267a. St. Hubert,	89.14
1963-64	Laporte, Raymond	375 St. Hubert,	56.00
1963-64	Denis, Mme. A.	397a. St. Hubert,	54.99
1963-64	Puska, John	409 St. Hubert,	99.02
1963-64	Désilets, Pierre	427 St. Hubert,	63.25
1963-64	Ejubs, Alexandre	461 St. Hubert,	56.00
1955-64	Richard, Pierre	446 St. André,	286.16
1963-64	Charron, Roméo	421 St. André,	76.99
1963-64	Roy, Philias	421b. St. André,	83.60
1963-64	Plouffe, Gérard	429 St. André,	56.00
1962-64	Grignon, Paul	483 St. André,	149.88
1960-64	Landry, Adjutor	553 St. André,	128.00
1959-64	Choquette, Raymond	381b. St. Hubert,	281.32
1959-64	Marleau, Marius	425 St. Hubert,	351.60
1963-64	Foster, Léopold	4 St. Charles,	77.25

## Rés. 64-622 COMPTES DE TAXES EN COLLECTION ( Suite )

1961-64	St. Vincent, Mme. G.	149 St. Hubert,	\$ 121.32
1962-64	Dagenais, Gérard	193a. St. Hubert,	110.92
TOTAL: -----			\$ 6,165.09

1962-63	Arseneault, Denis	28-31 Av., Bois des Filions	\$ 46.04
1963	Basque, Lionel	10735 rue Waverley, MTL.	44.20
1963	Béland, Léopold	7 St. Michel, Chomedey,	42.28
1963	Bergeron, Jean-P.	56 Hébert, V. St. Laurent,	11.41
1962-63	Bibeau, Achille	11655 Ste Gertrude, MTL. N.	70.04
1963	Blanchard, Gérard	1410 Henri Bourassa, MTL.	58.56
1963	Boily, Jean-Claude	13-39ième Av., St. Eustache	32.75
1962	Charbonneau, Lucien	A/S M. R. Charbonneau, 49 rue Proulx, P.V.	12.42
1962	Chartier, Raymond	6546 rue Chambord, MTL.	46.60
1963	Cormier, René	325-6ième Av., L.D.R.	26.90
1962-63	DeChantal, Armand	2141 St. Thomas, V.J.C.	44.70
1963	Gagné, Gobert	1833 Marie-Anne est, MTL.	51.40
1963	Gagnon, P. Gérard	2050 Cr. D'Alsace, Duv.	29.03
1963	Gauthier, Chs.	3970 St. Zotique, apt. 1, MTL.	19.22
1962	Gendreau, Marcel	1739 Gouin est, MTL.	16.06
1963	Grignon, Adélar	202 Sauvé ouest, MTL.	12.78
1963	Guillemette, Robert	4353 Rivard, MTL.	26.02
1962	Langevin, Henri	44 Ch. N. Dame, Ste Thérèse	26.59
1962	Langlois, Rosaire	453 Cowie, Granby	40.20
1959-63	Lapierre, Yvon	9 Labelle, L.D.R.	225.64
1963	Larose, Albert	Bois des Filions	42.09
1963	Latreille, Roger	Guénette, Co. Labelle	27.71
1963	Laverdière, Marcel	2170 Boul. Lévesque, Duv.	28.56
1963	Léveillé, Hervé	2048 Boul. Gouin est, MTL.	36.52
1962	Lorrain, Maurice	68-11ième Rue, L.D.R.	32.52
1961	Morin, Joffre	8918-13ième Av., V.ST.M.	29.70
1963	Paquin, Hébert	1633 rue Cartier, MTL.	33.14
1962-63	Paulin, Oscar	8905 rue Chambly, St. Hubert	43.45
1961-62	Perron, Lionel	4892 Laurentides, V. Auteuil	46.43
1963	Pilon, Jean-Marie	364 Chartrand, ST. Thér. Blainv.	28.03
1963	Pruneau, Jules	20 Ter. Royale, Repentigny	47.45
1963	Rémillard, Jacques	6745 St. Laurent, MTL.	29.93
1963	Ross, W.C.	1725 Av. Borden Village, ONTARIO	25.64
1961	Sabourin, Gaston	9 Labelle, L.D.R.	42.93
1963	Salaison Pont-Viau,	6920 Wiseman, apt. 8, MTL.	25.15
1963	Samson, Léopold	1464 Aird, apt. 2, MTL.	42.28
1963	Vander Hoek Sander	10722 Av. Brunet, MTL.	20.04
1963	Vickies Snack Bar,	10770 Oscar, MTL. N.	44.76
1962-63	Vilbon, Mlle Pauline	6589a. Casgrain, MTL.	74.24
1960-61	Miljour, Arthur	2437 Fleury est, MTL.	89.60
1960-61	Mory, Robert	2192 Rang St. François, Duv.	92.60
TOTAL: -----			\$ 1,765.61

## Rés. 64-623 LUMIERES DE RUES A VERIFIER.

IL EST RESOLU A L'UNANIMITE:

DE demander à M. Gilles Beaudry, Ingénieur de la Cité, de vérifier s'il y a lieu d'installer une lumière de rue dans le rond point de la rue Rollin et sur la rue St. Louis à l'ouest de la rue Patenaude, et d'en autoriser l'installation si jugée nécessaire.

Rés. 64-624 RAPPORT DU SERVICE DE LA POLICE.

---

LE rapport du Service de la Police pour le mois d'août 1964 est présenté au Conseil.

Rés. 64-625 AVIS DE MOTION.

---

M. l'échevin Marcel Dufresne présente un avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera proposé un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1964.

Rés. 64-626 QUÊTE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin Mareel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la Fondation du Québec contre la Poliomyélite à solliciter la population de Pont-Viau le 1er février 1965 à l'occasion de leur campagne de souscription connue sous le nom de " La Parade des dix sous du Québec ".

Rés. 64-627 COMPTES: RE: INCENDIE DU 1ER SEPTEMBRE 1964.

---

LE Conseil prend connaissance des comptes suivants reçus pour les frais de déplacement de l'équipement du Service des Incendies de la Cité de Montréal et de la Ville de St. Vincent de Paul.

Ces comptes se lisent comme suit:-

Cité de Montréal - 1 camion-pompe de la caserne no. 35 et son personnel, 4 heures et 55 minutes à \$ 590.94, soit un total de \$ 2,905.46;

Ville de St. Vincent de Paul - 1 camion-pompe d'une capacité de 840 g.p.m. minutes, 8 heures à \$ 350.00 de l'heure, soit un total de \$ 2,800.00 et 1 camion-échelle 8 heures à \$ 300.00, soit un total de \$ 2,400.00, pour former un total de \$ 5,200.00.

LE Conseil de la Cité de Pont-Viau est d'opinion que le compte de la Ville de St. Vincent de Paul est élevé et que les taux horaires sont très hauts.

PROPOSE PAR: M. l'échevin René Patenaude,  
SECONDE PAR: M. l'échevin P.M. Lessard,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE, ce compte soit soumis au Ministère des Affaires Municipales afin de savoir si ces taux sont raisonnables et s'ils ont déjà été soumis pour approbation à ce Ministère.

Rés. 64-628 AVIS DE MOTION.

---

M. l'échevin René Patenaude présente un avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera proposé un règlement pour modifier l'article 49 du règlement no. 218 concernant le zonage et l'usage des bâtiments et des terrains dans la Cité de Pont-Viau, aux fins de permettre la construction de maisons à logements multiples sur la rue Ouimet, dans la zone D-7, d'une hauteur maximum de trois (3) étages, à la condition que le premier étage soit au même niveau que le trottoir en front de la propriété.

*J.P.*

Rés. 64-628a. AJOURNEMENT.

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'ajourner la séance du Conseil à lundi le 19 octobre 1964,  
à 8:30 heures du soir.

DEUXIEME SESSION.

A 8:30 heures du soir, lundi le 19 octobre 1964, s'ouvre  
la deuxième session de la séance ordinaire ajournée le 5 octobre 1964.  
Son Honneur le Maire Roger Provost préside la séance du Conseil, à  
laquelle assistent MM. les échevins: Marcel Dufresne, P.M. Lessard,  
René Patenaude, ainsi que l'assistant-secrétaire-trésorier.

La prière est dite.

Rés. 64-631 OUVERTURE DE SOUMISSIONS.

LES soumissions reçues pour l'achat de camions, d'équipement  
et accessoires pour le Service des Incendies, tel que prévu au règle-  
ment no. 449 sont déposées. Il est constaté que les scellés n'ont  
pas été brisés. Elles sont ensuite ouvertes et se lisent comme suit:-

Canadian Fire Hose Corp. Ltd.:

Equipement - camion no. 1 -----	\$	10,500.00
Equipement - camion no. 2 -----	\$	4,300.00
Equipement - camion-échelle -----	\$	2,900.00
Equipement - camion de secours -----	\$	2,200.00

Granby Fire Equipment Enrg.:

Equipement - camion no. 1 -----	\$	11,902.45
Equipement - camion no. 2 -----	\$	5,133.55
Equipement - camion-échelle -----	\$	2,214.58

Pierre Thibault (Canada) Ltée.:

Equipement - camion no. 1 -----	\$	11,410.00
Equipement - camion no. 2 -----	\$	4,800.00
Equipement - camion-échelle -----	\$	2,580.00
Equipement - camion de secours -----	\$	4,900.00

Pierre Thibault (Canada) Ltée.:

Camion no. 1 -----	\$	19,820.00
Camion no. 2 -----	\$	19,820.00
Camion-échelle -----	\$	43,800.00
Camion de secours -----	\$	6,600.00

QU'avant de prendre une décision, lesdites soumissions  
soient transmises au Commissariat des Incendies pour étude et commen-  
taires.

Rés. 64-632 RAPPORT DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés dans la Cité de Pont-Viau tenue le 15 octobre 1964 pour soumettre à leur approbation le règlement no. 450 pourvoyant à l'installation d'éclairage de rues avec distribution souterraine sur différentes rues de la Cité et à un emprunt de \$ 70,500.00 pour ces fins, soit et est adopté tel que lu.

Rés. 64-633 RAPPORT DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés dans la Cité de Pont-Viau, tenue le 15 octobre 1964 pour soumettre à leur approbation le règlement no. 451 pourvoyant à l'acquisition de terrains en prévision de la construction du garage municipal et de la caserne de pompiers et au drainage de ces terrains et à un emprunt de \$ 65,000.00 pour ces fins, soit et est adopté tel que lu.

Rés. 64-634 RAPPORT DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés dans la Cité de Pont-Viau tenue le 15 octobre 1964, pour soumettre à leur approbation le règlement no. 452 pourvoyant à la construction d'un garage municipal et d'une caserne de pompiers et à un emprunt de \$ 280,000.00 pour ces fins, soit et est adopté tel que lu.

Rés. 64-635 QUETE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le Prêt d'Honneur aux Etudiants à solliciter la population de Pont-Viau, lundi le 9 novembre prochain entre 7 et 10:00 heures du soir, à l'occasion de leur campagne annuelle de souscription.

Rés. 64-636 TRAVERSE D'ECOLIERS.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

*J.P.*

Rés. 64-636 TRAVERSE D'ECOLIERS ( Suite )

D'autoriser le Directeur du Service de la Police à placer à l'intersection du Boulevard des Laurentides et du Boulevard de la Concorde, un constable-brigadier, le samedi de 9:00 heures A.M. à midi, afin d'assurer la sécurité de tous les enfants qui se rendent à la salle de quilles, le samedi avant-midi.

Rés. 64-638 SOUMISSIONS POUR UN VEHICULE.

LE Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour l'achat d'un véhicule pour le Service de la Police. Elles se lisent comme suit:-

Patenaude Automobile Ltée., 1 Chevrolet, Sedan Biscayne, année 1965, moteur V8, 195 c.v., avec les spécifications mention- nées dans la demande de soumis- sions -----	\$ 3,600.00
---	-------------

Moins allocation pour le Pontiac 1963 actuellement en usage -----	\$ 2,135.00
--	-------------

Prix net: -----	\$ 1,465.00
-----------------	-------------

Jarry Automobile Inc., 1 Pontiac, Sedan "Strato-Chief", année 1965, Moteur V8, modèle 754-69, avec les spécifications mentionnées dans la demande de soumissions -----	\$ 2,850.00
---	-------------

Moins allocation pour le Pontiac 1963 actuellement en usage -----	\$ 1,100.00
--	-------------

Prix net: -----	\$ 1,750.00
-----------------	-------------

Boulevard Pontiac-Buick Ltée., 1 Pontiac Sedan "Strato-Chief", année 1965, modèle 754-69, moteur V8, avec les spécifications men- tionnées dans la demande de sou- missions -----	\$ 3,600.00
--	-------------

Moins allocation pour le Pontiac actuellement en usage -----	\$ 2,125.00
---	-------------

Prix net: -----	\$ 1,475.00
-----------------	-------------

PROPOSE PAR: M. l'échevin René Patenaude,  
SECONDE PAR: M. l'échevin P.M. Lessard,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'accepter la soumission de Patenaude Automobile Ltée., au montant de \$ 1,465.00 pour l'achat d'un Chevrolet Sedan Biscayne, année 1965, tel que décrit dans ladite soumission; avec l'échange du Pontiac 1963 actuellement en usage au Service de la Police.

Rés. 64-639 NETTOYAGE DE PUISARDS.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

DE retenir les services de Sanitank Inc., et de Service Sanitaire Inc., pour effectuer le nettoyage de tous les puisards de rues de la Cité; le nombre de puisards étant divisé à part égale entre ces deux compagnies.

Rés. 64-640 AJOURNEMENT.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'ajourner la séance du Conseil à lundi le 26 octobre 1964 à 8:00 heures du soir.

TROISIEME SESSION.

---

A 8:15 heures du soir, lundi le 26 octobre 1964, s'ouvre la troisième session de la séance ordinaire du Conseil ajournée le 19 octobre 1964. Son Honneur le Maire Roger Provost préside la séance du Conseil à laquelle assistent MM. les échevins: L. Gabriel Farley, Guy Lefort, René Patenaude, Bruno Faucher, Marcel Dufresne, P.M. Lessard, ainsi que l'assistant-secrétaire-trésorier, M. Gaston Arcand.

La prière est dite.

Rés. 64-641 MINUTES.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter les minutes de la deuxième et troisième session de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 1964 en y faisant la correction suivante:-

La résolution no. 64-570 a été proposée par M. l'échevin René Patenaude et secondée par M. l'échevin Bruno Faucher.

Rés. 64-642 OUVERTURE DE SOUMISSIONS.

---

LES soumissions reçues pour le drainage du ruisseau Marigo à exécuter en vertu du règlement no. 451 sont déposées. Il est constaté que les scellés n'ont pas été brisés. Elles sont ensuite ouvertes et se lisent comme suit:-

G.M.B. Construction Co. Ltd.,  
Chèque certifié de \$ 2,400.00,  
Consentement de garantie ----- \$ 23,725.00

Hamel Asphalte Construction Cie Ltée.,  
Chèque certifié de \$ 1,780.00,  
Consentement de garantie ----- \$ 17,757.60

Rés. 64-642 OUVERTURE DE SOUMISSIONS ( Suite )

Séville Construction Inc., Chèque certifié de \$ 2,200.00 -----	\$ 21,390.00
Beaver Construction Co., Chèque certifié de \$ 2,462.00, Consentement de garantie -----	\$ 24,620.00

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Dufresne,  
SECONDE PAR: M. l'échevin P.M. Lessard,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la soumission de Hamel Asphalte Construction Cie Ltée., au montant de \$ 17,757.60 soit acceptée pour les travaux de drainage prévus au règlement no. 451.

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Pont-Viau, avec Hamel Asphalte Construction Ltée., un contrat pour l'exécution de ces travaux.

CEPENDANT, cette résolution ne prendra effet que lorsque toutes les approbations requises par la Loi auront été reçues concernant le règlement no. 451.

Rés. 64-643 OUVERTURE DE SOUMISSIONS.

LES soumissions reçues pour la fourniture et l'installation d'éclairage de rues avec distribution souterraine à exécuter en vertu du règlement no. 450 sont déposées. Il est constaté que les scellés n'ont pas été brisés. Elles sont ensuite ouvertes et se lisent comme suit:-

Lucien Tremblay Electric Inc., Chèque certifié de \$ 6,000.00 -----	\$ 54,407.00
E.R. Chagnon & Fils Ltée., Chèque certifié de \$ 5,000.00, Consentement de garantie -----	\$ 49,696.00
Les Développements du Nord-Est Ltée., Chèque certifié de \$ 5,135.20, Consentement de garantie -----	\$ 51,352.00
Pierre Brossard Ltée., Chèque certifié de \$ 4,800.00, Consentement de garantie -----	\$ 47,640.77

PROPOSE PAR: M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
SECONDE PAR: M. l'échevin Guy Lefort,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la soumission de Pierre Brossard Ltée., au montant de \$ 47,640.77 soit acceptée.

Rés. 64-643 OUVERTURE DE SOUMISSIONS ( Suite )

---

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Pont-Viau, avec Pierre Brossard Ltée., un contrat pour l'exécution de ces travaux.

CEPENDANT, cette résolution ne prendra effet que lorsque toutes les approbations requises par la Loi auront été reçues concernant le règlement no. 450.

Rés. 64-644 PROJET DE RESUBDIVISION.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'approuver le projet de resubdivision des lots nos. 32-313, -314, et -315, qui sont annulés et remplacés par les lots nos. 32-817 et 32-818, situés sur le côté est de la rue St. Hubert au nord de la rue Proulx, le tout tel que décrit sur le plan préparé par M. J. André Laferrière, A.G., en date du 6 octobre 1964.

Rés. 64-645 PROJET DE SUBDIVISION.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'approuver le projet de subdivision d'une partie du lot no. 308-2, soit les lots nos. 308-2-29 et 308-2-30, le tout tel que décrit sur le plan préparé par M. J. André Laferrière, A.G., en date du 21 septembre 1964.

Rés. 64-646 ANNULATION DE SERVITUDE.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser Son Honneur le Maire Roger Provost et M. Bernard Langevin, secrétaire-trésorier de la Cité de Pont-Viau, à signer pour et au nom de la Cité de Pont-Viau avec la Commission Hydroélectrique de Québec, un acte notarié préparé par Mes Gauthier, Renaud & Mongrain, Notaires, pour annuler la servitude de la Commission Hydroélectrique de Québec sur les lots nos. 46-281, -282, -283, -284 et -285, étant donné que la Cité a acquis ces terrains pour y aménager un parc.

DEPART DE M. L'ECHEVIN DUFRESNE.

---

A 9:40 heures du soir, M. l'échevin Marcel Dufresne, se voit dans l'obligation de partir et prie le Conseil de l'excuser.

Rés. 64-647 PLANS ET ESTIMES POUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU.

---

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-647 PLANS ET ESTIMES POUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU ( Suite )

D'accepter les plans préparés par M. J. Vermeulen en collaboration avec M. Gilles Beaudry, Ingénieur de la Cité, pour l'aménagement du terrain en front des rues St. Hubert et St. Eusèbe de la Centrale de Traitement d'Eau et d'approuver l'estimé préparé par M. Gilles Beaudry, Ing. P., pour ces travaux.

L'estimé se détaille comme suit:-

DESCRIPTION DES TRAVAUX:	QUANTITE:	UNITE:	PRIX:	MONTANT:
1.- Trottoir 5' de largeur	150 pi.li.	à \$	3.50	\$ 525.00
2.- Stationnement et chemin d'accès; fondation de pierre 12" et béton bitumineux	1,200 v.cu.	à \$	3.00	\$ 3,600.00
3.- Chaîne de béton	680 pi.li.	à \$	2.00	\$ 1,360.00
4.- Terrassement, terre, engrais, tourbe	2,000 v.ca.	à \$	0.85	\$ 1,700.00
5.- Plantation d'arbres: conifères, haies, arbustes, et fleurs	-----			\$ 2,000.00
6.- Fontaine, bassin et projecteurs	-----			\$ 2,000.00
TOTAL:	-----			\$ 11,185.00

Rés. 64-648 SOUMISSION POUR AMENAGEMENT DU TERRAIN DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU.

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
 Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
 Et résolu à l'unanimité:

D'accepter la soumission de Morin & Frères en date du 15 octobre 1964 pour les travaux décrits ci-après et aux prix mentionnés ci-dessous:-

Plantation d'arbres, conifères, arbustes et fleurs, suivant le plan préparé par M. Jos. Vermeulen et selon la technique de l'horticulture et les règles de l'art en architecture paysagiste pour la somme de \$ 1,932.25;

Terrassement après nivellement préliminaire fourniture et épandage de terre arable, nivellement, engrais, tourbe cultivée, le tout au prix de \$ 0.85 la verge carrée.

Rés. 64-649 PLANS ET ESTIMES POUR AMENAGEMENT DU PARC VAUCLUSE.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
 Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
 Et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'estimé préparé par M. Gilles Beaudry, Ingénieur de la Cité, pour l'aménagement du parc Vacluse, tel que détaillé ci-après:-

Rés. 64-649 PLANS ET ESTIMES POUR AMENAGEMENT DU PARC VAUCLUSE ( Suite )

DESCRIPTION DES TRAVAUX:	QUANTITE:	UNITE:	PRIX:	MONTANT:
Terrassement				\$ 150.00
Promenade en pierre	520 v.ca.	à \$	1.20	\$ 600.00
Plantation, haies, arbustes,				\$2,400.00
Tourbe cultivée avec terre et engrais	2,500 v.ca.	à \$	0.90	\$2,250.00
Bancs, pergolas, cage, construction en pierre				\$1,200.00
TOTAL: -----				\$ 6,600.00

D'accepter également la soumission en date du 15 octobre 1964 de Morin & Frères Enrg., pour l'aménagement du parc Vaucluse, suivant les données du plan d'embellissement préparé par M. Jos. Vermeulen et détaillée ci-après:-

Plantations:

Cercle de la cage aux hirondelles:  
Plantations, terre, engrais et plantes ----- \$ 357.50

Plate-bande arrière de la pergola ----- \$ 532.00

Haies et toutes les autres plantations  
incluant le travail, la terre et l'engrais ----- \$ 1,320.00

Rough grading du terrain, apport  
de la terre arable, tourbage avec  
tourbe cultivée ----- \$ 0.85 la verge car.

Promenades, poussière de pierre sur une  
couche de pierre concassée.  
Montant pour 4,200 pieds carrés ----- \$ 500.00

Rés. 64-650 REGLEMENT NO. 457.

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter le règlement no. 457 pourvoyant à la construction d'égouts dans différentes rues, sur le lot P 42 et à un emprunt de \$ 29,000.00 pour ces fins.

Rés. 64-651 REGLEMENT NO. 458.

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter le règlement no. 458 pourvoyant au prolongement d'un réseau d'aqueduc dans la partie nord-est de la Cité et à un emprunt de \$ 30,000.00 pour ces fins.



Rés. 64-652 ASSEMBLEE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à convoquer pour le 9 novembre 1964, à 7:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Pont-Viau, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés sur la rue Carignan, Poitou, Roussillon et Brest, sur le lot 42, pour soumettre à leur approbation le règlement no. 457 pourvoyant à l'installation d'égouts sur les rues ci-haut mentionnées et à un emprunt de \$ 29,000.00 pour ces fins.

Rés. 64-653 ASSEMBLEE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à convoquer pour le 9 novembre 1964, à 7:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, de l'Hôtel de Ville de Pont-Viau, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés sur les rues Carignan, Roussillon, Poitou, Brest, sur le lot no. 42, pour soumettre à leur approbation le règlement no. 458 pourvoyant à la construction de conduites d'aqueduc sur les rues ci-haut mentionnées et à un emprunt de \$ 38,000.00 pour ces fins.

Rés. 64-654 DEMANDE DE SOUMISSIONS.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à publier dans l'édition du 31 octobre 1964, du journal "Le Devoir" et le "Star" un avis de demande de soumissions pour les travaux d'égouts et d'aqueduc tels que prévus aux règlements nos. 457 et 458.

La demande de soumissions se lira comme suit:-

" DES soumissions en duplicata, cachetées et intitulées " SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'EGOUTS ", seront reçues par la Cité de Pont-Viau, adressées au Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau, Comté de Laval, jusqu'à cinq (5:00) heures du soir, lundi le 16 novembre 1964. Elles seront ouvertes et lues à une séance du Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau, qui se tiendra le 16 novembre 1964, à 8:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Pont-Viau.

LES soumissions demandées sont pour la fourniture de tuyaux d'aqueduc et pour la fourniture et la pose de tuyaux d'égouts dans différentes rues de la Cité de Pont-Viau.

CHAQUE soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié, tiré sur une banque à charte du Canada et payable à l'ordre de la Cité de Pont-Viau, d'une somme d'au moins 10% du montant total de la soumission. De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'une compagnie d'assurances reconnue attestant qu'elle émettra à l'entrepreneur à la signature du contrat, un cautionnement de garantie représentant un montant de 100% du montant total de la soumission.

Rés. 64-654 DEMANDE DE SOUMISSIONS ( Suite )

---

LES plans, cahiers des charges et formules de soumissions pourront être obtenus au bureau de l'Ingénieur de la Cité, à l'Hôtel de Ville, 55 Boulevard des Laurentides à Pont-Viau, contre un dépôt de \$ 50.00.

LA Cité de Pont-Viau se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

A défaut, par le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée de signer le contrat et de donner toute garantie requise dans les cinq (5) jours d'acceptation, le montant du dépôt sera alors forfait en faveur de la Cité et la soumission censée avoir été abandonnée.

LES chèques des soumissionnaires dont la soumission aura été refusée seront retournés.

CHAQUE soumission devra être accompagnée d'une adresse postale à laquelle tous les avis pourront être expédiés à tout soumissionnaire.

Rés. 64-655 ACHAT DE VESTIAIRE POUR LE SERVICE DES INCENDIES.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

DE faire l'achat de " Mobiliers de Bureau Unic Ltée., " de 12 vestiaires métalliques pour la caserne de pompiers au prix de \$ 21.40 chacun.

Rés. 64-656 DEMANDE DE PERMIS POUR CANTINE MOBILE.

---

LE Conseil prend connaissance de la demande faite par De Lair Food Ltd., pour opérer des cantines mobiles dans les limites de la Cité de Pont-Viau. Ces cantines desserviraient les commerces et industries en offrant aux employés de ces établissements de la nourriture et des breuvages.

IL EST RESOLU A L'UNANIMITE:

D'informer ladite compagnie que les restaurants ou cantines ambulantes sont défendues par règlement dans les limites de la Cité de Pont-Viau.

Rés. 64-657 QUETE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la Légion Canadienne à solliciter la population de Pont-Viau, samedi le 7 novembre 1964 à l'occasion de leur campagne annuelle de souscription connue sous le nom de " la campagne du coquelicot ".

Rés. 64-658 QUETE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-658 QUETE PUBLIQUE ( Suite )

---

D'autoriser le Club Richelieu Pont-Viau - Duvernay, à solliciter la population de notre ville à l'occasion de la campagne de charité annuelle qui aura lieu du 28 octobre au 11 novembre 1964.

Rés. 64-659 APPROBATION DU BUDGET.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter le budget de l'année 1964 tel que préparé par le secrétaire-trésorier et tel que soumis au Conseil.

Rés. 64-660 AJUSTEMENT POUR TAXES D'EAU ET DE SERVICE.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les corrections nécessaires aux rôles d'évaluation et de perception pour les résidents mentionnés ci-après et qui sont arrivés ou déménagés après le recensement:-

TAXES D'EAU ET DE SERVICE A IMPOSER:

---

Bolduc, Ludger,	488 Boul. Laurentides,	3 chambreurs,	\$ 12.00
Restaurant Mailhot,	535b. Boul. Laurentides,	Commerce et log.	6.00
Lacasse, C.	141 Ch. de Normandie,	Arrivé fin août 64	\$18.67
Brodeur, C.	124 Larouche, apt. 3,	Service	\$ 21.60
Caron, Rodrigue,	1054 Bousquet, apt. 1		\$ 58.72
Long, M.	499 rue Lahaie,	Commerce et log.	\$ 26.00
Boudrias, Maurice	12 rue Desnoyers,	1 chambreur	\$ 4.00
Sévigny, E.	427 rue St. André,		\$ 49.12
Richard, François	468a. Laurentides,	Hausse val. loc. Déménagé	\$ 5.12
La Poissonnerie Pont-Viau Inc.,	243c. Laurentides,	Service - Cie Inc.	\$ 51.84
TOTAL: -----			\$ . 253.07

TAXES D'EAU ET DE SERVICE A CREDITER:

---

1964	Allain, A.	34 Ter. Paquin,	Arrivé le 1/6/64.	\$ 5.21
1963	Aubé, R.	374 Goineau,	" en juin 1964	2.33
1964	Bélanger, R.	381 Jubinville, apt. 1,	Déménagé le 30/7/64	38.29
1964	Bolduc, A.	486 Laurentides,	Est en chambre	52.96
1964	Bourdon, R.	2a. Laurentides,	Déménagé en sept. 64	30.19
1964	Caron, R.	1050 Bousquet, apt. 1,	Erreur d'appartement	56.80
1964	Desmarais, M.	96 Proulx,	Arrivé en juillet	8.51

Rés. 64-660 AJUSTEMENT POUR TAXES D'EAU ET DE SERVICE: ( Suite )

TAXES D'EAU ET DE SERVICE A CREDITER: ( Suite )

1964	Dubuc, C.Y.	257 rue Léveillé,	Déménagé le 1/6/64	\$ 66.66
1964	Dupuis, R.	12a. rue Ouimet,	Déménagé depuis mai 64	47.20
1964	Ecole Maternelle, Blanche-Neige,	83 Av. Alexandre,	Fermée depuis mai 64	56.80
1964	Epicerie-Rest. Tourangeau,	519 Jubinville,	Propriétaire	23.04
1964	Fabrique St. Louis,	635 Laurentides,	Compte double	56.00
1964	Forget, R.	249 Limousin,	Arrivé le 1/8/64	7.00
1964	Joly, C.	21 Boul. Concorde,	Compte double	37.60
1964	C. Joly Cyle and Sport	509 rue Berri,	Propriétaire	13.44
1964	Lachance, Mme. B.	180 St. Hubert,	PROpriétaire	28.80
1964	Lafontaine, L.	50 rue Desnoyers,	Correc. valeur locat.	3.20
1964	Larocque, A.	278 Bellerose,	Arrivé le 1/9/64	9.33
1964-65	Lapointe, R.	12 rue Desnoyers,	En chambre	79.88
1964	Lesieur, M.	402a. rue St. Hubert,	Arrivé fin juin 64	7.86
1964	Loubier, R.	637 Patenaude, apt. 4	Pas de chambreur	4.00
1964	Madore, G.	109 Cousineau,	Arrivé en juillet 64	4.66
1964	Mailhot, M.	535 Boul. Laurentides,	Carte double	28.00
1964	Moreau, G.	285 Cousineau,	Propriétaire	34.56
1964	Proulx, J.M.	221 Georges-Vanier,	Propriétaire	40.12
1964	Prud'Homme, M.	373 rue St. Luc,	Propriétaire	19.20
1964	René Auto Electric,	205 rue St. Luc,	Fermé depuis mars 1964	9.60
1964	St. André, R.	529 Cousineau,	Propriétaire	34.56

TOTAL: ----- \$ 824.47

IL EST EGALEMENT RESOLU A L'UNANIMITE:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à créditer, pour fins de comptabilité seulement, les comptes de taxes d'eau et de services énumérés ci-après:-

		<u>SERVICE:</u>	<u>EAU:</u>
M. Omer Allart, 350 rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1959 à 1962 Insolvable - déménagé	\$ 64.50	\$ 86.00
M. J. Guy Archambault, 490 rue Chauvin, Pont-Viau, Qué.	1961-1962 Déménagé - insolvable	\$ 36.32	\$ 45.80
M. Armand Barbusi, 6 rue Ouimet, apt. 1, Pont-Viau, Qué.	1959, 1960, 1961 Déménagé - insolvable	75.40	72.00
M. Alphonse Basque, 41a. rue Tourangeau, Pont-Viau, Qué.	1959 Déménagé - insolvable	8.60	22.00
M. Lucien Beaulieu, 388 rue Lahaie, Pont-Viau, Qué.	1959, 1960, 1961 Déménagé - insolvable	59.40	56.30
Mme. Jeannine Bélanger, 217 Boul. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	1959 à 1962 Déménagé - insolvable	73.80	97.00
M. Eugène Bérubé, 229 rue Berri, Pont-Viau, Qué.	1959 à 1961 Déménagé - insolvable	34.20	72.00

Rés. 64-660 AJUSTEMENT POUR TAXES D'EAU ET DE SERVICE ( Suite )

		<u>SERVICE:</u>	<u>EAU:</u>
M. Robert Bolduc, 652 Patenaude, apt. 4, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Recevait du B.R.S	\$ 37,80	\$ 43,73
M. L.M. Bouchard, 268b. rue Lahaie, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Déménagé - insolvable	18,70	31,25
M. Raymond Brassard, 412 rue Lahaie, apt. 2, Pont-Viau, Qué.	1956 à 1962 Déménagé - insolvable	129,60	163,00
M. Paul-Emile Brunelle, 488 Chemin de Lorraine, Pont-Viau, Qué.	1958 à 1962 Déménagé - insolvable	121,32	106,00
M. Gilles Brunet, 491a. Boul. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	1958 à 1961 Déménagé - insolvable	57,00	94,00
M. René Cardinal, 212 Laurentides, apt. 1, Pont-Viau, Qué.	1960-1962 Déménagé - insolvable	59,40	75,00
M. Paul Champagne, 395a. rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1960 Déménagé - insolvable	11,38	11,34
M. Roland Clément, 135 rue Jubinville, Pont-Viau, Qué.	1959, 1960, 1961 Déménagé - insolvable	38,20	68,00
M. Gérard Côté, 38 rue Tourangeau, Pont-Viau, Qué.	1963 Compte double		28,00
M. Roland Courtemanche, 484a. rue St. André, Pont-Viau, Qué.	1958, 1959 Déménagé - insolvable	21,60	39,12
M. Antony Couture, 561 Lahaie, apt. 2, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Déménagé - insolvable	43,20	50,00
Mme. A. Deschamps Lafontaine, 417 rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1963 Déménagé en 1963		25,00
M. André Délisle, 210 Boul. Goineau, Pont-Viau, Qué.	1963 Déménagé - insolvable		28,00
M. Jean-Charles Denis, 18b. rue Desnoyers, Pont-Viau, Qué.	1960, 1961 Déménagé - insolvable	27,00	50,00
M. Gilbert Desjardins, 333 Boul. Goineau, apt. 4, Pont-Viau, Qué.	1963 Déménagé - insolvable	26,40	
M. Leausias Desrosiers, 662 rue Lahaie, Pont-Viau, Qué.	1958 à 1961 Déménagé - insolvable	75,60	94,00

		<u>SERVICE:</u>	<u>EAU:</u>
Ferronnerie Pont-Viau, 481 rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1960-1962 Faillite - insolvable	\$ 43.50	\$ 144.00
M. Jean-Paul Filiatreault, 37 rue Proulx, Pont-Viau, Qué.	1959 à 1961 Déménagé - insolvable	42.12	66.00
Mme. Fleurette Fleury, 42 rue Meunier, Pont-Viau, Qué.	1958 à 1962 Déménagé - insolvable	54.00	119.00
M. Hervé Fortier, 328 rue Berri, apt. 4, Pont-Viau, Qué.	1957 Déménagé - insolvable	27.90	24.32
M. Raymond Gagné, 126 rue Lahaie, apt. 1, Pont-Viau, Qué.	1962-1963 Déménagé - insolvable	15.36	50.00
M. Gagnon, 31 rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1961 Déménagé - insolvable	7.20	12.50
M. Joseph Gagnon, 35 Boul. Concorde, apt. 3, Pont-Viau, Qué.	1959 Déménagé - insolvable	21.60	22.00
M. Raymond Gagnon, 397 rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1961 Déménagé - insolvable	18.00	25.00
M. Robert Gagnon, 35 Boul. Concorde, apt. 1, Pont-Viau, Qué.	1961 Déménagé - insolvable	18.00	20.80
Garage Impérial, 161 Boul. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	1962 Insolvable - déménagé	17.25	15.75
M. Achille Gareau, 442 Ch. Normandie, apt. 107, Pont-Viau, Qué.	1961 Déménagé - introuvable	26.64	25.00
M. Eugène Gariépy, 307 rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1957 à 1959 Déménagé - insolvable	45.77	66.00
M. Jean-Paul Garneau, 456 rue Berri, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Déménagé - insolvable	36.00	50.00
Mme. Albertine Gascon, 277a. rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1963 Déménagé - B.E. Social	17.28	25.00
M. Jean Gascon, 56a. rue Cousineau, Pont-Viau, Qué.	1963 Déménagé - insolvable	15.36	25.00
M. Conrad Gauthier, 117a. rue Cousineau, Pont-Viau, Qué.	1958 à 1959 Déménagé - insolvable	31.86	39.35
M. Léon Giguère, 274 rue Des Ecores, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Déménagé - insolvable		66.00

Rés. 64-660 AJUSTEMENT POUR TAXES D'EAU ET DE SERVICE ( Suite )

		<u>SERVICE:</u>	<u>EAU:</u>
M. Clermont Gilbert, 23 Boul. Lévesque, Pont-Viau, Qué.	1956 à 1961 Déménagé - insolvable	\$ 112.50	\$138.00
Mme. Kane Godin, 65 rue Charbonneau, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Déménagé - insolvable		50.00
M. Emile Haverels, 82 Ter. Sarrazin, apt. 6, Pont-Viau, Qué.	1961 Déménagé - insolvable	25.20	25.00
M. Maurice Hervieux, 51 Lahaie, apt. 3, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Déménagé - insolvable	43.20	50.00
M. Jean-Marie Jolicoeur, 482b. rue Jubinville, Pont-Viau, Qué.	1961 Déménagé - insolvable	18.00	20.15
M. J.W. Jonker, 442 Ch. Normandie, apt. 108, Pont-Viau, Qué.	1963 pour fermer le compte		0.47
M. Alfred Kurznioul, 470 Chemin de Lorraine, Pont-Viau, Qué.	1960 à 1962 Déménagé - insolvable	72.36	88.00
M. Armand Labelle, 13 Terrasse Paquin, Pont-Viau, Qué.	1957 à 1961 Déménagé - insolvable	142.00	126.00
M. A. Lalonde, 495 rue Jubinville, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Déménagé - insolvable	28.00	41.64
Mme. Léopold Lamarche, 409 rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1958 à 1962 Déménagé - insolvable	70.20	119.00
M. R. Lapointe, 543a. rue Lahaie, Pont-Viau, Qué.	1961 à 1963 Déménagé - insolvable	60.88	75.00
M. Michel Larin, 506 Ch. de Bretagne, Pont-Viau, Qué.	1961 Déménagé - introuvable	6.12	28.00
Larose Textile, 314 Chemin de Normandie, Pont-viau, Qué.	1960 à 1962 Faillite - insolvable	161.00	120.00
M. Wilfrid Lauzon, 27a. rue Lahaie, Pont-Viau, Qué.	1959 à 1960 Déménagé - insolvable	25.30	39.45
M. Pierre Lavoie, 516 rue Berri, Pont-Viau, Qué.	1961 Déménagé - insolvable	11.55	16.31
M. L. Lebel, 420 Jubinville, apt. 1, Pont-Viau, Qué.	1961 Déménagé - insolvable	0.11	28.00

Rés. 64-660 AJUSTEMENT POUR TAXES D'EAU ET DE SERVICE ( Suite )

		<u>SERVICE:</u>	<u>EAU:</u>
M. Claude Lemieux, 66 Boul. Léger, apt. 6, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Déménagé - insolvable	\$ 36.72	\$ 37.48
M. Henri Lemousy, 164 Pl. Forest, apt. 73, Pont-viau, Qué.	1963 pour fermer le compte	0.21	
M. Georges Paquette, 440 rue Berri, Pont-Viau, Qué.	1952 à 1962 Déménagé - insolvable	93.30	190.00
Maurice Auto Body, 29b. rue Bahaie, Pont-Viau, Qué.	1962 Faillite - insolvable	18.75	48.00
M. René Miron, 97 rue Jubinville, Pont-Viau, Qué.	1956 à 1961 Faillite - insolvable	68.56	118.16
Modern Woodwork Reg'd, 85 rue Lahaie, Pont-Viau, Qué.	1961 Faillite - insolvable	85.50	48.00
Mme. Lucien Morin, 550 rue Patenaude, apt. 4, Pont-Viau, Qué.	1963 Déménagé - B.E.S.	23.04	25.00
M. Armand Nadeau, 128 Boul. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	1959 à 1963 Déménagé - insolvable	38.60	57.00
M. René Nantel, 260 rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1959 à 1963 Décédé	49.68	101.00
M. Samuel Nolet, 42 rue St. Charles, Pont-Viau, Qué.	1962-1963 Déménagé - insolvable	26.16	50.00
M. Jean Noury, 120 rue Jubinville, Pont-Viau, Qué.	1962 Déménagé - insolvable	1.24	8.70
M. Marcel Paiement, 140 rue Jubinville, Pont-Viau, Qué.	1958 à 1961 Déménagé - insolvable	39.60	79.60
M. L. Phaneuf, 162 Pl. Forest, apt. 48, Pont-Viau, Qué.	1963 pour fermer le compte		90.47
M. Roméo Piché, 562a. rue Jubinville, Pont-Viau, Qué.	1956 à 1961 Déménagé - insolvable	72.00	133.00
M. J.G. Poulin, 388 rue Berri, Pont-Viau, Qué.	1957 à 1961 Déménagé - insolvable	74.00	112.80

*JP*

Rés. 64-660 AJUSTEMENT POUR TAXES D'EAU ET DE SERVICE ( Suite )

		<u>SERVICE:</u>	<u>EAU:</u>
M. T. Pronovost, 263 rue Lahaie, apt. 2, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Déménagé - insolvable	\$ 21.60	\$ 42.60
M. Ronald Quimpest, 495a. rue Jubinville, Pont-Viau, Qué.	1959 à 1961 Déménagé - insolvable	34.00	72.00
M. Friz Redlich, 515 Chemin Bretagne, Pont-Viau, Qué.	1962 Déménagé - insolvable	24.72	25.00
Restaurant Denise, 258 rue St. Hubert, Pont-Viau, Qué.	1961 Faillite - insolvable		48.00
M. Gilles Robitaille, 292 rue Berri, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Faillite - insolvable	39.60	50.00
M. Florent Rousseau, 231a. Boul. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	1958 à 1961 Ne pouvait payer durant ces années	41.70	116.00
M. Guy Sills, 368 rue Jubinville, Pont-Viau, Qué.	1961-1962 Déménagé - insolvable		50.00
M. L. Thibodeau, 513 Boul. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	1963 Déménagé - insolvable	12.60	25.00
M. Hermel Veilléux, 474 Chemin de Bretagne, Pont-Viau, Qué.	1960-1961 Déménagé - insolvable	54.00	50.00
<b>TOTAL: -----</b>		<b>\$ 3,089.26</b>	<b>\$ 4,606.09</b>

Rés. 64-661 COMPTES DE TAXES FONCIERES EN COLLECTION.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser Me Pierre Thomas, avocat, à prendre les  
procédures nécessaires pour la perception des comptes de taxes fon-  
cières dues sur les propriétés mentionnées ci-après:-

1961-1964	Titonelli, M.	689 Laurentides,	\$ 153.11
1962-1964	Leblanc, Mme. B.	376 Jubinville,	234.21
1962-1964	Bayard, J.E.	RE: 417 Lahaie, St. Henri de Mascouche	183.32
1962-1964	Céolin, Mme. R.	RE: 236 St. André,	209.69
1962-1964	Girard, Lucien	701 Laurentides, (\$20.00 par mois)	239.36

Rés. 64-661 COMPTES DE TAXES FONCIERES EN COLLECTION ( Suite )

1960-1964	Chartrand, Gust.	562 Jubinville,	\$ 421.62
19 62-1964	Latreille, S.	RE: Estérel, 209 Estérel, 199 Limousin,	445.51 443.62 451.74
1961-1964	Caron, Iessie	RE: 766 Av. de Brest, 5914 Av. du Parc,	85.70
1962-1964	Latreille, S.	RE: 425 Ch. Lorraine,	209.01
TOTAL: -----			\$ 3,076.89

Rés. 64-662 COMPTES DE TAXES EN COLLECTION.

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser Me Pierre Thomas, avocat, à prendre  
les procédures nécessaires pour la perception des comptes de taxes  
d'eau et de services dûes par les personnes énumérées ci-après:-

1963-64	Petit, Gérard,	404 Lahaie, P.V.	\$ 88.91
1963-64	Turcotte, J.L.	448 Lahaie, apt. 5, P.V.	91.11
1963-64	Charron, Aimé	540b. Lahaie, P.V.	166.62
1963-64	Sauvé, Jean	692 Lahaie, apt. 2, P.V.	90.02
1963-64	Nolet, Charles	692 Lahaie, apt. 4, P.V.	130.45
1963-64	Duval, Maurice	718 Lahaie, apt. 2, P.V.	163.40
1963-64	Lahaie Auto Body,	29b. Lahaie, P.V.	126.00
1960-64	Richard, Albert	269 Lahaie, apt. 4, P.V.	307.84
1960-64	Desjardins, Paul	363 Lahaie, P.V.	291.20
1963-64	Loranger, Edouard	581 Lahaie, apt. 3, P.V.	106.76
1963-64	Guillemette, Yvon	22 Jubinville, P.V.	59.44
1963-64	Beauvais, André	56 rue Jubinville, P.V.	56.00
1963-64	Céril, Brochu	64a. rue Jubinville, P.V.	69.77
1963-64	Gauthier, Guy	128 rue Jubinville, P.V.	56.00
1963-64	Tremblay, David	144a. rue Jubinville, P.V.	65.65
1962-64	St. Laurent, Roger	492 rue Jubinville, P.V.	201.53
1960-64	Lafontaine, Wiffrid	13a. rue Jubinville, P.V.	201.92
1962-64	Clavet, Jean-Paul	71 rue Jubinville, P.V.	107.13
1960-64	Emond, Jean	97 rue Jubinville, P.V.	325.52
1963-64	Marcil, André	395 rue Jubinville, apt. 4, P.V.	93.32
1963-64	Paquette, Bernard	1046 Bousquet, apt. 2, P.V.	95.87
1963-64	Léblanc, Roger	1050 Bousquet, apt. 2, P.V.	91.22
1963-64	Beaulieu, Gérard	1071 Bousquet, P.V.	92.02
1962-64	Falardeau, Roméo	346 rue Cousineau, P.V.	152.38
1963-64	Pruneau, Fernand	690 Cousineau, apt. 4, P.V.	120.91
1963-64	Legault, Léo	93 rue Cousineau, P.V.	125.12
1960-64	Fournier, Jean	41 rue Cousineau, P.V.	363.48
1963-64	Prévost, Mme. R.	95a. rue Cousineau, P.V.	94.44
1963-64	Latendresse, E.	705 Cousineau, apt. 1, P.V.	87.85
1963-64	Lahaie, André	224 Alexandre, P.V.	56.00
1960-64	Brulotte, Paul	174 Pl. Forest, apt. 77, P.V.	330.76
1963-64	Bureau, Gérald	150 Chemin de Normandie, P.V.	88.18
	Binet, Jean Enrg.	351 Chemin Tournelle, P.V.	64.00
1963-64	Bélisle, Georges	199 Chemin de Bretagne, P.V.	108.32
1963-64	Parent, Réal	497 Ch. de Bretagne, P.V.	105.93
1963-64	Mercier, Eug.	108 Boul. Lévesque, apt. 5, P.V.	102.44
1963-64	Guévin, Raynald	168 Ter. Gauthier, P.V.	56.00
1963-64	Gendron, Ferdinand	74 Ter. Sarrazin, apt. 7, P.V.	161.29
1963-64	Simard, Bertrand	82 Ter. Sarrazin, apt. 11, P.V.	71.06
1963-64	Smith, Paul-Emile	156 rue Tourangeau, P.V.	56.00
1963-64	Desnoyers, Gérald	157 rue Lafayette, P.V.	71.63

Rés. 64-662 COMPTES DE TAXES EN COLLECTION ( Suite )

1963-64	Gaudréault, Jos. Emile	193 rue Lafayette, P.V.	\$ 79.64
1962-64	Lemay, Conrad	267 rue Dauphin, P.V.	84.00
1962-64	Benoit, Marcel	56 rue Meunier, P.V.	156.50
1963-64	Basque, Léo	86 rue Meunier, apt. 3, P.V.	99.08
1963-64	Dumoulin, J.P.	120 rue Proulx, P.V.	56.00
1962-64	Vallièrre, Arthur	172 Concorde, apt. 20, P.V.	202.40
1963-64	Goulet, Jacques	184 Concorde, apt. 26, P.V.	105.56
1963-64	Boisvert, Gilles	218 rue Estérel, P.V.	113.54
1963-64	Despatis, Guy	233 rue Limoussin, P.V.	56.00
1963-64	Allard, Maurice,	184 Fleur de Lys, P.V.	104.35

TOTAL: ----- \$ 6,350.56

Rés. 64-663 PUBLICITE POUR L'INAUGURATION DE L'HOTEL DE VILLE DE CHOMEDEY.

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la publication dans l'édition spéciale qui paraîtra dans la fin d'octobre du journal " Opinions " d'une demi ( $\frac{1}{2}$ ) page d'annonce, au taux de \$ 75.00, en hommage aux autorités de la Cité de Chomedey à l'occasion de l'inauguration de leur nouvel Hôtel de Ville.

Rés. 64-664 CONTRIBUTION AU COMITE DE CANALISATION DES DEUX RIVIERES.

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 50.00 comme contribution au comité de canalisation des deux rivières afin d'aider à défrayer une partie des dépenses faites en vue de la réalisation de leur projet de faire canaliser la rivière des Prairies et la rivière des Mille Iles.

Rés. 64-665 PROJET DE SUBDIVISION.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'approuver le projet de resubdivision d'une partie du lot no. 45, soit les lots nos. 45-457, -458, et -459 situés sur le côté ouest du Chemin de la Bretagne, le tout tel que décrit sur le plan préparé par M. J. André Laferrrière, A.G., en date du 23 octobre 1964.

Rés. 64-666 CERTIFICATS DE PROGRES: A. BILLET LTEE.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-666 CERTIFICATS DE PROGRES: A. BILLET LTEE.

D'autoriser le paiement à A. Billet Ltée., des sommes mentionnées ci-après pour les travaux d'aqueduc et d'égouts exécutés en vertu des règlements mentionnés ci-dessous:-

Certificat d'acceptation finale pour les travaux d'aqueduc exécutés en vertu du règlement no. 417 et approuvés par Beaudry, Beaulieu, Dupuis, Morin & Routhier, I.C. ----- \$ 155.00

Certificat d'acceptation provisoire pour les travaux d'égouts exécutés en vertu du règlement no. 433, approuvé par Beaudry, Beaulieu, Dupuis, Morin & Routhier, I.C. ----- \$ 4,882.06

Rés. 64-667 CERTIFICATS DE PROGRES: HAMEL ASPHALTE CONSTRUCTION CIE LTEE.

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley, Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher, Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Hamel Asphalte Construction Ltée., des sommes mentionnées ci-après pour les travaux d'égouts et d'aqueduc exécutés en vertu des règlements mentionnés ci-dessous:-

Certificat d'acceptation finale pour les travaux d'égouts exécutés en vertu du règlement no. 389, approuvé par Beaudry, Dupuis, Morin & Routhier, I.C. ----- \$ 1,696.70

Certificat d'acceptation finale pour les travaux d'égouts exécutés en vertu du règlement no. 396, approuvé par Beaudry, Dupuis, Morin & Routhier, I.C. ----- \$ 154.15

Certificat d'acceptation finale pour les travaux d'égouts exécutés en vertu du règlement no. 402, approuvé par Beaudry, Dupuis, Morin & Routhier, I.C. ----- \$ 6,983.83

Certificat d'acceptation finale pour les travaux d'égouts exécutés en vertu du règlement no. 403, approuvé par Beaudry, Dupuis, Morin & Routhier, I.C. ----- \$ 3,560.04

Certificat d'acceptation provisoire pour les travaux d'aqueduc exécutés en vertu du règlement no. 401, approuvé par Beaudry, Dupuis, Morin & Routhier, I.C. ----- \$ 19,120.10

Rés. 64-668 HONORAIRES: BEAUDRY, DUPUIS, MORIN & ROUTHIER, I.C.

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Beaudry, Dupuis, Morin & Routhier, I.C., des sommes mentionnées ci-après, pour les plans, devis et la surveillance des trav aux exécutés en vertu des règlements mentionnés ci-dessous:-

Honoraires pour les plans, devis et la surveillance des travaux d'a- queduc exécutés en vertu du règlement no. 417 -----+-----	\$ 422.19
Honoraires pour les plans, devis et la surveillance des travaux d'é- gouts exécutés en vertu du règlement no. 433, suivant le certificat d'ac- ceptation provisoire -----+-----	\$ 393.46
Honoraires pour la surveillance des travaux d'aqueduc exécutés en vertu du règlement no. 401, suivant le certificat d'acceptation provisoire -----	\$ 142.50

Rés. 64-669 TRAVAUX D'HIVER.

ATTENDU que le Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement no. 450, ledit Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'éclairage de rues avec distribution souterraine et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût;

ATTENDU que pour remédier au chômage, le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme;

ATTENDU qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Cité de Pont-Viau;

ATTENDU que ces travaux consistent en la fourniture et la pose de 84 lampadaires de rues avec base de béton comprenant candélabres à console simple en aluminium, luminaires avec ampoules à vapeur de mercure, excavation de la tranchée avec fils et tous les accessoires requis ainsi que la fourniture et l'installation de 15 luminaires avec ampoules à vapeur de mercure sur poteaux de bois existants;

ATTENDU que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$ 14,400.00 soit \$ 8,000.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$ 6,400.00 représentant la part du Gouvernement Provincial;

ATTENDU que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter ces travaux à un coût estimatif de \$ 65,000.00;

Rés. 64-669 TRAVAUX D'HIVER ( Suite )

---

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSE PAR: M. l'échevin Bruno Faucher,  
SECONDE PAR: M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

1.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités ( 1964-1965 ) tous les travaux ci-dessus mentionnés.

2.- Les susdits travaux seront donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement no. 450 et particulièrement pour une somme de \$ 65,000.00 prévue audit règlement; de même qu'au moyen de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage;

3.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministère des Affaires Municipales.

Rés. 64-670 TRAVAUX D'HIVER.

---

ATTENDU que le Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement no. 451, ledit Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de drainage pour le ruisseau Marigo et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût;

ATTENDU que pour remédier au chômage, le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme;

ATTENDU qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieur des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Cité de Pont-Viau;

ATTENDU que ces travaux consistent en la construction de 320 pieds linéaires de tuyaux d'acier galvanisé de 84 pouces de diamètre et l'installation de deux regards d'égouts;

ATTENDU que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$ 4,860.00 soit \$ 2,700.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$ 2,160.00 représentant la part du Gouvernement Provincial;

ATTENDU que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter ces travaux à un coût estimatif de \$ 22,000.00;

Rés. 64-670 TRAVAUX D'HIVER ( Suite )

---

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSE PAR: M. l'échevin P.M. Lessard,  
SECONDE PAR: M. l'échevin Bruno Faucher,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE;

1.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités ( 1964-1965 ) tous les travaux ci-dessus mentionnés.

2.- Les susdits travaux seront donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement no. 451 et particulièrement pour une somme de \$ 22,000.00 prévue audit règlement; de même qu'au moyen de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministère des Affaires Municipales.

Rés. 64-671 TRAVAUX D'HIVER.

---

ATTENDU que le Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement no. 457, ledit Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de construction d'égouts et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût;

ATTENDU que pour remédier au chômage, le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme;

ATTENDU qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Cité de Pont-Viau;

ATTENDU que ces travaux consistent en la pose de 1,605 pieds linéaires d'égouts combinés de 12 pouces de diamètre et de 580 pieds linéaires d'égouts combinés de 15 pouces de diamètre;

ATTENDU que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$ 7,200.00 soit \$ 4,000.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$ 3,200.00 représentant la part du Gouvernement Provincial;

ATTENDU que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter ces travaux à un coût estimatif de \$ 27,657.02;

Rés. 64-671 TRAVAUX D'HIVER ( Suite )

---

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSE PAR: M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
SECONDE PAR: M. l'échevin Guy Lefort,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

1.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1964-1965) tous les travaux ci-dessus mentionnés.

2.- Les susdits travaux seront donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement no. 457 et particulièrement pour une somme de \$ 27,657.02 prévue audit règlement; de même qu'au moyen de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage;

3.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministère des Affaires Municipales.

Rés. 64-672 TRAVAUX D'HIVER.

---

ATTENDU que le Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement no. 458, ledit Conseil est autorisé à faire exécuter la construction de travaux d'aqueduc et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût;

ATTENDU que pour remédier au chômage, le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme;

ATTENDU qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Cité de Pont-Viau;

ATTENDU que ces travaux consistent en la pose de 1,615 pieds linéaires de tuyaux d'aqueduc en fonte de 6pouces de diamètre et de 770 pieds linéaires de tuyaux d'aqueduc en fonte de 12 pouces de diamètre;

ATTENDU que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$ 6,480.00 soit \$ 3,600.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$ 2,880.00 représentant la part du Gouvernement Provincial;

ATTENDU que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter ces travaux à un coût estimatif de \$ 28,700.60;

Rés. 64-672 TRAVAUX D'HIVER ( Suite )

---

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS, IL EST:

PROPOSEE PAR: M. l'échevin René Patenaude,  
SECONDE PAR: M. l'échevin P.M. Lessard,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

1.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1964-1965) tous les travaux ci-dessus mentionnés.

2.- Les susdits travaux seront donnés à l'entrepreneur et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement no. 458 et particulièrement pour une somme de \$ 28,709.60 prévue audit règlement; de même qu'au moyen de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministère des Affaires Municipales.

Rés. 64-673 COMPTE DE E.R. CHAGNON LTEE.

---

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à E.R. Chagnon Ltée., de la somme de \$ 4,815.00 pour l'installation de l'éclairage du terrain de football dans le parc Chénier, le tout tel que la soumission acceptée par le Conseil le 24 août 1964.

Rés. 64-674 PROCEDURES RE: DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES D'HUILE A CHAUFFAGE.

---

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser Mes Savard & Rouleau, avocats, à prendre les procédures nécessaires contre M. Raymond Brodeur, 7440 rue Boyer à Montréal concernant l'installation d'un distributeur automatique d'huile à chauffage dont la localisation et l'installation n'est pas conforme au règlement no. 420 de la Cité de Pont-Viau.

Rés. 64-676 DEPLACEMENT D'UN POTEAU DE L'HYDRO-QUEBEC.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-676 DEPLACEMENT D'UN POTEAU DE L'HYDRO-QUEBEC ( Suite )

---

D'autoriser l'Hydro-Québec à déplacer un poteau situé près de la porte de la caserne temporaire des pompiers, située au 161 rue St. Hubert et qui nuit à la sortie des camions du Service des Incendies.

Rés. 64-677 RAPPORTS D'EXPERTISE POUR L'EXPROPRIATION DE TERRAINS.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil prend connaissance et accepte le rapport préparé par Blouin, Paquette et Associés Ltée., pour l'expropriation de terrains du côté est de la rue St. Hubert entre les rues Desnoyers et St. Eusèbe en vue de l'élargissement de ladite rue St. Hubert. La valeur des terrains est établie comme suit:-

Partie du lot no. 22-1 de forme irrégulière, mesurant environ 29 pieds en front de la rue St. Hubert, ayant une superficie de 972 pieds carrés, valeur établie à ----- \$ 827.00

Partie du lot no. 23, de forme irrégulière, mesurant 58.5 pieds en front de la rue St. Hubert, ayant une superficie de 911 pieds carrés, valeur établie à -----\$ 748.00

Partie du lot no. 23, de forme irrégulière, mesurant 43 pieds en front de la rue St. Hubert, par une profondeur moyenne de 10 pieds environ, ayant une superficie de 448 pieds carrés, valeur établie à ----- \$ 468.00

Partie du lot no. 23-1, mesurant en front de la rue St. Hubert 61.3 pieds de largeur par une profondeur d'environ 9.2 pieds, ayant une superficie de 550 pieds carrés, valeur établie à ----- \$ 560.00

Partie du lot no. 24, mesurant 32.8 pieds de largeur en front de la rue St. Hubert par une profondeur d'environ 9.1 pieds, ayant une superficie de 291.5 pieds, valeur établie à ----- \$ 293.00

Partie du lot no. 24, mesurant 44.3 pieds de largeur en front sur la rue St. Hubert par une profondeur d'environ 9 pieds de profondeur, ayant une superficie de 399 pieds carrés, valeur établie à ----- \$ 439.00

Partie du lot no. 25, mesurant 5.08 pieds en front sur la rue St. Hubert par une profondeur d'environ 9 pieds, ayant une superficie de 450 pieds carrés, valeur établie à ----- \$ 363.00

Partie du lot no. 25, mesurant 30.7 pieds de largeur en front sur la rue St. Hubert, par une profondeur d'environ 9 pieds, ayant une superficie de 280 pieds carrés, valeur établie à ----- \$ 224.00

Rés. 64-678 DEMANDE DU MINISTERE DES RICHESSES NATURELLES.

---

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'acquiesser à la demande faite par l'Ingénieur en Chef du Service d'Hydrométrie, d'installer un enregistreur de niveau dans la station de pompage de la Cité de Pont-Viau, dans le but de recueillir des données sur la rivière des prairies.

Rés. 64-679 DEDOMMAGEMENT RE: ELARGISSEMENT DE LA RUE BERRI.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 115.00 à Mme. Cécile Demers Abel pour la réfection de l'escalier de sa propriété située au 506 rue Berri à Pont-Viau, lesquels travaux sont nécessaires à la suite de l'expropriation d'une lisière de terrain en front de cette propriété par la Cité de Pont-Viau en vue de l'élargissement de ladite rue Berri.

Rés. 64-680 ENSEIGNES DE CIRCULATION.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le Chef de Police à installer des enseignes de circulation " DEFENSE DE STATIONNER ", le dimanche seulement du côté nord de la rue St. Florent et du côté sud de la rue St. Louis à partir du Chemin de l'église jusqu'à la rue St. André.

Rés. 64-681 ENSEIGNES DE CIRCULATION A ENLEVER.

---

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher.  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le Directeur du Service de la Police à enlever les enseignes de circulation " ARRET-STOP ", sur le Boulevard de la Concorde, du côté est et ouest de la rue Lahaie et du côté est et ouest de l'intersection de l'Avenue Alexandre.

CORRESPONDANCE RECUE.

---

L'assistant-secrétaire-trésorier donne lecture au Conseil de la lettre en date du 22 octobre 1964, de l'Association des Hommes d'Affaires de Pont-Viau invitant les Membres du Conseil à leur hénédiction des locaux de l'association qui aura lieu mardi le 3 novembre 1964, à 8:30 heures P.M., au 175 rue Berri à Pont-Viau.

PROCLAMATION.

---

Son Honneur le Maire Roger Provost proclame que samedi le 7 novembre 1964, sera le jour du coquelicot dans la Cité de Pont-Viau et recommande à tous les citoyens d'observer ce jour en portant le coquelicot commémoratif de la Légion Royale Canadienne.

La séance est levée.

*Moyeuvre*

MAIRE DE LA CITE DE PONT-VIAU

*Gaston Maud*

ASSISTANT-SECRETARE-TRESORIER DE LA CITE DE PONT-VIAU

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LAVAL  
CITE DE PONT-VIAU

Assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés dans la Cité de Pont-Viau pour soumettre à leur approbation le règlement no. 450 pourvoyant à l'installation d'éclairage de rues avec distribution souterraine sur différentes rues de la Cité et à un emprunt de \$ 70,500.00 pour ces fins.

L'assemblée publique a lieu le 15 octobre 1964, à 7:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau. Le Maire-Suppléant, M. l'échevin Bruno Faucher préside l'assemblée publique à laquelle assistent MM. les échevins: René Patenaude, L. Gabriel Farley, P.M. Lessard, Marcel Dufresne, ainsi que le secrétaire-trésorier.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement no. 450 et le soumet aux électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement.

A 9:00 heures du soir, aucun électeur n'avait apporté d'objection et n'avait demandé de soumettre ce règlement pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables.

*Bruno Faucher*

MAIRE-SUPPLEANT DE LA CITE DE PONT-VIAU

*Bernard Languier*

SECRETARE-TRESORIER DE LA CITE DE PONT-VIAU

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LAVAL  
CITE DE PONT-VIAU

Assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés dans la Cité de Pont-Viau pour soumettre à leur approbation le règlement no. 451 pourvoyant à l'acquisition de terrains en prévision de la construction du garage municipal et de la caserne de pompiers et au drainage de ces terrains et à un emprunt de \$ 65,000.00 pour ces fins.

L'assemblée publique a lieu le 15 octobre 1964, à 7:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau. Le Maire-Suppléant, M. l'échevin Bruno Faucher préside l'assemblée publique à laquelle assistent MM. les échevins: René Patenaude, L. Gabriel Farley, P.M. Lessard, Marcel Dufresne, ainsi que le secrétaire-trésorier.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement no. 451 et le soumet aux électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement.

A 9:00 heures du soir, aucun électeur n'avait apporté d'objection et n'avait demandé de soumettre ce règlement pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables.

*Bruno Faucher*

MAIRE-SUPPLEANT DE LA CITE DE PONT-VIAU

*Bernard Langum*

SECRETARE-TRESORIER DE LA CITE DE PONT-VIAU

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LAVAL  
CITE DE PONT-VIAU

Assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés dans la Cité de Pont-Viau pour soumettre à leur approbation le règlement no. 452 pourvoyant à la construction d'un garage municipal et d'une caserne de pompiers et à un emprunt de \$ 280,000.00 pour ces fins.

L'assemblée publique a lieu le 15 octobre 1964 à 7:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau. Le Maire-Suppléant, M. l'échevin Bruno Faucher préside l'assemblée publique à laquelle assistent MM. les échevins: René Patenaude, L. Gabriel Farley, P.M. Lessard, Marcel Dufresne, ainsi que le secrétaire-trésorier.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement no. 452 et le soumet aux électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement.

A 9:00 heures du soir, aucun électeur n'avait apporté d'objection et n'avait demandé de soumettre ce règlement pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables.

*Bruno Faucher*

MAIRE-SUPPLEANT DE LA CITE DE PONT-VIAU

*Bernard Languelin*

SECRETARE-TRESORIER DE LA CITE DE PONT-VIAU

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LAVAL  
CITE DE PONT-VIAU

15/10/64

Séance spéciale du Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau tenue le 15 octobre 1964, à 9:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau. Son Honneur le Maire-Suppléant, M. l'échevin Bruno Faucher préside la séance du Conseil à laquelle assistent MM. les échevins: L. Gabriel Farley, Guy Lefort, René Patenaude, Marcel Dufresne, P.M. Lessard, ainsi que le secrétaire-trésorier.

La prière est dite.

Rés. 64-629 REGLEMENT NO. 454.

---

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,

D'adopter le règlement no. 454 pour amender le règlement no. 218 concernant le zonage et l'usage des bâtiments et des terrains dans la Cité de Pont-Viau aux fins d'amender les articles 5, 47 et 77 dudit règlement.

En amendement, Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,

QUE le paragraphe b et c de l'article 1 du règlement no. 454 soit biffé du règlement.

SON Honneur le Maire-Suppléant, demande de prendre le vote sur l'amendement:-

M. l'échevin L. Gabriel Farley vote contre l'amendement,  
M. l'échevin Guy Lefort vote en faveur de l'amendement,  
M. l'échevin Marcel Dufresne vote en faveur de l'amendement,  
M. l'échevin René Patenaude vote contre l'amendement,  
M. l'échevin P.M. Lessard vote en faveur de l'amendement.

SON Honneur demande de prendre le vote sur la première proposition:-

M. l'échevin L. Gabriel Farley vote pour la proposition,  
M. l'échevin Guy Lefort vote contre la proposition,  
M. l'échevin René Patenaude vote pour la proposition,  
M. l'échevin Marcel Dufresne vote contre la proposition,  
M. l'échevin P.M. Lessard vote contre la proposition.

LE règlement no. 454 est donc adopté en tenant compte de l'amendement proposé et approuvé par la majorité.

PAR la suite, M. l'échevin René Patenaude propose de rescinder le règlement no. 454. N'ayant pas de secondeur, M. l'échevin René Patenaude demande d'enregistrer sa dissidence en expliquant que le règlement tel qu'il l'avait proposé corrigeait une situation de fait étant donné que le territoire concerné était déjà en grande partie occupé par des commerces, qu'aucun résident de la zone concernée ne subissait de préjudice et que le bâtiment qui aurait pu être érigé pour l'élevage de lapins ne suivrait d'aucune façon aux immeubles voisins qui ne sont pas dans le meilleur état.

Rés. 64-630 ASSEMBLEE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à convoquer pour le 4 novembre 1964, à 7:00 heures du soir, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernés pour soumettre à leur approbation le règlement no. 454 amendant le règlement no. 218 concernant le zonage et l'usage des bâtiments et des terrains dans la Cité de Pont-Viau.

La séance est levée.

*Bruno Faucher*

---

MAIRE-SUPPLEANT DE LA CITE DE PONT-VIAU

*Bernard Langevin*

---

SECRETARE-TRESORIER DE LA CITE DE PONT-VIAU

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LAVAL  
CITE DE PONT-VIAU

17/10/64

Séance spéciale du Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau tenue le 17 octobre 1964, à 8:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau.

A 8:00 heures du soir, MM. les échevins Bruno Faucher et René Patenaude sont présents et constatent qu'il n'y a pas quorum. A 8:10 heures du soir, M. l'échevin L. Gabriel Farley prend place également à la table du Conseil.

A 8:30 heures du soir, faute de quorum, la séance est levée.

  
MAIRE DE LA CITE DE PONT-VIAU

  
SECRETARE TRÉSORIER DE LA CITE DE PONT-VIAU

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LAVAL  
CITE DE PONT-VIAU

Assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés dans la Cité de Pont-Viau pour soumettre à leur approbation le règlement no. 454 modifiant le règlement no. 218 concernant le zonage et l'usage des bâtiments et des terrains dans la Cité de Pont-Viau.

L'assemblée publique a lieu le 4 novembre 1964, à 7:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau. M. le Maire-Suppléant, M. l'échevin Marcel Dufresne préside l'assemblée publique à laquelle assiste l'assistant-secrétaire-trésorier.

L'assistant-secrétaire-trésorier donne lecture du règlement 454 et le soumet aux électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement.

Dans l'heure qui a suivi la fin de la lecture du présent règlement, aucun électeur n'avait apporté d'objection et n'avait demandé de soumettre pour approbation ce règlement aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables.

  
MAIRE-SUPPLEANT DE LA CITE DE PONT-VIAU

  
ASSISTANT-SECRETARE-TRESORIER DE LA CITE DE PONT-VIAU

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LAVAL  
CITE DE PONT-VIAU

Assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés sur les Carignan, Roussillon, Poitou, Brest, et sur le lot no. 42, pour soumettre à leur approbation le règlement no. 457 pourvoyant à l'installation d'égouts sur les rues ci-haut mentionnées et à un emprunt de \$ 29,000.00 pour ces fins.

L'assemblée publique a lieu le 9 novembre 1964, à 7:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau. Son Honneur le Maire Roger Provost préside l'assemblée publique à laquelle assiste le secrétaire-trésorier.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement no. 457 et le soumet aux électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement.

A 9:00 heures du soir, aucun électeur n'avait apporté d'objection et n'avait demandé de soumettre ce règlement pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernés.

  
MAIRE DE LA CITE DE PONT-VIAU

  
SECRETARE-TRESORIER DE LA CITE DE PONT-VIAU.

PROVINCE DE QUEBEC  
 COMTE DE LAVAL  
 CITE DE PONT-VIAU

2/11/64

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau tenue le 2 novembre 1964, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau.

A 8:00 heures du soir, Son Honneur le Maire Roger Provost ainsi que MM. les échevins René Patenaude et Marcel Dufresne sont présents, et constatent qu'il n'y a pas quorum.

A 8:30 heures du soir, proposé par M. l'échevin René Patenaude, secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance du Conseil à lundi le 9 novembre 1964, faute de quorum.

DEUXIEME SESSION.

A 9:13 heures du soir, lundi le 9 novembre 1964, s'ouvre la deuxième session de la séance ordinaire du Conseil ajournée le 2 novembre 1964. Son Honneur le Maire Roger Provost préside la séance du Conseil à laquelle assistent MM. les échevins: L. Gabriel Farley, Guy Lefort, René Patenaude, Bruno Faucher, Marcel Dufresne, ainsi que le secrétaire-trésorier.

La prière est dite.

Rés. 64-682 DEPENSES DU MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
 Secondé par M. l'échevin Guy Lefort,  
 Et résolu à l'unanimité:

D'approuver le paiement des comptes détaillés ci-dessous au montant de \$ 190,536.45 pour le mois d'août 1964 et de \$ 317,434.83 pour le mois de septembre 1964:-

FONDS CAPITAL - SECTION GENERALE:

Gauthier, Renaud, Mongrain, Not.	Parc Règlement no. 438	\$ 139.50
Cité de Pont-Viau	Aqueduc Règl. no. 405	147.30
Z. Cloutier & Fils	Parc Règlement no. 442	2,506.00
Bau-Québec Enrg.,	" " "	9,484.20
Z. Cloutier & Fils	" " "	197.50
Mes Savard & Rouleau	" " "	835.00
Piscines Val-Mar	" " "	25,103.70
Affiliated Factors	Imm. machinerie Règl. 215	3,500.00
Mes Savard & Rouleau	Elargis. Berri Règl. 415	877.65
René Perreault	" " " "	525.00
Desjardins & Sauriol,	Pav. et Trot. Règl. no. 388	823.48
Lagacé Construction	" " " "	28,893.38
Lagacé Construction	" " " 387	4,000.00
TOTAL: -----		\$ 77,032.71

Rés. 64-682 DEPENSES DU MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

FONDS CAPITAL - SECTION AQUEDUC:

B-7 Construction Inc.,	Centrale Eau Règl. 349	\$ 1,350.90
Cité de Pont-Viau	" " "	Intérêts 3,045.88
Fraser Brace Eng. Co.	" " "	36,796.95
C.E. Gravel, I.C.	" " "	990.75
TOTAL: -----		\$ 42,184.48

COMPTES A PAYER:

Wilfrid Ampleman Inc.,	1503 -	Serv. parcs et réc. Olympiades	\$ 1,065.00
Atlas Sterilized Wiping Pr.	27845 -	Ent. Hôtel de Ville	18.55
Atlas Sterilized Wiping Pr.	27966 -	Service Police administration	18.55
Back River Quarries Ltd.,	123441-	Entretien aqueduc	3.90
" "	123513-	Entretien "	11.55
" "	123920-	" "	19.96
" "	124136-	" "	11.57
" "	124610-	Coupe eau et égouts	22.50
" "	124687-	Entretien voirie	45.51
" "	124748-	Coupe eau et égouts	9.52
" "	124759-	Entretien aqueduc	23.05
" "	124814-	Coupe eau et égouts	77.25
" "	124846-	" " "	76.08
" "	124873-	Entretien égouts	21.16
" "	-	Coupe eau et égouts	60.76
" "	124943-	" " "	10.02
" "	125014-	Entretien aqueduc	32.19
" "	125016-	Entretien voirie	38.64
" "	125234-	" "	23.02
" "	125303-	" "	11.74
" "	125601-	Entretien parcs	26.94
Roland Bernard	27 -	Service parcs Olympiades	15.00
Billets et Imprimerie Régale	8958 -	Service " "	8.79
" "	9031 -	Taxe d'amusements	87.66
Bureau d'Enregistrement Laval	15/8/64 -	Mutations	6.80
" "	27/8/64 -	Mutations	6.90
Burroughs Business Machines	147064-	Sec. machinerie	4.77
" " "	214 -	Imm. machinerie de bureau	( Rés. 64 )
Canadian Marconi Co.	72712 -	Camion voirie no. 3	3.00
" "	72808 -	Système de communication	34.35
" "	73229 -	Service de police syst. comm.	37.96
" "	74928 -	Entretien Hôtel de Ville	47.86
Carven Diamond Enrg.	8431 -	Service parcs Réc. Olympiades	249.63
Classy Serv. de Toilette	42689 -	Entretien Hôtel de Ville	52.30
" "	44003 -	Ambulance	1.25
" "	44004 -	Entretien Hôtel de Ville	52.30
Ulric Comte	8/20/64-	Service des incendies	21.18
" "	-	Bureau de l'Ingénieur	14.12
Ulric Comte	7/8/64-	Secrétariat papeterie	105.90
" "	-	Cour municipale	16.47
" "	12/8/64-	Serv. parcs et réc. Olympiades	14.12
Cie de Tél. Bell du Canada	13/7/64-	Service police téléphone	162.56
Cie Elect. Shawinigan	31/8/64-	Eclairage de rues	19.79
" "	30/7/64-	Eclairage de rues	19.79
Maurice R. Délisle	5/2/64 -	C. Rec. terrain garage municipal	520.00
" "	11/5/64-	Divers sondage terrain Marigo	1,040.00
Maurice Desroches	21/8/64-	Bureau Ingénieur - plans	18.00
Georges Dubois Ltée.,	7796 -	Serv. parcs et réc. ter. jeux	7.64
Fecteau Signs Enrg.,	2724 -	Entretien parcs	1,058.94

Rés. 64-682 DEPENSES DU MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

COMPTES A PAYER: ( Suite )

Fonderie Pont-Viau Ltée.,	3787	-	Entretien aqueduc	\$	29.68
" "	3792	-	" "		11.24
" "	3810	-	" "		32.33
" "	3843	-	" "		25.19
" "	3849	-	" "		31.91
" "	3885	-	" "		12.83
" "	4011	-	" "		12.83
" "	4019	-	" "		10.07
" "	4022	-	" "		8.06
" "	4051	-	Coupe eau et égouts		53.22
" "	4065	-	Entretien aqueduc		20.14
" "	4115	-	" "		57.35
" "	4142	-	Coupe eau et égouts		5.82
" "	4173	-	" "		17.45
" "	4217	-	" "		26.61
" "	4222	-	" "		12.83
" "	4238	-	Entretien aqueduc		42.72
" "	4259	-	Entretien aqueduc		33.26
" "	4341	-	Entretien égouts		41.22
" "	4363	-	Entretien aqueduc		25.66
" "	4416	-	" "		24.71
" "	4423	-	" égouts		18.32
" "	4431	-	Coupe eau et égouts		26.61
" "	4467	-	Entretien égouts		15.46
" "	4471	-	Entretien "		14.31
" "	4479	-	" aqueduc		65.66
" "	4516	-	" égouts		36.64
Garage P.E. Deslandes	3072	-	Service police autos ambulance		4.65
Garage J.L. Gauthier	août 64	-	Ambulance		17.44
" "	"	-	Camion no. 3		54.67
" "	"	-	Camion no. 9		39.09
" "	"	-	Camion no. 8		65.00
" "	"	-	Camion no. 4		38.17
" "	"	-	Service parcs réc. administration		.92
" "	"	-	Entretien voirie		1.00
" "	"	-	Arbres, gazon et arbustes		8.85
" "	"	-	Garage municipal - balai		43.24
" "	"	-	Service police autos		187.60
" "	"	-	Service police circulation		11.45
" "	"	-	Service parcs administration		5.26
" "	"	-	Service police autos		350.64
" "	"	-	Service " "		212.96
" "	Juillet 64	-	Service " "		384.80
" "	"	-	Service parcs administration		3.73
" "	"	-	Service police autos		13.34
" "	"	-	Service des incendies		65.28
" "	"	-	Gaz et huile balai		59.08
" "	"	-	Service ambulance		5.80
" "	"	-	Arroseuse - gaz et réparations		152.31
" "	"	-	Service voirie - arbres et gazon		2.70
" "	"	-	Camion no. 8		52.38
" "	"	-	Camion no. 9		34.35
" "	"	-	Camion no. 4		45.24
" "	"	-	Camion no. 4 réparations		8.99
" "	"	-	Camion no. 3		76.18
" "	"	-	Service police flotte autos		222.36
Gestetner Canada Ltd.,	48776	-	Miméographie		9.80
" "	49519	-	" "		77.60
" "	50809	-	" "		33.62

Rés. 64-682 DEPENSES DU MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

COMPTES A PAYER: ( Suite )

L.P. Girard Window Cleaning	10/9/64-	Entretien Hôtel de Ville	\$ 45.00
" " "	10/8/64-	" "	45.00
" " "	9/7/64 -	" "	45.00
" " "	10/6/64-	" "	45.00
Goineau et Bousquet Cie Ltée.,	3756 -	Entretien chalets	4.32
" "	4169 -	Service parcs ter. jeux	6.62
" "	4440 -	Serv. " chalet piscine	15.25
" "	4480 -	" " " "	3.44
" "	4498 -	" " " "	50.88
" "	4701 -	" " " "	44.77
" "	4818 -	" " " "	35.96
" "	4866 -	" " " "	40.07
" "	4920 -	" " " "	5.09
" "	4990 -	" " " "	24.89
" "	5067 -	" " " "	16.96
" "	5204 -	" " " "	16.96
" "	5358 -	" " " "	5.09
" "	11096 -	" " " "	16.95
" "	12853 -	" " " "	28.50
" "	13324 -	" " " "	21.99
" "	13413 -	" " ter. jeux	15.22
" "	13760 -	" " chalets piscine	24.05
" "	13897 -	" " ter. jeux	11.23
" "	14360 -	Bureau ingénieur	10.59
" "	14660 -	Services parcs chalets piscine	10.32
" "	14892 -	" " " "	2.49
" "	14907 -	Bureau ingénieur	22.95
" "	15057 -	Service parcs chalets piscine	37.35
" "	15091 -	" " " "	20.53
" "	15221 -	Entretien chalets	2.39
" "	15252 -	Service parcs chalets piscine	64.72
" "	15510 -	Service " terrains jeux	10.18
" "	15672 -	Travaux publics	8.59
" "	16089 -	Bureau ingénieur	3.53
" "	16362 -	Service parcs chalet piscine	203.52
" "	16750 -	" " " "	1.59
" "	16594 -	" " " "	200.39
" "	16896 -	" " " "	18.44
" "	17076 -	" " " "	74.63
" "	17200 -	" " " "	97.10
" "	17411 -	" " " "	136.67
" "	17432 -	" " " "	24.54
" "	17512 -	" " " "	91.59
" "	17537 -	" " " "	170.40
" "	18851 -	Entretien chalets	122.12
Francis Hankin Co. Ltd.,	3643 -	Coupe eau et égouts	315.25
Hydro-Québec	17/9/64-	Service parcs patinoires	1.06
"	17/9/64-	Entretien Hôtel de Ville	258.47
"	17/9/64-	Service parcs pataugeuses	22.05
"	17/9/64-	Entrepôt	1.28
"	21/9/64-	Service parcs pataugeuses	14.64
"	21/9/64-	Entretien parcs	4.70
"	21/8/64-	Eclairage de rues	1,076.32
"	17/8/64-	Terrains de jeux	1.77
"	1/9/64 -	Entretien égouts	1.00
Imprimerie Philipp Ltée.,	5333 -	Secrétariat papeterie	44.13
M. Janna	22958 -	Service parcs football	37.10
Jarry Automobile Inc.,	51626 -	Service police autos	131.36
" "	51644 -	" " "	33.11
" "	51695 -	" " "	3.85

## Rés. 64-682 DEPENSES D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

## COMPTES A PAYER: ( Suite )

A.D. Lalande	1/9/64 -	Service parcs ter. jeux	\$ 102.62
Gérard Landry Inc.,	14145 -	" " " "	37.74
" "	14196 -	" " chalet piscine	46.80
" "	14214 -	" " ent. chalets	7.74
" "	14213 -	" " chalets	7.74
La Prévoyance Cie d'Assurances	24/4/64-	Assurances	7,869.48
"	6/8/64 -	"	503.55
"	18/8/64-	"	5,353.35
Estampes Larex Enrg.,	1776 -	Permis de bicycles	49.42
Laval Saw Sharp	49 -	Travaux publics	2.00
Montreal Merchandising Co.	5474 -	Service parcs et récréation	1,007.00
Lessard Police Equipment Enrg.	25/8/64-	Service police uniformes	46.00
André Leprohon	2862 -	Service parcs divers	10.25
Fernand Lemay	5823 -	Service parcs arpentage	135.00
H.Y. Maranda Inc.	16843 -	Service police circulation	48.76
Jean Chas Martel Inc.,	2293 -	" " chalet piscine	66.67
H.Y. Maranda Inc.,	16782 -	Service police circulation	74.20
Jean Chas Martel Inc.,	61361 -	Service parcs chalets piscine	164.49
" "	61529 -	Service parcs chalets piscine	80.01
Raymond Massie	3806 -	Bureau Ingénieur plans	13.82
Morin et Frères Enrg.	22/7/64-	Entretien parcs	36.25
" "	3/8/64 -	" "	10.50
Norman Specialties Inc.	64-1137-	Imm. ameublement Hôtel de Ville	277.72
Office Equipement Co.	20862 -	Secrétariat papeterie	87.13
Ohio Chemical Canada Ltd.	20507 -	Service parcs piscine	5.65
" "	20201 -	Service parcs piscine	2.82
Papeterie Lauzier Ltée.	24521 -	Miméographie	203.32
" "	22728 -	"	50.40
" "	22726 -	"	10.94
Paquette & Guy	Juillet 64-	Entretien aqueduc	26.61
"	-	Terrains de jeux	32.59
"	-	Entretien chalets	31.18
"	-	Coupe eau et égouts	152.94
"	-	Entretien arbres	45.91
"	-	Entretien égouts	3.75
"	-	Entretien voirie	6.10
"	-	Entretien égouts	31.54
Penn-Taylor Ltd.	22/8/64-	Service parcs Olympiades	57.00
Rodolphe Pépin	11/8/64-	" " "	15.00
"	27/7/64-	Bureau Ingénieur	6.00
Poly Blue Print	3087 -	" "	44.00
"	3160 -	" " plans	4.00
Poupart, Melançon & Thomas	17/8/64-	Frais de perception	425.15
" "	25/8/64-	" "	88.38
Prestige Engraving	2418 -	Entretien Hôtel de Ville	34.19
Raymond Sports	4729 -	Service parcs terrains jeux	703.57
"	-	Tennis	101.92
"	-	Baseball	27.66
"	4740 -	Service parcs baseball	124.49
"	4759 -	Service parcs ter. jeux	105.62
"	4789 -	" " piscine	41.60
"	4933 -	" " tennis	23.80
"	4836 -	Travaux publics	6.24
"	4931 -	Service parcs football	107.54
"	4932 -	" " ter. jeux	121.80
"	4936 -	" " baseball	63.61
Rapid Data Systems	4114 -	Secrétariat machinerie	83.74
" "	4115 -	Secrétariat machinerie	74.20
Ro Ge Ro Enrg.	20082 -	Service parcs secrétariat	19.70
"	20139 -	" " artisanat	36.90
Stinson Reed Supply Co.	6488 -	" " football	25.44

Rés. 64-682 DEPENSES D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

COMPTES A PAYER: ( Suite )

Stinson Reed Supply Co.	7054	- Service parcs football	\$ 36.00
"	6706	- " " "	50.88
"	-	- " " baseball	14.88
Valiquette Ltée.,	41708	- Service parcs piscine	124.12
"	41785	- Service parcs piscine	31.70
Val-Mar Swimming Pools	12042	- Entretien piscine	134.84
"	20885	- " "	9.97
Viau Rambler	juillet 64-	Service police automobiles	7.20
"	août 64-	Service " "	8.10
Vibrapipe Concrete Pfr. Ltd.	41548	- Entretien voirie	52.95
"	41336	- Entretien égouts	7.00
Wilson & Cousins Co. Ltd.	4988	- Service ambulance	6.15
"	5523	- Service "	7.50

TOTAL: ----- \$ 31,349.00

ACHATS PAYES COMPTANT:

M. Henri Vigneault	Cour Municipale amendes et frais	\$ 6.50
Paramount Film Service Ltd.	Service parcs ter. jeux	40.00
M. Michel Bouilly	Service parcs - piscine	38.29
"	" " - terrains de jeux	30.21
Georges Brissette	Assist. publique - salaire	130.00
Gilles Tétreault	" " "	130.00
Georges Paquette	Vidanges	3,457.68
Les Serv. d'Ent. Laval Enrg.	Entretien Hôtel de Ville	400.00
Claude Jérôme	Perception	88.50
"	Permis commerce	30.00
"	recensement	112.50
"	Bureau ingénieur	130.50
Jean R. Gauthier	Incendies - salaire	40.00
Z. Cloutier & Fils	Coupe d'eau et d'égouts	221.50
"	Service parcs terrains jeux	220.00
"	Ter. jeux Olympiades	154.00
Affiliated Factors Corporation	Immobilisation machinerie de bureau	36.00
Jean Bergeron	Coupe d'eau et d'égouts	176.00
"	Entretien d'aqueduc	174.00
"	Entretien d'égouts	140.00
"	Entretien voirie	16.00
"	Service parcs -patinoires	50.00
"	Nettoyage de rues	32.00
"	Travaux publics	32.00
"	Service parcs - ter. jeux	16.00
Ministre des Finances	Coupe d'eau et d'égouts	100.00
"	Taxe d'amusements	280.00
"	Cour Municipale amendes et frais	300.00
Klébert Therrien	Chalet - piscine	238.00

*J.P.*

Rés. 64-682 DEPENSES D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

ACHATS PAYES COMPTANT ( Suite )

Ecole Polytechnique	Service incendies - cours entraînement	\$ 115.00
Loisirs St. Christophe	Service parcs - lois. int. folklore	100.00
André Parent	Incendies - salaires	4.00
Fernand Chartré	" "	4.00
André Vinet	" "	2.00
Michel Provost	" "	3.00
	Petite Caisse	783.56
Marcel Hughes	Service parcs réc. baseball	64.00
Oscar Borris	permis chiens	14.00
Claude Ménard	Ciné-Club	25.00
Maurice Desjardins	Service parcs ter. jeux Olympiades	10.00
Robert Desjardins	Service parcs ter. jeux Olympiades	10.00
P. Séguin	Service parcs ter. jeux Olympiades	10.00
Bert Soulières	" " "	10.00
Harold Atkins	" " "	10.00
Ed. Mac Auley	" " "	10.00
Roland Ricard	" " "	10.00
Jean Aucoin	" " "	10.00
Jean-Paul Jarry	" " "	10.00
Bob Chicoine	" " "	10.00
Jacques Beauchamp	" " "	10.00
Gerry Gosselin	" " "	10.00
Robert Rivest	" " "	10.00
Pierre Proulx	" " "	10.00
Louis Arpin	" " "	10.00
Léo Robert	" " "	10.00
Bernard Langevin	Secrétariat divers	60.00
Office Catholique Nat. des Techniques de diffusion	ciné-club	1.20
Receveur général du Canada	timbres	500.00
"	Assurance-chômage	446.16
"	Impôt fédéral	1,849.45
"	Service incendies divers	1.50

Rés. 64-682 DEPENSES DU MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

ACHATS PAYES COMPTANT: ( Suite )

Les Sphynx de Ste Thérèse	Service parcs et réc. Olympiades	\$ 75.00
Les Empereurs de St. Léonard	Service parcs et réc. Olympiades	100.00
Francis Hankin & Co. Ltd.,	Immobilisation machinerie	150.61
Léo Couturier	Service parcs ter. jeux Olympiades	400.00
Loisirs St. Louis	Service parcs et réc. salaire concierge	150.00
Louis Vézina	Service parcs ter. jeux culture physique	54.00
André Lapointe	" " piscine cours natation	10.00
Michel Viau	" " balle molle	12.51
Florent Bélanger	Service parcs et réc. divers	12.51
Jean-Marie Therrien	" " " artisanat	34.01
London Life Ins. Co.	Assurance-maladie	861.25
Dollard Morin	Service parcs ter. jeux Olympiades	40.00
Comité de Loisirs St. Julien-E.	Service parcs et réc. divers	100.00
Boisvert, Dumais et Ass.	Cons. techniques conv. collectives	200.00
Jacques Denis	Cour Municipale	3.00
Ministre du Revenu	Impôt provincial	348.85
Gilles Tassé	Cour Municipale	3.00
Union des Municipalités	Frais lég. et exéc. rel. extérieure	120.00
TOTAL: -----		\$ 13,627.29

SALAIRES:

Administration:	\$ 3,160.14
Loisirs	6,391.98
Police	7,957.79
Usine	3,696.01
Voirie	5,137.05

TOTAL DES SALAIRES: ----- \$ 26,342.97

Rés. 64-682 DEPENSES D'AOÛT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

RECAPITULATION

COMPTES PAYABLES: -----	\$	31,349.00
ACHATS PAYES COMPTANT: -----	\$	13,627.29
SALAIRES: -----	\$	26,342.97
FONDS CAPITAL - SECTION GENERALE: -----	\$	77,032.71
FONDS CAPITAL - SECTION AQUEDUC: -----	\$	42,184.48
<hr/>		
TOTAL: -----	\$	190,536.45

MOIS DE SEPTEMBRE - FONDS CAPITAL - SECTION AQUEDUC.

Hamel Asphalte Const.	Centrale Eau Règl. no. 349	\$	500.00
Lagacé Construction	Aqueduc Règl. no. 401		170.82
<hr/>			
TOTAL: -----		\$	670.82

COMPTES A PAYER:

Atlas Sterilized Pr.	28021 - Travaux publics	\$	16.17
Back River Quarries Ltd.	124790 - Coupe d'eau et d'égouts		70.08
" "	125742 - " "		22.10
" "	125813 - " "		23.55
" "	126318 - Entretien voirie		7.16
" "	126601 - " aqueduc		35.02
" "	- Coupe d'eau et d'égouts		22.50
Beauregard Photo Service	7701 - - Service police administration		10.66
J.C. Blouin & Fils Inc.	1585 - Enseignes de rues		70.60
Bureau d'Enregistrement	17/9/64 - Mutations		5.40
Canadian Marconi Co.	72275 - Service police système de com.		46.56
" "	72279 - " " "		48.99
" "	72341 - " " "		9.00
" "	72489 - Voirie camion no. 3 système com.		25.40
" "	72646 - Serv. police système com.		37.15
Centre du Trophée	4/9/64 - Tennis municipal		25.44
E.R. Chagnon & Fils Ltée.	11132 - Eclairage de rues		22.33
"	11206 - Aménagement chalets piscine		285.19
"	10123 - Entretien parcs		11.20
"	11246 - Entretien parcs et ter. jeux		63.35
Cie d'Electricité Shawinigan	5851 - Entretien d'égouts		33.58
"	5851 - " "		26.02

Rés. 64-682 DEPENSES DU MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

COMPTES A PAYER: ( Suite )

Cie de Tél. Bell du Canada	13/9/64	- Service police - téléphone	\$ 145.76
" "	13/9/64	- Service incendies - téléph.	11.50
" "	" "	- Hôtel de Ville	459.10
" "	13/7/64	- " "	449.40
" "	13/8/64	- Service police	143.38
" "	13/8/64	- Hôtel de Ville	449.58
" "	" "	- Service des incendies	11.50
Cie de Transport Laurent.	12/9/64	- Service parcs et réc. football	50.00
Ulric Comte	8/9/64	- Secrétariat papeterie	180.03
" "	25/9/64	- Service parcs et réc. papet.	36.48
" "	" "	- Secrétariat papeterie	135.31
R. Cyr	12115	- Aménagement chalet piscine	221.96
" "	12116	- " " "	135.06
" "	12119	- " " "	150.50
" "	12118	- " " "	203.93
Jean Demers Serv. station	4/9/64	- Service incendies gaz et huile	9.50
Dustbane Products	9008	- Entretien Hôtel de Ville	105.72
Excelsior o	18709	- Secrétariat papeterie	15.52
Fonderie Pont-Viau	4588	- Entretien égouts	57.24
" "	4611	- Entretien aqueduc	15.27
" "	4658	- Nettoyage de rues	1.66
" "	4724	- Entretien égouts	36.64
" "	4755	- " "	37.78
" "	4771	- Entretien aqueduc	24.84
" "	4784	- Entretien égouts	41.22
" "	4822	- " aqueduc	37.85
Garage J.R. Gauthier	8/64	- Service des incendies	43.32
Gauthier, Renaud & Mongrain	8/64	- Imm. chemins et rues	39.80
Gestetner	51566	- Miméographie	104.31
Goineau & Bousquet Cie Ltée.	16248	- Travaux publics	36.28
" "	17820	- Piscine chalets Parc Chénier	49.82
" "	18219	- " " "	42.74
" "	19385	- Service incendies divers	21.43
" "	6125	- Service parcs et réc. ter. jeux	20.36
" "	6371	- Travaux publics	20.36
" "	6776	- Service parcs et réc. ter. jeux	11.10
Francis Hankin & Co. Ltd.	3508	- Coupe d'aqueduc	236.44
" "	4674	- Coupe d'eau et d'égouts	670.19
" "	5001	- Entretien aqueduc	70.22
Hydro-Québec	842509	- Entretien parcs ter. jeux	14.99
" "	767014	- Tennis municipal	43.78
" "	11500	- Eclairage de rues	1,076.32
Jarry Automobile Inc.	51734	- Service police flotte autos	126.10
Kingsway Transports Ltd.	17454	- Entretien égouts	2.50
Laboratoires Choisy Ltée.	20371	- Entretien égouts	18.75
Lagacé Construction Ltée.	5198	- Entretien aqueduc	290.00
" "	5331	- Entretien aqueduc	35.00
" "	5221	- Aménagement chalets piscine	242.00
" "	5223	- " " "	206.78
" "	5255	- " " "	160.50
" "	5103	- Réfection de trottoirs et chaîn.	105.00
" "	8247	- " " "	100.00
" "	5250	- " " "	65.00
" "	5260	- " " "	95.00
" "	5196	- " " "	50.00
" "	5194	- " " "	92.50
" "	5199	- " " "	585.00
" "	5334	- " " "	105.00
" "	5098	- " " "	90.00
" "	5102	- " " "	385.00

## Rés. 64-682 DEPENSES D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

## COMPTES A PAYER: ( Suite )

Lagacé Construction Ltée.,	5344	-	Réfection de Trot. et chaînes	\$	65.00
" "	5178	-	" " "		25.00
" "	5243	-	" " "		75.00
" "	5244	-	" " "		100.00
" "	5099	-	" " "		95.00
" "	5261	-	" " "		50.00
" "	5191	-	" " "		117.00
" "	5192	-	" " "		75.00
" "	5348	-	" " "		273.00
" "	5347	-	" " "		115.00
" "	5336	-	" " "		215.00
" "	5187	-	" " "		68.50
" "	5189	-	" " "		78.50
" "	5188	-	" " "		78.50
" "	5186	-	" " "		73.50
" "	5329	-	" " "		385.00
" "	5349	-	" " "		75.00
" "	5195	-	" " "		95.00
" "	5330	-	" " "		325.00
" "	5241	-	" " "		105.00
" "	5242	-	" " "		90.00
" "	5253	-	" " "		100.00
" "	5343	-	" " "		90.00
" "	5333	-	" " "		125.00
" "	5350	-	" " "		70.00
" "	5190	-	" " "		435.00
" "	5246	-	" " "		75.00
" "	5245	-	" " "		85.00
" "	5254	-	" " "		105.00
" "	5248	-	" " "		90.00
" "	5249	-	" " "		105.00
" "	5251	-	" " "		140.00
" "	5252	-	" " "		105.00
Gérard Landry Inc.,	13995	-	Entretien chalets		45.64
" "	14064	-	" "		23.17
" "	14161	-	" "		9.07
La Prévoyance Cie d'Ass.	20/8/64-	-	Assurances		583.65
" "	18/9/64-	-	"		66.00
Laurier et Lessard Enrg.	2334	-	Service parcs et ter. jeux		9.00
Laval Saw Sharp	6	-	Travaux publics		2.00
Lessard Police Equipement	15/9/64-	-	Service police brigadiers		38.16
" "	22/9/64-	-	" ", uniformes		102.43
J.R. McLeod et Cie Ltée.	12339	-	Secrétariat machinerie		14.70
Raymond Massie	3807	-	Bureau Ingénieur plans		4.77
" "	3808	-	" " "		13.83
Métro	8/9/64	-	Secrétariat machinerie		26.50
John Meunier	5740	-	Piscine entretien		44.08
Ministère de la Famille	646	-	Assistance sociale		1,131.18
Montréal Oxygen Inc.	8971	-	Service des incendies		7.61
Ohio Chemical Canada	20958	-	Ambulance		2.82
R. Pépin Photos	31/8/64-	-	Service parcs et réc. publicité		18.00
" "	2/9/64	-	Service incendies divers		114.00
Poupart, Melançon et Thomas	28/9/64-	-	Frais de perception		389.07
" "	8/9/64	-	Frais "		89.47
Quincaillerie Alvo	51786	-	Entretien Hôtel de Ville		5.16
Rapid Data Systems	77	-	Secrétariat machinerie		4.77
Raymond Sports	5025	-	Service parcs et réc. football		9.99
" "	5026	-	" " "		1,188.10
Royal McBee Canada Ltd.	20755	-	Secrétariat machinerie		12.50
William Scully	47241	-	Service police uniformes		12.50
Sicard Inc.	28367	-	Balayage de rues		50.51

Rés. 64-682 DEPENSES DU MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

COMPTES A PAYER: ( Suite )

Tire Centre Ltd.	33901	- Service police autos	\$	6.00
" "	33745	- " "		50.76
" "	33732	- " "		50.75
<hr/>				
TOTAL: -----			\$	17,558.99

ACHATS PAYES COMPTANT:

Michel Langevin	Service parcs ter. jeux	\$	59.25
Klébert Therrien	" " "		80.50
" "	Entretien aqueduc		70.00
Ernest Bergeron	Entretien aqueduc		26.00
Roger St. Onge	" "		35.00
Jean Bergeron	Entretien égouts		72.00
" "	Coupe d'eau et d'égouts		336.00
" "	Entretien aqueduc		720.00
" "	Nettoyage des rues		56.00
" "	parcs terrains jeux entretien		32.00
Z. Cloutier et Fils	Entretien aqueduc		71.50
" "	Service parcs ter. jeux		125.00
" "	Service " " Olympiades		70.00
Claude Jérôme	Recensement		9.00
" "	Recherches		84.00
" "	Permis		4.50
" "	Bureau ingénieur		139.50
" "	Perception		27.00
Jean-Pierre Dubois	Compte Rec. serv. incendies règl. 449		397.10
Mme. Thérèse Rousseau	Entretien Hôtel de Ville		90.00
Les Services d'Ent. Laval	Entretien " "		500.00
Georges Paquette	Vidanges		4,322.10
Gilles Tétreault	Assistance publique - salaires		162.50
Georges Brissette	" " "		162.50
Ministre des Finances	Taxe d'amusements		207.11
Receveur Général du Canada	Impôt fédéral		2,779.55
" "	Assurance chômage		470.64
Ministre du Revenu	Impôt fédéral		529.80
" "	Frais de perception		950.00
Fernand Chartré	Incendies - salaires		31.00
Jean-Pierre Dansereau	Incendies - salaires		25.00
Gilles Pilon	" - "		31.00
Robert Crevier	" - "		25.00
Marcel Boisjoli	" - "		25.00
André Bertrand	" - "		26.00
Robert Beauregard	" - "		22.00
André Brunelle	" - "		28.00
Claude Bertrand	" - "		34.00
Jacques Dagenais	" - "		41.00
Michel Taillefer	" - "		32.00
Bernard Valiquette	" - "		7.00
Jean R. Gauthier	" - "		93.50
Pierre Lavallée	" - "		35.00
Pacelli Boisvert	" - "		41.00
Jean Larocque	" - "		26.00
Gérard Lajoie	" - "		13.00
René Calvé	" - "		32.00
Michel Provost	" - "		35.00
Yvon Giroux	" - "		38.00
Maurice Desjardins	" - "		9.00
Cité de Pont-Viau	Service de la dette - coupons d'int.		8,685.00
" "	Rachat d'obligations		13,500.00

Rés. 64-682 DEPENSES DU MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

ACHATS PAYES COMPTANT: ( Suite )

Société St. Vincent-de-Paul	Dons	\$	300.00
Mme. R.G. Hébert	Travaux publics - loc. entrep.		55.00
Me Jacques Tétreault,	Cour Municipale		200.00
Me Jean Allaire	" "		200.00
Roger Nantel	Incendies - salaires		9.00
P.P. Bergeron	" "		25.00
Clinique Médicale de Pont-Viau	Rembours. escompte taxe serv. 64		1.92
Cordonnerie Jacques	Service inc. uniformes		12.50
Cordonnerie Paul	" "		28.00
Zurich Co.	Remboursement esc. taxe serv. 64		3.14
Steinberg Store	" "		78.28
Nelson Hubert	" "		1.24
Forest Lawn Corporation	" "		6.51
Rossy 5¢-10¢-15¢	" "		8.88
	Petite caisse		955.55
The Halifax Ins. Co.	Service police - divers		1.00
Ecole Polytechnique	Service Incendies - cours		805.00
Club de Baseball Longueuil	Service parcs réc. Olympiades		25.00
Claude Brideau	Incendies - salaires		7.00
Normand Dupras	" "		19.00
Fernand Beaupré	" "		25.00
Roland Lacasse	" "		19.00
Richard Brisebois	" "		19.00
Gilbert Lavoie	" "		9.00
André Bergeron	" "		9.00
Claude Locas	" "		9.00
Gilles Cloutier	" "		9.00
André Turgeon	" "		9.00
Marcel Siguoin	" "		9.00
Georges Archambault	" "		9.00
Ernest Pronovost	" "		9.00
Claude Massey	" "		9.00
Albert Cadot	" "		9.00
H. Naud	" "		9.00
Guy Lafrance	" "		9.00
Claude Boisjoli	" "		6.00
Lionel Alarie	" "		8.00
Pierre Fournier	" "		9.00
Marcel Fournier	" "		9.00
Robert Beaulne	" "		7.00
Roger Gonthier	" "		7.00
Fernand Charbonneau	" "		7.00
Claude Ménard	" "		9.00
Jean-Paul Desrochers	" "		9.00
André Vinet	" "		14.00
André Parent	" "		17.00
Pierre Thibault	" "		9.00
Michel Bouilly	" "		6.00
Mme. Léopold Alarie	Service de la police		12.50
Pont-Viau Electronic	Remboursement taxe d'af. 1963		35.00
Oscar Borris	Permis chiens S.P.A.		26.00
La Prévoyance Cie d'As.	assurances		2,233.65
M. Tommy O'Meara	Service parcs et réc. Olympiades		17.00
Les Lions de Duvernay	Serv. " " "		200.00
Mme. Jeanne Paradis	Rembours. taxe serv. exc. 1964		.77
Paul Despins	Serv. parcs et réc. Olympiades		25.00
Jacques Côté	" " "		35.00
Paramount Films Service Ltée.	" " films		.75

Rés. 64-682 DEPENSES DU MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

ACHATS PAYES COMPTANT: ( Suite )

Banque Provinciale	Service dette - coupons intérêts	\$ 26,356.74
TOTAL: -----		\$ 67,395.48

SALAIRES:

Administration -----	\$ 3,263.96
Service Incendies -----	\$ 471.00
Loisirs -----	\$ 2,457.11
Police -----	\$ 9,198.36
Usine -----	\$ 5,758.84
Voirie -----	\$ 7,642.09
TOTAL: -----	\$ 28,791.36

FONDS CAPITAL - SECTION GENERALE:

Hamel Asphalte	Trottoirs Règl. 380	\$ 78.61
Lagacé Construction	" "	189,092.44
La Prévoyance	" "	100.00
Morin & Frères	" "	48.00
E.R. Chagnon	Parc Règlement no. 442	1,162.00
Morin & Frères	" " "	1,378.10
Lagacé Construction	Egouts Règl. no. 402	160.00
Lagacé Construction	H. Ville Règl. no. 400	848.82
E.R. Chagnon	" "	396.40
Cité de Pont-Viau	Eclairage Règl. no. 187	58.65
Desjardins & Sauriol	Pavage Règl. no. 335	289.04
Lagacé Construction	Pav. et Trot. Règl. no. 391	3,788.36
La Prévoyance	" " "	25.00
Lagacé Construction	Pavag. et Trot. Règl. 397	2,668.93
Gauthier, Renaud & Mongrain, Mes Savard & Rouleau	Parc Règl. no. 438	108.80
	" "	700.00
Pont-Viau Car Wash	Elargissement rue Berri Règl. 415	46.25
Frost Steel and Wire Co.	Parc Règl. no. 346	393.68
La Prévoyance	Pav. et Trot. Règl. no. 388	50.00

*J.P.*

Rés. 64-682 DEPENSES DU MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 1964 ( Suite )

FONDS CAPITAL - SECTION GÉNÉRALE ( Suite )

La Prévoyance	Pav. et Trot. Règl. no. 387	\$ 25.00
"	Exp. rue Lahaie Règl. no. 354	25.00
"	Parc Règlement no. 346	50.00
"	Pav. et Trot. Règl. no. 370	25.00
"	Eclairage Règl. no. 353	25.00
"	Egout Règl. no. 389	25.00
"	Eclairage Règl. no. 383	25.00
"	Pav. et Trot. Règl. 340	25.00
"	Pavage Règlement no. 327	50.00
"	Pavage Règlement no. 339	50.00
"	Pavage Règlement no. 338	50.00
"	Pavage Règlement no. 269	75.00
"	Egouts Règlement no. 372	50.00
"	Aqueduc Règlement no. 390	25.00
"	Aqueduc Règlement no. 373	25.00
"	Aqueduc Règlement no. 374	50.00
"	Aqueduc Règlement no. 364	25.00
Mes Savard & Rouleau	Parc Règlement no. 437	700.00
Mes Savard & Rouleau	Parc Règlement no. 439	300.00

TOTAL FONDS CAPITAL - SECTION GÉNÉRALE: ----- \$ 203,018.08

R E C A P I T U L A T I O N :

COMPTES A PAYER: -----	\$ 17,558.99
ACHATS PAYES COMPTANT: -----	\$ 67,395.48
SALAIRES: -----	\$ 28,791.36
FONDS CAPITAL - SECTION GÉNÉRALE: -----	\$ 203,018.08
FONDS CAPITAL - SECTION AQUEDUC: -----	\$ 670.82
TOTAL: -----	\$ 317,434.83

Rés. 64-683 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
 Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
 Et résolu à l'unanimité:

D'accepter les soumissions énumérées ci-après pour  
 l'achat d'appareils et d'équipement pour le Service des Incendies  
 tel que prévu par le règlement no. 449:="

Rés. 64-683 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS ( Suite )

---

Soumissions de Pierre Thibault (Canada)  
Ltée., en date du 19 octobre 1964 pour  
l'achat des véhicules suivants tels que  
décrits dans lesdites soumissions:-

Camion-pompe - 840 g.p.m. -----	\$ 19,820.00
Camion-pompe - 840 g.p.m. -----	\$ 19,820.00
Camion-échelle aérienne de 100 pieds -----	\$ 43,800.00

Soumission de Pierre Thibault (Canada)  
Ltée., en date du 19 octobre 1964 pour  
l'achat d'équipement pour un camion-  
pompe ----- \$ 11,410.00

Soumissions de Canadian Fire Hose Corp.  
Ltd., en date du 19 octobre 1964 pour  
l'achat d'équipement pour un camion-  
pompe ----- \$ 4,300.00  
Pour le camion-échelle ----- \$ 2,900.00

LES soumissions reçues pour l'achat d'un camion de secours et de l'équipement pour ce camion sont toutes rejetées.

CEPENDANT, cette résolution ne prendra effet que lorsque le règlement no. 449 aura été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Rés. 64-684 RAPPORT DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés sur les rues Carignan, Roussillon, Poitou, Brest, sur le lot 42, tenue le 9 novembre 1964, à 7:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, pour soumettre à leur approbation le règlement no. 457 pourvoyant à l'installation d'égouts sur les rues ci-haut mentionnées et à un emprunt de \$ 29,000.00 pour ces fins, soit et est adopté tel que lu.

Rés. 64-685 RAPPORT DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables situés sur les rues Carignan, Roussillon, Poitou, Brest, sur le lot 42, tenue le 9 novembre 1964, à 7:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, pour soumettre à leur approbation le règlement no. 458 pourvoyant à la construction de conduites d'aqueduc sur les rues mentionnées et à un emprunt de \$ 38,000.00 pour ces fins, soit et est adopté tel que lu.

Rés. 64-686 CERTIFICATS DE PROGRES: LAGACE CONSTRUCTION LTEE.

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Lagacé Construction Ltée., des sommes mentionnées ci-après pour les travaux de pavage et de trottoirs exécutés en vertu des règlements mentionnés ci-dessous:-

Certificat d'acceptation finale pour les travaux de pavage exécutés en vertu du règlement no. 269, approuvé par Desjardins & Sauriol, I.C. ----- \$ 4,167.13

Certificat d'acceptation finale pour les travaux de pavage et trottoirs exécutés en vertu du règlement no. 336, approuvé par Desjardins & Sauriol, I.C. ----- \$ 4,383.87

Certificat d'acceptation finale pour les travaux de pavage et trottoirs exécutés en vertu du règlement no. 337, approuvé par Desjardins & Sauriol, I.C. ----- \$ 949.07

Certificat d'acceptation finale pour les travaux de trottoirs et élargissement de pavage exécutés en vertu du règlement no. 338, approuvé par Desjardins & Sauriol, I.C. ----- \$ 3,876.46

Certificat d'acceptation finale pour les travaux de pavage et trottoirs exécutés en vertu du règlement no. 339, approuvé par Desjardins & Sauriol, I.C. ----- \$ 4,121.74

Certificat d'acceptation finale pour les travaux de pavage et de trottoirs exécutés en vertu du règlement no. 340, approuvé par Desjardins & Sauriol, I.C. ----- \$ 2,084.44

Rés. 64-687 CERTIFICATS: E.R. CHAGNON LTEE.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à E.R. Chagnon Ltée., de la somme de \$ 2,105.92 pour les travaux d'éclairage de rues exécutés en vertu du règlement no. 383, suivant le certificat d'acceptation finale approuvé par Beaudry, Dupuis, Morin & Routhier, I.C.

Rés. 64-688 ACHAT POUR LE SERVICE DE LA POLICE.

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser les achats énumérés ci-après pour le Service de la Police:-

Rés. 64-688 ACHAT POUR LE SERVICE DE LA POLICE ( Suite )

---

6 enseignes " ARRET AUTOBUS SCOLAIRE ";

10 enseignes " DEFENSE DE STATIONNER DIMANCHE ET FETES ";

7 vestons anti-balles;

26 cartouchières pour les constables.

Rés. 64-689 MES SAVARD & ROULEAU, AVOCATS.

---

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement des comptes mentionnés ci-après à Mes Savard & Rouleau, comme suit:-

Honoraires pour comparution devant la  
Régie des Alcools, le 14 octobre 1964  
RE: Commodore Yatch Club et Club des  
Vétérans ----- \$ 100.00

Honoraires pour procédures, entrevues,  
étude des plans, préparation de règle-  
ments, avis publics, vacation au Minis-  
tère des Affaires Municipales concernant  
le règlement no. 379 relativement à l'an-  
nexion à Pont-Viau de certains lots de  
la Cité de Chomedey ----- \$ 1,150.00

Rés. 64-690 DEMANDE DE PERMIS.

---

LE Conseil prend connaissance de la demande faite par M. Gregory pour opérer un studio de culture physique à Pont-Viau.

LE Conseil demande au secrétaire-trésorier de faire parvenir à la personne intéressée une copie du règlement no. 426 concernant la réglementation des studios de culture physique.

Rés. 64-691 RAPPORTS DU SERVICE DE LA POLICE.

---

LES rapports pour les mois de septembre et octobre 1964 pour le Service de la Police sont présentés au Conseil.

Rés. 64-692 REGLEMENT NO. 453.

---

Il est proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin Guy Lefort,

D'adopter le règlement no. 453 amendant le règlement no. 283 de la Cité de Pont-Viau concernant les fils conducteurs reliés à une antenne de télévision communautaire.

En contre-proposition, il est proposé par M. l'échevin René Patenaude, secondé par M. l'échevin L. Gabriel Farley:

Rés. 64-692 REGLEMENT NO. 453 ( Suite )

---

DE rejeter le règlement no. 453 pour les motifs suivants:-

Interférence dans les télévisions causé par les fils conducteurs reliés à l'antenne communautaire et dépenses supplémentaires pour les résidents qui s'abonnent au système projeté.

Son Honneur le Maire Roger Provost demande de prendre le vote sur la proposition de M. l'échevin Dufresne:-

M. l'échevin L. Gabriel Farley vote contre la proposition,  
M. l'échevin Guy Lefort vote pour la proposition,  
M. l'échevin René Patenaude vote contre la proposition,  
M. l'échevin Bruno Faucher vote pour la proposition,  
M. l'échevin Marcel Dufresne vote pour la proposition,

LA proposition de M. l'échevin Marcel Dufresne est donc adoptée par un vote de 3 contre 2 et le règlement no. 453 est adopté.

Son Honneur le Maire demande de prendre le vote sur la contreproposition de M. l'échevin René Patenaude:-

M. l'échevin L. Gabriel Farley vote pour la contreproposition;  
M. l'échevin Guy Lefort vote contre la contreproposition;  
M. l'échevin René Patenaude vote pour la contreproposition;  
M. l'échevin Bruno Faucher vote contre la contreproposition;  
M. l'échevin Marcel Dufresne vote contre la contreproposition;

LA contreproposition est donc rejetée par un vote de 3 contre 2.

Il est proposé par M. l'échevin René Patenaude de s'informer auprès de l'aviseur légal si ce règlement doit être soumis aux électeurs municipaux à une assemblée publique.

Rés. 64-693 AVIS RECU.

---

LE Conseil prend connaissance de la lettre datée du 7 octobre 1964 reçue de Me Emé Lacroix, avocat, procureur de Fraser Brace Engineering Co., relativement à la retenue de \$ 49,800.00 faite par la Cité de Pont-Viau-sur les sommes dues à cette compagnie pour le retard apporté à l'exécution des travaux décrétés en vertu du règlement no. 349 pour l'agrandissement de la Centrale de Traitement d'Eau.

Il est résolu à l'unanimité de faire parvenir cette lettre à Mes Savard & Rouleau, avocats, et de les autoriser à faire les démarches et les procédures nécessaires dans cette affaire.

Rés. 64-694 ACHAT D'ENSEIGNES DE RUES.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'achat d'enseignes de circulation pour les rues suivantes:-

Rés. 64-694 ACHAT D'ENSEIGNES DE RUES ( Suite )

---

Rue de Blois, Estérel, Forget et Limoilou;

Rés. 64-696 DEMANDE DE SOUMISSIONS.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à publier dans l'édition du 14 novembre 1964 du journal " Le Devoir " et le " Star ", un avis de demande de soumissions pour la construction d'une caserne de pompiers et d'un garage municipal telle que prévue au règlement no. 452. La demande de soumissions se lira comme suit:-

" Des soumissions en triplicata, cachetées et intitulées " SOUMISSION POUR CASERNE DE POMPIERS ET GARAGE MUNICIPAL ", seront reçues par la Cité de Pont-Viau, adressées au Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau, Comté de Laval, Province de Québec, jusqu'à cinq (5:00) heures du soir, lundi le 7 décembre 1964. Elles seront ouvertes et lues à une séance du Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau qui se tiendra le 7 décembre 1964, à 8:00 heures du soir, à la Salle du Conseil, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau.

L'entrepreneur devra se conformer aux exigences suivantes et toute soumission qui ne sera pas faite suivant la formule fournie par l'architecte et accompagnée des documents demandés ne sera pas considérée.

- 1.- Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque pour un montant égal à \$ 20,000.00 fait à l'ordre de la Cité de Pont-Viau et certifié par une banque à charte du Canada ou une caisse populaire;  
  
Le chèque du soumissionnaire heureux sera conservé sans intérêt par le propriétaire jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le bon de garantie exigé au paragraphe 2 suivant;
- 2.- Une attestation écrite, attachée à la soumission, émise par une compagnie d'assurances à l'effet que ladite compagnie s'engage formellement à émettre pour et au nom de l'entrepreneur, au bénéfice de la Cité de Pont-Viau, une police de garantie d'exécution des travaux égale à 100% du montant du contrat lors ou avant la signature du contrat;
- 3.- La liste de sous-traitants et leurs prix devra accompagner la soumission, telle qu'exigée par l'arrêté en conseil no. 2380, en date du 7 décembre 1961;
- 4.- Cette liste mentionnée à l'article 3 ci-haut, soumise au propriétaire pour approbation, devra être rigoureusement observée ainsi que les montants des sous-contrats, ci-indiqués;
- 5.- Les équivalents devront être présentés à l'architecte en vue d'être approuvés, au moins sept (7) jours avant l'entrée des soumissions;
- 6.- Dans le cas où le soumissionnaire est une Corporation, la soumission doit être accompagnée d'une résolution ou d'un règlement autorisant la signature de la soumission et des documents;

Rés. 64-696 DEMANDE DE SOUMISSIONS ( Suite )

---

- 7.- L'entrepreneur général devra fournir régulièrement la liste détaillée des salaires sur les formules fournies par la Cité de Pont-Viau, afin que celle-ci puisse bénéficier des octrois pour " Travaux d'Hiver ";
- 8.- Le soumissionnaire devra fournir un dossier de ses réalisations passées;

LES soumissionnaires pourront se procurer contre un dépôt de CENT DOLLARS ( \$ 100.00 ), les plans, devis, formules de soumission, etc., en s'adressant à M. Gilbert Moreau, Architecte, 210 Boul. Crémazie ouest, Montréal 11, DU-8-9211.

A défaut, par le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée, de signer le contrat et de donner toute garantie requise dans les cinq (5) jours d'acceptation, le montant du dépôt sera alors forfait en faveur de la Cité de Pont-Viau et la soumission censée avoir été abandonnée.

LA Cité de Pont-Viau ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Rés. 64-697 ROLE PARTIEL POUR L'ANNEE 1964.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE les estimateurs de la Cité de Pont-Viau soient autorisés à préparer un rôle partiel d'évaluation pour l'année 1964 pour les propriétés qui ont subi une augmentation ou une diminution de valeur à la suite de construction, d'agrandissement ou de démolition, le tout conformément à l'article 500 de la Loi des Cités et Villes.

Rés. 64-698 DEMANDE.

---

LE Conseil prend connaissance d'une demande faite par l'Association Professionnelle des techniciens des eaux du Québec pour utiliser les machines de l'administration telles que machine à adresser, à photocopier et à photocopier pour les besoins de ladite association.

Il est résolu à l'unanimité:

D'informer l'Association que ces machines sont occupées à plein temps et qu'il serait difficile d'accepter du travail de l'extérieur qui pourrait nuire à l'occasion au travail qui doit être fait sur ces machines.

Rés. 64-699 QUETE PUBLIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la Société Canadienne du Cancer à solliciter la population de Pont-Viau du 28 novembre 1964 à l'occasion de leur campagne de souscription annuelle.

CORRESPONDANCE RECUE.

---

LE Conseil prend connaissance de la correspondance reçue:-

- Demande de souscription pour le Prêt d'Honneur;
- Demande de sollicitations pour le fonds des Nations-Unies pour l'enfance;
- Demande pour " Federation for Jewish Community Services of Montreal ";
- Remerciements de la Chambre de Commerce Régionale de l'Île Jésus pour avoir mis à leur disposition au mois d'août la Salle du Conseil pour l'assemblée des directeurs de cette chambre;
- Campagne de sobriété organisée par les Cercles Lacordaire et Ste Jeanne d'Arc;
- Lettre de félicitations de M. Payette propriétaire du Salon de billard Concorde remerciant le Service de la Police et le Détective Legault pour la promptitude à trouver les auteurs du vol commis le 26 octobre 1964 dans cet établissement.

Rés. 64-699a. REPARATION D'UN TROTTOIR.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'Ingénieur de la Cité à faire réparer le trottoir, aux frais de la Cité, en face de la propriété située au 237 Terrasse Berthelot.

ABRI POUR PIETONS.

---

DES représentants de la Ligue des Propriétaires informent le Conseil qu'il serait dans l'intention de la Ligue des Propriétaires de Pont-Viau de céder à la Cité l'abris, situé sur le Boulevard des Laurentides, au sud du Boulevard Lévesque à l'usage des voyageurs qui attendent les autobus.

LE Maire, M. Roger Provost informe les dirigeants de la ligue de faire parvenir une lettre à la Cité cédant officiellement cet abris et que celle-ci en assurera l'entretien.

Rés. 64-700 AVIS DE MOTION.

---

M. l'échevin Guy Lefort présente un avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera proposé un règlement réglementant la réparation des trottoirs brisés, des descentes dans les trottoirs pour entrée de garage et des personnes qui seront tenues au paiement du coût de ces travaux.

Rés. 64-701 DELAI POUR PAIEMENT DE TAXES.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-701 DELAI POUR PAIEMENT DE TAXES ( Suite )

D'accorder un délai d'un an aux propriétaires pour le paiement des taxes de pavage et de trottoir pour les années 1962 et 1963 imposées en vertu des règlements nos. 337, 338 et 339, ce sans intérêt, afin de leur permettre de faire les ajustements de taxes qui s'imposent avec les constructeurs ou les anciens propriétaires.

Rés. 64-702 AJOURNEMENT.

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'ajourner la séance du Conseil à lundi le 16 novembre 1964, à 8:00 heures du soir.

DEUXIEME SESSION.

A 8:20 heures du soir, lundi le 16 novembre 1964 s'ouvre la deuxième session de la séance ordinaire du Conseil ajournée le 9 novembre 1964. Son Honneur le Maire Roger Provost étant absent, le Maire-Suppléant, M. l'échevin Marcel Dufresne préside la séance du Conseil à laquelle assistent MM. les échevins: René Patenaude, P.M. Lessard, Bruno Faucher, ainsi que le secrétaire-trésorier.

La prière est dite.

Rés. 64-703 OUVERTURE DE SOUMISSIONS.

LES soumissions reçues pour les travaux d'égouts et d'aqueduc exécutés en vertu des règlements nos. 457 et 458 sont déposées. Il est constaté que les scellés n'ont pas été brisés. Elles sont ensuite ouvertes et se lisent comme suit:-

- Desco Inc.,  
Chèque certifié de \$ 3,500.00 ----- \$ 34,522.00
- Hamel Asphalte Construction Cie Ltée.,  
Chèque certifié de \$ 3,000.00;  
Consentement de garantie ----- \$ 29,863.40
- G.M.B. Construction Cie Ltée.,  
Chèque certifié de \$ 4,000.00 ----- \$ 38,588.35
- La Cie de Construction Tolhurst Ltée.,  
Chèque certifié de \$ 4,000.00,  
Consentement de garantie ----- \$ 31,762.00
- Verona Construction Ltée.,  
Chèque certifié de \$ 3,140.00,  
Consentement de garantie ----- \$ 31,396.50

PROPOSE PAR: M. l'échevin P.M. Lessard,  
SECONDE PAR: M. l'échevin Bruno Faucher,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la soumission de Hamel Asphalte Construction Cie Ltée., au montant de \$ 29,863.40 soit acceptée.

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Pont-Viau avec Hamel Asphalte Construction Cie Ltée., un contrat pour l'exécution de ces travaux.

Rés. 64-703 OUVERTURE DE SOUMISSIONS ( Suite )

---

CEPENDANT, cette résolution ne prendra effet que lorsque toutes les approbations requises par la Loi auront été reçues pour les règlements nos. 457 et 458.

Rés. 64-704 EXPROPRIATION ET PRISE DE POSSESSION DE TERRAINS POUR LE GARAGE MUNICIPAL ET LA CASERNE DE POMPIERS.

---

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des contribuables et de la Cité d'acquérir certains terrains pour agrandir le terrain requis pour le garage municipal et la caserne de pompiers;

ATTENDU que le Conseil a adopté le règlement no. 451 à cette fin;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au plus tôt à l'expropriation et à la prise de possession au préalable des terrains requis;

PROPOSE PAR: M. l'échevin P.M. Lessard,  
SECONDE PAR: M. l'échevin Bruno Faucher,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE Mes Savard & Rouleau, avocats, soient autorisés à faire la procédure nécessaire pour l'expropriation et la prise de possession au préalable des parties de lots mentionnées ci-après:-

- Partie du lot 11-10, mesurant 110 pieds de largeur par 131.5 pieds de profondeur, superficie 14,429 pi.ca.;
- Partie du lot 11-7, mesurant 60 pieds de largeur par 130 pieds de profondeur, superficie de 7,800 pi.ca.;
- Partie du lot 11-8, mesurant 50 pieds de largeur par 130 pieds de profondeur, superficie de 6,500 pi.ca.;

LE tout tel que décrit sur le plan préparé le 18 juin 1964 par M. J. André Laferrière, A.G.

Rés. 64-705 EMPRUNTS TEMPORAIRES.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE des emprunts temporaires pour une somme n'excédant pas \$ 127,000.00 soient faits à la Banque Provinciale du Canada et que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour obtenir l'autorisation de faire ces emprunts temporaires en attendant la vente des obligations prévues aux règlements suivants:-

Règlement no. 450 - Eclairage de rues ----- \$ 65,000.00

Règlement no. 451 - Acquisition de terrains  
et drainage ----- \$ 62,000.00

---

TOTAL: -----+-----+-----+----- \$ 127,000.00

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Pont-Viau des billets avec la Banque pour ces emprunts temporaires.

Rés. 64-706 TRAITEMENT SUPPLEMENTAIRE DE L'EAU.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

POUR faire suite aux études faites depuis un an par M. Wilfrid Drasse, Surintendant de la Centrale de Traitement d'Eau et approuvées par le Ministère de la Santé, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de Wallace & Tiernan Ltd., des appareils suivants:-

2 applicateurs de silicate de sodium, série no. A-768 incluant tous les items et accessoires mentionnés dans leur soumission du 21 septembre 1964 ----- \$ 9,678.00

2 pompes avec diaphragme et unité de mesure, série no. A-747 pour l'application du Calgon incluant les accessoires et les items mentionnés dans la soumission du 9 novembre 1964 -- \$ 950.00

3 réservoirs pour installer avec les pompes ci-haut décrites ----- \$ 206.00

LES appareils ci-haut décrits permettront de rendre l'eau moins agressive dans le réseau de distribution en maintenant un ph d'équilibre et le calgon servira également à protéger le réseau de distribution en éliminant les dépôts dans les tuyaux.

Rés. 64-707 AVIS DE MOTION.

---

M. l'échevin Bruno Faucher présente un avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera proposé un règlement pourvoyant au paiement des travaux d'aménagement du terrain de l'Hôtel de Ville exécutés en vertu du règlement no. 400 par l'emploi d'une somme de \$ 21,500.00 étant la balance non utilisée sur le règlement no. 269 et par l'emploi d'une somme de \$ 16,500.00 étant une partie de la balance non utilisée sur le règlement no. 335.

Rés. 64-708 PLAN: DEVIS ET ESTIMES A PREPARER.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser Dupont, Larose et Perreault, I.C., à préparer des plans, devis et estimés pour l'installation d'un système téléphonique qui serait la propriété de la Cité aux fins de relier la caserne de pompiers et le domicile de tous les pompiers permanents et volontaires par téléphone, pour prévoir également l'installation de système d'alarmes également reliés à la caserne de pompiers et pour prévoir s'il y a lieu un système d'intercommunication avec l'Hôtel de Ville et les chalets dans les différents parcs.

Rés. 64-709 CHAUFFERETTE POUR LE CHALET DE LA PISCINE.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'installation d'une chaufferette électrique, afin de protéger contre le gel, la machinerie et la tuyauterie installés dans le sous-sol de la piscine.

Rés. 64-710 MUSIQUE POUR LES PATINOIRES.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'accepter la soumission de Electro-Vox Inc., au montant de \$1,780. pour la fourniture et l'installation des appareils pour transmettre aux différentes patinoires de la musique. Ces appareils comprennent les items suivants:-

1 cabinet en métal, 1 amplificateur modèle LT-140 à transistor, d'une puissance de 120 watts, 1 tourne-disques automatiques à 4 vitesses, modèle RP-9, 1 microphone modèle EV-60, 1 radio AM-FM, genre stéréo, modèle FM-220, une antenne modèle FAM-714, un panneau sélecteur, modèle P 210-X, avec 10 sélecteurs, 10 haut-parleurs modèle P 28-U, 10 transformateurs universels, modèle SP-40-32W, 5 contrôles de volume, P 45-V. Le prix ci-haut mentionné comprend également le filage et l'installation.

Rés. 64-711 COMPTES: MORIN & FRERES ENRG.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Morin & Frères Enrg., des sommes mentionnées ci-après pour les travaux suivants:-

Plantation de tulipes et de jacinthes pour l'Hôtel de Ville -----	\$ 188.24
Ratissage, enlèvement des mauvaises herbes, herbicide pour le terrain de baseball -----	\$ 68.00
Entretien des arbres comprenant émondage, fertilisation, pose de tuteurs et courroies pour 1,652 arbres -----	\$ 513.60

Rés. 64-712 PLANS: CIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la Cie de Téléphone Bell du Canada à poser des conduits souterrains sur la rue Meunier, à l'ouest du Boul. des Laurentides, tel qu'indiqué sur le plan no. 401, référence no. 179;

D'installer une cabine téléphonique sur la propriété privée située au 187 Boul. de la Concorde, tel qu'indiqué sur le plan no. 801, tel que révisé.

Rés. 64-713 COMPTES POUR NETTOYAGE DE PUISARDS.

---

Il est résolu à l'unanimité:

DE payer les comptes énumérés ci-dessous pour le nettoyage de puisards dans toutes les rues de la Cité:-

Service Sanitaire Ltée., 654 puisards à \$ 1.15 l'unité -----	\$ 752.10
Sanitank Inc., 653 puisards à \$ 1.25 l'unité -----	\$ 816.25

Rés. 64-714 SOUMISSION POUR REPARATIONS A EFFECTUER.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'accepter la soumission de M. Roger Laurence pour effectuer les réparations à la propriété de Mme. Jeannine Larocque Béchard, 556 rue Jubinville à Pont-Viau, pour transformer le garage situé dans le sous-sol de cette propriété et qui n'est plus utilisable depuis la construction des trottoirs et de la réfection du pavage. La soumission s'élève à \$ 325.00 et sera payée à Mme. Béchard lorsque les travaux seront complétés et acceptés par elle.

CETTE résolution ne constitue d'aucune façon une admission de responsabilité de la part de la Cité de Pont-Viau.

Rés. 64-715 ECLAIRAGE DE PATINOIRES.

---

Il est résolu à l'unanimité:

DE demander aux électriciens ayant une place d'affaires à Pont-Viau des soumissions pour l'installation de l'éclairage des patinoires.

Rés. 64-716 REQUETE RE: BRUIT DES CARRIERES

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'appuyer la requête signée par les propriétaires et résidents de la partie nord de la Cité de Pont-Viau qui sera présentée aux autorités provinciales concernées pour que les carrières situées près des limites nord de Pont-Viau dans les territoire de la Cité de Chomedey respectent les lois existantes concernant le dynamitage, le bruit durant la nuit et le contrôle de la poussière.

Rés. 64-717 AJOURNEMENT!

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

QU'à 9:10 heures du soir, la séance du Conseil soit ajournée jusqu'à 10:00 heures du soir.

TROISIEME SESSION.

---

A 10:00 heures du soir, s'ouvre la troisième session de la séance du Conseil ajournée quelque temps auparavant.

Rés. 64-718 STATIONNEMENT DE NUIT.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

DE permettre le stationnement la nuit pour une période d'essai jusqu'au mois de janvier 1965, sur le côté nord de la rue Meunier entre les rues Jubinville et Cousineau.

Rés. 64-719 BUREAU DE POSTE POUR PONT-VIAU.

---

ATTENDU que la population de la Cité de Pont-Viau atteint 21,000 âmes;

ATTENDU qu'il n'y a pas de bureau de poste à la disposition de la population;

ATTENDU que les sous-stations postales n'offrent pas tous les services d'un bureau de poste;

ATTENDU que les sous-stations changent fréquemment d'endroit et qu'à certaines périodes, elles sont peu nombreuses et que les autorités ont de la difficulté à trouver des endroits convenables;

ATTENDU qu'il y aura lieu d'établir un bureau de poste pour desservir la population et tous les commerces de la Cité de Pont-Viau;

PROPOSE PAR: M. l'échevin René Patenaude,  
SECONDE PAR: M. l'échevin P.M. Lessard,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE des démarches soient faites auprès du Ministère des Postes et de M. Jean Rochon, Député du Comté de Laval afin qu'un bureau de poste soit ouvert dans la Cité de Pont-Viau qui n'est pas desservi adéquatement pour l'importance de sa population et des places d'affaires qui s'y trouvent.

QUE les autorités municipales escomptent que ce problème sera réglé au plus tôt par les autorités compétentes.

Rés. 64-720 DEPOTS A LA CAISSE POPULAIRE.

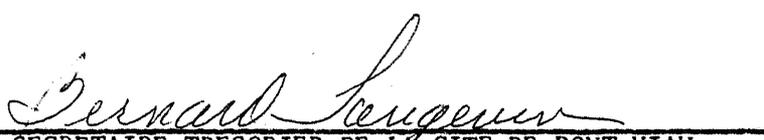
---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à déposer à la Caisse Populaire St. Christophe les argents non encore utilisés provenant d'émissions d'obligations faites en vertu de règlements d'emprunts. Ladite Caisse Populaire payera sur ce dépôt des intérêts calculés au taux de 3% sur la balance minimum mensuelle.

La séance est levée.

  
MAIRE DE LA CITE DE PONT-VIAU

  
SECRETAIRE-TRESORIER DE LA CITE DE PONT-VIAU

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LAVAL  
CITE DE PONT-VIAU

7/12/64

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Cité de Pont-Viau tenue le 7 décembre 1964 à 8:10 heures du soir, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 55 Boul. des Laurentides à Pont-Viau. Son Honneur le Maire Roger Provost préside la séance du Conseil à laquelle assistent MM. les échevins: L. Gabriel Farley, René Patenaude, Bruno Faucher, Marcel Dufresne, P.M. Lessard, ainsi que le secrétaire-trésorier.

La prière est dite.

Rés. 64-721 MINUTES.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter les minutes de la deuxième et troisième session de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 septembre 1964, de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 1964, de la deuxième session tenue le 19 octobre 1964, de la troisième session tenue le 26 octobre 1964, de la séance spéciale tenue le 15 octobre 1964 et de la séance spéciale tenue le 17 octobre 1964.

Rés. 64-722 DEPENSES.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'approuver le paiement des comptes ci-dessous au montant de \$ 237,444.98 pour le mois d'octobre 1964.

COMPTES A PAYER:

Ass. Canadienne des bonnes routes	359	- bureau ingénieur	\$ 16.75
Atlas Sterilized Wiping Prod.	28220	- Service incendies maté.	16.17
Back River Quarries Ltd.	126860	- Entretien aqueduc	9.60
" "		- coupe d'eau et ég.	90.30
" "	127012	- entretien voirie	29.03
" "	127090	- entretien égouts	26.54
" "	127274	- " voirie	8.61
" "	127436	- coupe d'eau et ég.	35.70
" "	127619	- entretien aqueduc	38.40
" "	127866	- " "	23.75
" "		- " voirie	10.89
" "	128111	- coupe d'eau et ég.	12.80
E. Beaucage Ltée.	1052	- service inc. cas. chauff.	28.55
" "	17039	- travaux publics	8.48
" "	17029	- entretien voirie	8.54
J.C. Blouin et Fils Inc.	1640	- police ens. circulation	341.32
Canada Photo Copy Co.	1761	- sec. papeterie	64.45
Canadian Marconi Co.	72866	- serv. police syst. com.	24.33
" "	72290	- " " "	55.03
E.R. Chagnon & Fils Inc.,	11205	- Eclairage de rues	23.18
" "	11249	- Serv. parcs ter. j.	4,815.00
Classy Service Toilette	44342	- Entretien hôtel V.	52.30
" " "	43317	- Serv. inc. matériel	13.20

*J.W.*

Rés. 64-722 DEPENSES ( Suite )

COMPTES A PAYER: ( Suite )

Cie Shawinigan	3020 - Eclairage de rues	\$ 19.79
Ulric Comte Enrg.,	26/10/64- Secrétariat papeterie	105.90
Cordonnerie Paul	37 - Service parcs ter. jeux	2.00
R.L. Crain Ltd.,	2275 - Secrétariat papeterie	7.00
R. Cyr	12443 - Serv. incendies caserne	119.70
"	12321 - " " matériel	211.79
"	12326 - " " "	115.89
Direct Motor Express Ltd.,	24/9/64- Serv. police - ens. circ.	7.77
" " "	18/9/64- Entretien égouts	1.75
Excelsior Acc. de bureau	1/10/64- Sec. papeterie	16.40
Pecteau Signs Enrg.	2796 - Serv. inc. ent. caserne	31.42
" " "	- " " outillage	3.00
Fonderie Pont-Viau Ltée.,	4863 - coupe eau et égouts	32.83
" " "	4890 - Entretien aqueduc	15.90
" " "	4894 - " "	29.68
" " "	4916 - " "	21.20
" " "	4940 - Coupe eau et égouts	11.64
" " "	4941 - Entretien égouts	3.44
" " "	5045 - " "	32.06
" " "	5210 - Coupe eau et égouts	6.87
" " "	5225 - Entretien aqueduc	21.36
" " "	5259 - Entretien égouts	18.32
Garage J.L. Gauthier	Sep. 64- Service des incendies	119.55
" " "	- arroseuse	88.99
" " "	- Balai	33.41
" " "	- Flotte autos	44.39
" " "	- Ambulance	21.44
" " "	- Flotte autos réparations	159.53
" " "	- Enseignes de circulation	54.82
" " "	- Serv. parcs et ter. jeux	.74
" " "	- Serv. ent. arbres, gazon, etc.	5.12
" " "	- Ent. voirie	6.34
" " "	- Flotte de camions	197.68
" " "	- Flotte autos gaz et huile	205.09
" " "	- Flotte autos réparations	73.08
" " "	- Flotte autos gaz et huile	275.78
" " "	- Flotte autos réparations	49.00
" " "	Oct. 64- Service des incendies	102.69
" " "	- Ambulance gaz et huile	11.64
" " "	- Ambulance réparations	34.34
" " "	- Flotte autos gaz et huile	28.05
" " "	- Flotte autos réparations	36.85
" " "	- Balai gaz et huile	59.63
" " "	- Arroseuse	95.83
" " "	- Flotte autos gaz et huile	205.36
" " "	- Ent. et réparations	14.48
" " "	- Flotte autos gaz et huile	286.48
" " "	- Flotte autos réparations	26.09
" " "	- Garage mun. compresseur	5.36
" " "	- Balai	7.11
" " "	- Flotte de camions	225.64
General Binding Corp.	10963 - Sec. papeterie	66.36
" " "	10843 - " "	12.46
General Motors Pr.	820 - Garage municipal camion 8	11.82
Gestetner Canada Ltd.,	48870 - Sec. papeterie	3.53
" " "	54975 - Miméographie	3.18
" " "	55684 - " "	104.31
" " "	54535 - " "	33.08
" " "	52983 - " "	22.00
" " "	53620 - Service des incendies	3.53
" " "	53619 - Miméographie	3.53
" " "	53628 - Serv. parcs olympiades	3.53

## Rés. 64-722 DEPENSES ( Suite )

## COMPTES A PAYER: ( Suite )

L.P. Girard Window Cleaning, Goineau et Bousquet Cie Ltée.,	Oct. 64	- Ent. hôtel de Ville	\$ 45.00
" " "	17180	- Serv. parcs et ter. j.	2.07
" " "	17969	- " " "	5.38
" " "	7814	- " " "	17.81
" " "	21825	- " " "	30.53
" " "	27154	- " " "	6.42
" " "	7211	- " " "	7.47
" " "	18226	- Serv. incendies matériel	1.48
" " "	21213	- " " "	1.54
J.T. Guimond et Fils	18/6/64	- Service police uniformes	126.84
" " "	13/10/64	- " " "	38.08
" " "	12/8/64	- " " "	373.59
" " "	5/10/64	- " incendies "	166.02
Hamel Asphalte Const. Ltée., Francis Hankin & Co. Ltd.,	18/9/64	- Entretien aqueduc	250.00
" " "	5243	- Coupe d'eau et d'égouts	900.68
" " "	4927	- Entretien d'égouts	58.15
Hydro-Québec	11500	- Eclairage de rues	1,076.32
" " "	239003	- Piscine municipale	70.84
Imperial Overhead Door Co.	3839	- Service incendies divers	132.50
Imprimerie Philip Ltd.,	5383	- Secrétariat papeterie	143.20
Inter-City Transport Ltée.,	101820	- Enseignes de rues	1.75
Jaquays, Starke & Co.	5613	- Piscine entretien	7.84
" " "	5836	- " " "	5.93
" " "	5590	- " " "	175.54
Jarry Automobile Inc.,	54091	- Flotte autos	15.50
" " "	54143	- " " "	12.43
Keuffel & Esser of Canada	25820	- Bureau ingénieur	12.67
" " "	26097	- " " "	29.15
J. Lacasse	7/10/64	- Service parcs hockey	238.50
A.D. Lalande	5/9/64	- " " olympiades	47.70
Gérard Landry Inc.,	11/8/64	- " " ent. chal.	46.80
Laurier & Lessard Enrg.	2335	- " " ter. j.	6.50
Laval Saw Sharp Enrg.,	41	- Ent. arbres, gazon	7.50
Lessard Police Equip. Enrg.,	26/10/64	- Service ambulance	18.34
Marco Medical Supplies	5675	- Service incendies matériel	82.27
Raymond Massie	3814	- " " divers	14.78
" " "	3810	- Bureau ingénieur	30.01
McGraw Hill Co.	31760	- " " papeterie	20.56
John Meunier	5619	- Entret. piscine	19.61
" " "	5638	- " " "	97.95
" " "	5640	- " patageuses	28.25
Ministère de la Famille	646	- Assistance sociale	246.66
Office Equipement Co.,	21339	- Sec. papeterie	52.68
Paquette & Guy Ltée.,	août 64	- Serv. parcs ter. j.	44.42
" " "		- Ent. chalets piscine	145.87
" " "		- Ent. égouts	1.72
" " "		- Coupe eau et égouts	22.90
" " "		- Travaux publics	23.91
" " "		- Ent. arbres et gazon	31.71
" " "		- Serv. police ens. circ.	135.82
" " "		- Ent. aqueduc	22.26
Rodolphe Pépin	11/8/64	- Serv. parcs ter. j.	15.00
" " "	15/9/64	- Frais lég. pub. rel. ext.	10.00
Photostat Corporation	3279	- Sec. papeterie	108.97
Pitney-Bowes of Canada	72773	- Timbres	13.55
Poupart, Melançon et Thomas	28/10/64	- Frais de perception	177.02
" " "	13/10/64	- " " "	124.58
" " "		- " " "	10.00
Provost Auto Electric Ltée.,	13/10/64	- Camion voirie	51.35
" " "	8/10/64	- " " "	37.29
Quincaillerie Alvo Ltée.,	24/9/64	- Eclairage de rues	89.04
" " "	2/10/64	- Sev. inc. matériel	7.49
" " "	2/10/64	- " " "	3.82
" " "	2/10/64	- " " "	7.06

## Rés. 64-722 DEPENSES ( Suite )

## COMPTES A PAYER: ( Suite )

Raymond Sports	5116	- Serv. parcs réc. baseball	\$ 36.57
S.O. Riverin & Cie Ltée.,	2107	- Enseignes de rues	79.43
Sanfax Corp.	2871	- Entretien égouts	336.74
"	2672	- " "	434.17
Sanitank Inc.,	14265	- " "	150.00
Sicard Inc.,	29991	- Garage municipal balai	50.51
"	27290	- " " arroseuse	13.95
Spectralite Co.	3822	- Enseignes de rues	115.54
Stinson Reeb Supply Co.	9091	- Serv. parcs football	50.88
" "	7548	- Serv. parcs "	50.88
" "	8348	- " " "	50.88
" "	7807	- " " "	50.88
Viau-Rambler	1/10/64	- Serv. police autos	13.50
" "	1/9/64	- " " "	12.60

TOTAL DES COMPTES A PAYER: ----- \$ 16,028.44

## ACHATS PAYES COMPTANT:

Claude Jérôme	Recensement	\$ 144.00
"	perception	162.00
"	Bureau ingénieur	73.50
"	permis	46.50
Robert Léonard	Serv. parcs et réc. football	10.00
Claire Fortin	" " lois. int.	20.00
Jacques Dagenais	Incendies - salaires	8.00
René Calvé	" "	19.50
F. Beaupré	" "	15.00
Pacelli Boisvert	" "	56.50
André Bertrand	" "	28.50
J.P. Dansereau	" "	3.00
C. Bertrand	" "	3.00
Robert Crevier	" "	37.50
Jean Gauthier	" "	24.00
Richard Brisebois	" "	24.00
Jean Larocque	" "	3.00
Bernard Valiquette	" "	15.00
Roland Lacasse	" "	3.00
R. Beaugard	" "	12.00
Georges Paquette	Vidanges	3,457.68
" "	Serv. parcs et ter. jeux	12.50
Jean Bergeron	Entretien aqueduc	364.00
" "	Nettoyage des rues	88.00
" "	Coupe d'eau et d'égouts	192.00
" "	Entretien d'égouts	80.00
" "	Entretien voirie	64.00
" "	Travaux publics	48.00
Mme. Thérèse Rousseau	Entretien hôtel de Ville	180.00
Les Services d'Entretien Laval	" "	400.00
Gilles Tétreault	Assistance publique salaire	130.00
Georges Brissette	" " "	130.00
Claire Laxallée	Serv. parcs et réc. piscine	7.50
Normand Dorris	Serv. " " "	7.50
Loisirs St. Louis	" " " loisirs inté.	100.00
O. Leclerc	Serv. " " balle molle	9.00
Emile Gougeon	Réclamations égouts	12.00
Académie Artistique	Patinage de fantaisie	45.00
Jean-Guy Maréchal	Remboursement service 1964	13.68
P.P. Bergeron	Serv. incendies salaires	19.50

Rés. 64-722 DEPENSES ( Suite )

ACHATS PAYES COMPTANT: ( Suite )

Armand Bertrand	Entretien voirie	\$ 21.00
Ministre des Finances	Coupe d'eau et d'égouts	200.00
"	Remboursement amendes et frais	316.00
The Montreal Star Co.	C. Rec. serv. inc. règl. 449	55.30
Opinions de l'Île Jésus	C. Rec. Eclairage règl. 450	27.20
"	C. Rec. achat terr. et drainage règl. 451	27.20
"	C. Rec. garage et cas. règl. no. 452	27.20
Le Devoir	C. Rec. incendies règl. 449	40.00
"	C. Rec. Eclairage règl. 450	31.25
"	C. Rec. Achat terrain et drainage 451	31.25
Société St. Vincent de Paul	Dons	300.00
Mme. R.C. Hébert	Travaux publics location entrepôt	55.00
"	Frais de représentation	950.00
London Life Ins. Co.	Assurance maladie	2,458.01
Bernard Langevin	Secrétariat salaire	1,000.00
Atlas Sterilized Wiping Pr.	Service incendies loc. caserne	225.00
Maurice Legault	Service police divers	40.00
Gaston Arcand	Secrétariat divers	50.00
Synd. National du Rach. des Rentes Seigneuriales	dépenses diverses	3.22
Château Frontenac	Frais lég. et ex. dépenses congrès	153.39
Trans-Canada Air Lines	Frais lég. et ex. dépenses congrès	72.00
Oscar Borris	permis de chiens S.P.A.	23.50
Klébert Therrien	Serv. inc. aménagement caserne	80.94
Jean-Guy Filion	Incendies - salaires	8.00
	Petite caisse	1,006.39
Banque Provinciale	Service dette coupons int.	69,269.56
"	Rachat d'obligations	78,600.00
Pierre Gagnon	Remboursement taxe service 63	4.80
Michel Langevin	Serv. parcs ter. jeux	12.00
Roy Royal Ltée.,	Remboursem. réfection trottoirs	45.00

TOTAL ACHATS PAYES COMPTANT: ----- \$ 161,201.57

FONDS CAPITAL - SECTION GENERALE.

Pépinière Beaumont Ltée.,	Pav. et Trottoirs règl. no. 339	\$ 604.35
Desjardins & Sauriol Ltée.,	Trottoirs règl. no. 380	8,789.95
Pépinière Beaumont Ltée.,	Trottoirs règl. no. 380	1,124.33
Pépinière Beaumont Ltée.,	Pav. et Trottoirs règl. 387	83.70
Pépinière Beaumont Ltée.,	Pavage et Trot. règl. 388	393.61
Pépinière Beaumont Ltée.,	Pavage et Trot. règl. 391	192.51
Mes Savard & Rouleau	Egouts règl. no. 403	300.00
Mes Savard & Rouleau	Egout règl. no. 402	150.00
Mes Savard & Rouleau	Elargis. Berri règl. no. 415	25.00
Gauthier, Renaud & Mongrain	" " règl. no. 415	36.80
Les Piscines Val-Mar Ltée.,	Aménagement parc règl. no. 442	13,832.05

TOTAL FONDS CAPITAL - SECTION GENERALE: ----- \$ 25,532.30

Rés. 64-722 DEPENSES ( Suite )

FONDS CAPITAL - SECTION AQUEDUC:

B-7 Construction Inc.,	Centrale Eau r�gl. 349	\$ 3,002.00
Mme Marc Gamache	Centrale Eau r�gl. 349	125.00
TOTAL: -----		\$ 3,127.00

SALAIRES:

Loisirs -----	\$ 1,281.04
Administration -----	\$ 4,375.44
Service Incendies -----	\$ 3,450.53
Usine de filtration -----	\$ 5,055.63
Voirie -----	\$ 6,044.99
Police -----	\$ 11,348.04

TOTAL DES SALAIRES: ----- \$ 31,555.67

R E C A P I T U L A T I O N .

COMPTES A PAYER: -----	\$ 16,028.44
ACHATS PAYES COMPTANT: -----	\$ 161,201.57
FONDS CAPITAL - SECTION GENERALE: -----	\$ 25,532.30
FONDS CAPITAL - SECTION AQUEDUC: -----	\$ 3,127.00
SALAIRES: -----	\$ 31,555.67
TOTAL: -----	\$ 237,444.98

Rés. 64-723 OUVERTURE DE SOUMISSIONS.

LES soumissions re ues pour la construction de la caserne de pompiers et du garage municipal telle que pr vue au r glement no. 452 sont d pos es. Il est constat  que les scell s n'ont pas  t  bris s. Elles sont ensuite ouvertes et se lisent comme suit:

Charles Duranceau Lt�e., -----	\$ 284,400.00
H�roux et Robert Lt�e., -----	\$ 306,000.00
Sphere Construction Lt�e., -----	\$ 309,540.00
Lauzanne Const. Lt�e., -----	\$ 308,720.00
Solid Const. Lt�e., -----	\$ 316,194.00
Prieur Entreprises Inc., -----	\$ 289,000.00

Rés. 64-723 OUVERTURE DE SOUMISSIONS ( Suite )

---

Brassard Const. Ltée., ----- \$ 282,007.00

Léonard J. Weber Const. Co., ---- \$ 268,818.00

TOUS les soumissionnaires énumérées ci-haut ont fourni un chèque certifié de \$ 20,000.00 et un consentement de garantie d'une compagnie d'assurances.

Il est résolu à l'unanimité:

QU'une vérification et une étude de ces soumissions soient faites avec M. Gilbert Moreau avant de prendre une décision.

Rés. 64-724 CERTIFICATS DE PROGRES: LAGACE CONSTRUCTION LTEE.

---

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Lagacé Construction Ltée., des sommes mentionnées ci-après pour les travaux de pavage et de trottoirs exécutés en vertu des règlements mentionnés ci-dessous:-

Certificat d'acceptation finale pour les travaux de pavage et de trottoirs exécutés en vertu du règlement no. 370 approuvé par Desjardins & Sauriol, I.C. ----- \$ 1,042.22

Certificat de progrès no. 6 pour les travaux de pavage et de trottoirs exécutés en vertu du règlement no. 388, approuvé par Desjardins & Sauriol, I.C. ----- \$12,496.81

Certificat d'acceptation finale pour les travaux de trottoirs exécutés en vertu du règlement no. 334, approuvé par Desjardins & Sauriol, I.C. ----- \$ 848.55

Rés. 64-725 COMPTE DE LA CITE DE MONTREAL.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 2,905.45 à la Cité de Montréal pour l'intervention du Service des Incendies de Montréal, le 2 septembre pour un incendie survenu au 191 Boul. des Laurentides à Pont-Viau.

Rés. 64-726 COMPTE: M. FERNAND LEMAY, A.G.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 1,917.00 à M. Fernand Lemay, A.G., pour les recherches, arpentages, calculs, plans et descriptions techniques des lots nos. 43, 44, 47, 48, 55 et 43-34 faisant partie du terrain inondé du Marigo à l'est de la rue St. Hubert que la Cité de Pont-Viau se propose d'acquérir de l'Hydro-Québec.

Rés. 64-727 CERTIFICAT FINAL: HAMEL ASPHALTE CONSTRUCTION CIE LTEE.

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 15,913.76 à Hamel Asphalte Construction Cie Ltée., pour les travaux d'aqueduc exécutés en vertu du règlement no. 401, suivant le certificat d'acceptation finale approuvé par Beaudry, Dupuis, Morin & Routhier, I.C. De ce montant, une somme de \$ 8,051.25 sera payable conjointement à Lagacé Construction Ltée., et Hamel Asphalte pour la réfection du pavage du Boul. des Laurentides prévue au règlement no. 401 et exécutée par Lagacé Construction pour le compte de Hamel Asphalte.

Rés. 64-728 COMPTES: MES SAVARD & ROULEAU, AVOCATS.

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Mes Savard & Rouleau, avocats, des comptes détaillés ci-après:-

Honoraires pour mise en demeure à M. Raymond Brodeur concernant les distributeurs automatiques d'huile à chauffage -----	\$ 50.00
Honoraires concernant la réclamation de la Commission des Accidents de Travail à Lalande et Frères Ltée., -----	\$ 50.00
Honoraires concernant une opinion légale relativement à la réglementation des salles de danse -----	\$ 50.00
Honoraires et mémoires de frais dans la cause Michael Sukosz - vs - Cité de Pont-Viau -----	\$ 988.30

Rés. 64-729 COMPTE: M. EUGENE THERRIEN.

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 400.00 à M. Eugène Therrien pour les frais d'expertise de l'expropriée Mme. Dudinsky pour l'expropriation de la troisième partie du lot no. 36, le tout suivant l'ordonnance du 29 octobre 1964 de la Régie des Services Publics.

Rés. 64-730 COMPTE: BLOUIN, PAQUETTE ET ASSOCIES LTEE.

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement des sommes mentionnées ci-après à Blouin, Paquette et Associés Ltée., pour les comptes détaillés ci-dessous:-

Rés. 64-730 COMPTE: BLOUIN, PAQUETTE ET ASSOCIES LTEE ( Suite )

---

Honoraires pour expertise et com-  
parution devant la Régie des Ser-  
vices publics pour l'expropriation  
de la troisième partie du lot no.  
36 appartenant à Mme. Dudinsky ----- \$ 350.00

Expertise des lots P 11-10, P 11-7,  
P 11-8, requis pour la construction  
du garage municipal et la caserne  
de pompiers telle que prévue par  
le règlement no. 451 ----- \$ 150.00

Rés. 64-731 HONORAIRES: ME PAUL TRUDEAU.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 591.10 à Me  
Paul Trudeau, avocat, pour le mémoire de frais de la deuxième expropria-  
tion de la partie du lot no. 36 appartenant à Mme. Dudinsky, tel que  
fixé par la Cour Supérieure, le 5 juin 1964.

Rés. 64-732 COMPTES: M. MAURICE DESROCHES, A.G.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à M. Maurice Desroches, A.G.,  
des comptes détaillés ci-dessous:-

Plan et description technique des  
terrains à homologuer en vue de  
l'aménagement d'un parc dans la  
partie centrale de Pont-Viau ----- \$ 350.00

Arpentage, plan et description  
technique des parties de lots  
requis pour l'élargissement  
de la rue St. Hubert ----- \$ 850.00

Rés. 64-733 PROJET DE SUBDIVISION.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'approuver le projet de subdivision d'une partie  
du lot no. 46, soit les lots nos. 46-333, -334, -335, -336, situés  
du côté nord de la rue Roussillon, le tout tel que décrit sur le  
plan préparé le 26 octobre 1964 par M. J. André Laferrière, A.G.

Rés. 64-734 PROJET DE SUBDIVISION.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

Rés. 64-734 PROJET DE SUBDIVISION ( Suite )

D'approuver le projet de subdivision d'une partie du lot no. 51, soit les lots nos. 51-222, -223, -224, -225 et -226, situés du côté nord de la rue Roussillon, le tout tel que décrit sur le plan préparé par M. J. André Laferrière, A.G., en date du 2 décembre 1964.

Rés. 64-735 MUTATIONS.

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les changements nécessaires aux rôles d'évaluation et de perception pour les mutations du mois de septembre 1964:-

DE:	A:	LOT NO.:
Gérard Contant,	Lazar Const. Co. (20%) Tyne Vale Invest. Co. (80%)	32-573P, 32-574P
Gustave Dubuc Inc.,	Placements Lantho Ltée., 11600 rue Guertin, Montréal, Qué.	52-A-57, 53-A-59 & 60, 53-A-58P
Entreprises Dubord Inc.,	B.T.G. Const. Ltée., 123a. Boul. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	41-1-189-2, 46-255 356, 46-252, 45-352, 345, 342, 341, 340, 346, 42P 308-3-7.
Frank Augustin,	Jean-Baptiste et Philippe Bergeron, 3610 rue Messier, Montréal, Qué.	36-399
Marcel Bissonnette,	Hector Robert, 6560 rue Louis-Hébert, Montréal, Qué.	6-134, 133
Maurice Taillon,	Raoul Dubord, 485 Boul. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	42-357
Roger Beauchemin,	Lazar Const. Co. (20%) Tynevale Invest. Co. (80%)	32-575, -576, 32-574P, 587, 588, 589, 590.
Commission Hydroélectrique,	Louis Larocque, 164 Boul. Lévesque, Pont-Viau, Qué.	43P
Jean-Paul Nadeau,	Le Directeur, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	51-134
Marcel Gingras et Dame Albertine Vachon,	Cité de Pont-Viau	9-2-5P, 9-2-4P
Roland Gauthier & Dame Florence Labelle,	Jean-Pierre Gauthier, 1357 Boul. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	35-90
Richard Binette,	Cité de Pont-Viau,	34-34-55P

Rés. 64-735 MUTATIONS ( Suite )

DE:	A:	LOT NO.:
David Chartrand,	Gérard Contant, 385 Boul. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	36-359P, 36-358P
Murphy Oil Co. Ltd.,	Murphy Oil "Québec" Ltd. Montréal, Qué.	46P
Déclaration de transmission Antonio De Paoli, ( DECEDE )	Faustina Silvio De Paoli, Giacomo De Paoli, Mpe. Adèle De Paoli Vallar, Dedele de Paoli,	41-2-69
Pont-Viau Car Wash,	Cité de Pont-Viau	9-4-7P
Henri Chevalier,	Bernard Cournoyer, 334 Ch. de Lorraine, Pont-Viau, Qué.	45-216
Pierre Dastous,	Emile Barrette, 1664 rue Joliette, Montréal, Qué.	41-2-179
Déclaration de transmission Dame Juliette Mailloux, Nor- mandin, ( DECEDEE )	Roland Normandin, 431 Av. Alexandre, Pont-Viau, Qué.	41-2-136
Robert Chandonnet,	Hector Clément et Dame Flora Pichette,	34-1-1-53
Robert Chandonnet,	Philippe Nadeau, 335 rue St. André, Pont-Viau, Qué.	34-1-1-54
Philippe Nadeau,	Robert Chandonnet, 339 rue St. André, Pont-Viau, Qué.	34-1-1-53
Gérard Mercier,	Ratté & Fils Ltée., 132 rue Laval, Laval des Rapides, Qué.	45-295
Alphonse Laferrière,	Mlle Lucille Laferrière, 404 Ch. de Bretagne, Pont-Viau, Qué.	46-217
Pierre Dastous,	Horace Goyer, 525 rue Cardinal, Chomedey, Qué.	41-1-274
Thomas Lavoie,	Louis-Georges Migneault, 255 rue Limoges, apt. 4, St-Vincent-de-Paul, Qué.	32-540, 43-451
Pierre Dastous,	Mlle Lucille Beaulieu, 2880 Boul. Lèvesque, Duvernay, Qué.	308-3-19
John W. Stimson,	Laurent Routhier & Dame Denise Perreault, 131 rue Prault, Pont-Viau, Qué.	41-1-128
Pierre Dastous,	Antonio De La Foresta, 639 rue Jacques Brodeur, St-Vincent-de-Paul, Qué.	308-1-13

Rés. 64-735 MUTATIONS ( Suite )

DE:	A:	LOT NO.:
Roger Hacala & Dame Madeleine Letartre,	Vicky Setion Chenot, 570 Av. Alexandre, Pont-Viau, Qué.	41-2-187
Roger Brunet Const. Ltée.,	Bertrand Poulin, 5310 rue Fabre, Montréal, Qué.	53-A-145
Louis Larocque,	Gérard Poirier, 5110 Boul. Gouin ouest, Montréal, Qué.	43-37, 43P

Rés. 64-736 PLAN: CIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA.

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la Cie de Téléphone Bell du Canada à déplacer un poteau sur le Boul. Lèvesque, à l'est du Boul. des Laurentides le tout tel qu'indiqué sur le plan no. 701, soumis le 2 décembre 1964.

Rés. 64-737 POINTS D'ALIMENTATION POUR ECLAIRAGE DE RUES.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'approuver les plans soumis par l'Hydro-Québec indiquant les points d'alimentation dans les servitudes de l'Hydro-Québec pour l'éclairage des rues installé par la Cité en vertu du règlement no. 450.

Les points d'alimentation sont aux endroits suivants:-

- A l'arrière des lots, entre les rues Limoilou et Notre-Dame de Fatima, au sud de la rue Brest;
- A l'arrière des lots, entre l'Avenue des Alouettes et la rue Limoilou, au sud de la rue Brest;
- A l'arrière des lots, entre les rues Carignan et Fleur de Lys, à l'ouest de l'Avenue de la Sorbonne.

Rés. 64-738 REMBOURSEMENT DE CHEQUE DE DEPOT.

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à remettre à Lagacé Construction Ltée., leur chèque certifié au montant de \$ 2,300.00 qui accompagnait leur soumission du 24 septembre 1963 pour la construction de trottoirs et de pavage prévue au règlement no. 434.

Rés. 64-739 LOCATION DE LIGNES TELEPHONIQUES.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la location de six (6) lignes télé-  
phoniques pour la transmission de musique à partir de l'Hôtel de Ville  
aux patinoires situées dans les cinq (5) parcs de la Cité.

Rés. 64-740 REMUNERATION DES CONCIERGES.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement des sommes mentionnées  
ci-après aux concierges des différentes écoles dont les salles ou les  
gymnases sont utilisés par la Cité pour l'organisation de loisirs in-  
térieurs. Les arrangements ci-après mentionnés ont été approuvés par  
les concierges et la Commission Scolaire de Pont-Viau:-

Ecole St. Antoine, M. Presseau, pour la période du 1/12/64 au 1/6/65 -----	\$ 60.00 par mois
Ecole Don Bosco, M. Vézina -----	\$ 40.00 par mois
Ecole St. Jean, M. Charbonneau -----	\$ 40.00 par mois
Ecole de la Présentation de Marie, M. Théoret -----	\$ 10.00 par mois
M. Henri Desjardins, contre-maître des concierges, pour la période du 1/11 au mois de mai 1965 -----	\$ 100.00

Rés. 64-741 DEPENSES POUR LE SERVICE DE LA RECREATION.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement des dépenses énumérées  
ci-après pour le Service des Parcs et de la Récréation:-

Instructeurs pour cours de ballet  
dans la Paroisse St. Gilles, \$ 25.00  
par semaine pour 10 semaines;

Cours de tissage en collaboration avec  
les autorités provinciales, ces cours  
se donneront dans la bibliothèque 4  
après-midi par semaine pendant cinq (5)  
semaines durant les mois de janvier et  
février;

Débourré de \$ 150.00 pour location de  
glace artificielle pour un club de hockey  
juvénile jouant dans une ligue juvénile  
de Montréal.

Rés. 64-741 DEPENSES POUR LE SERVICE DE LA RECREATION ( Suite )

---

Achat d'équipements pour gardiens de buts pour les différents clubs de hockey, de Raymond Sports Enrg., pour une somme de \$ 1,321.20.

Rés. 64-742 ACHAT D'UNE MACHINE A PHOTOCOPIER.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'achat de Canadian Reproduction Equipment and Supply Ltd., d'une machine à photocopier de marque " S.C.M. " électrostatic, no. 33 pour la somme de \$ 1,145.00, moins une allocation d'échange de \$ 125.00 pour la machine termo-fax utilisée actuellement par le Service de la Police, laissant un solde de \$ 1,020.00. Cette machine est pour l'usage du Service de la Police.

Rés. 64-743 DEMISSION ET ENGAGEMENT DE CONSTABLES-BRIGADIERS.

---

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'accepter la démission de M. Joseph Gingras comme constable-brigadier et de le remplacer par M. Charlemagne Desjardins, 176 rue Cousineau à Pont-Viau.

Rés. 64-744 RAPPORT DU SERVICE DE LA POLICE.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le Directeur du Service de la Police à fournir des statistiques de son service pour les années 1963 et 1964 au comité d'étude de police judiciaire de la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus.

Rés. 64-745 RAPPORT DU SERVICE DE LA POLICE.

---

LE rapport du Service de la Police pour le mois de novembre 1964 est présenté au Conseil.

Rés. 64-746 SUBVENTION DU COMMISSARIAT DES INCENDIES.

---

LE Conseil prend connaissance de la lettre en date du 11 novembre 1964 de l'Honorable Pierre Laporte, Ministre des Affaires Municipales informant le Conseil que son ministère met à la disposition de la Cité de Pont-Viau une subvention de \$ 12,500.00 pour la construction de la caserne de pompiers et une subvention égale à 50% d'une dépense de \$ 116,536.40, soit \$ 58,268.20 pour l'achat de deux camions-pompes, d'un camion-échelle, d'une voiture de secours et d'accessoires à incendie.

Il est proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

DE remercier l'Honorable Pierre Laporte de ce substantiel octroi qui réduira d'autant le montant payable par les contribuables de la Cité de Pont-Viau.

Rés. 64-747 VENTE DU CAMION ET DE LA POMPE-REMORQUE DU SERVICE DES INCENDIES.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'offre faite par Pierre Thibault (Canada) Ltée., d'acheter le camion et la pompe-remorque du Service des Incendies, incluant une échelle manuelle, une hache, une pince Monseigneur, une sirène, le tout pour la somme de \$ 950.00.

Rés. 64-748 ACHAT D'EQUIPEMENT POUR LE CAMION DE SECOURS.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'achat d'équipement pour l'unité de secours pour une somme de \$ 7,407.58, soit tous les items mentionnés dans la recommandation soumise et préparée par M. Claude Lacasse, Chef du Service des Incendies.

Rés. 64-749 ACHAT D'UN CAMION DE SECOURS.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

DE demander une soumission à Pierre Thibault (Canada) Ltée., pour l'achat d'un camion de secours tel que recommandé par le Commissariat des Incendies et suivant le plan et les spécifications préparés par M. Lacasse, Chef du Service des Incendies.

Rés. 64-750 COURS DE PLONGEUR.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser six (6) membres de la Brigade du Service des Incendies à suivre un cours d'homme-grenouille et à défrayer le coût de ce cours qui est de \$ 50.00 par homme soit un total de \$ 300.00. Ces cours sont donnés par M. Lépine de Water World Diving Inc., au Centre Culturel et Sportif, Boulevard St. Joseph à Montréal. Ces cours comportent 20 leçons et un certificat est émis à la fin du cours par le Service des Ecoles Professionnelles Privées du Gouvernement Provincial.

Rés. 64-751 REMUNERATION DES CONCIERGES.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 40.00 à M. Raoul Forgue, concierge de l'école St. Jean en dédommagement du travail qu'il a fait pour les trois séries de cours donnés aux aspirants-pompier à l'école St. Jean.

Rés. 64-752 CESSION DE LOTS POUR RUE.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'accepter les lots énumérées ci-après, cédés et abandonnés par Riverview Investment Corporation pour l'ouverture ou le prolongement des rues nommées ci-dessous:-

Les lots 42-534 et 42-525 pour le prolongement de la rue Carignan;

Le lot 42-519 pour le prolongement de la rue Poitou;

Le lot 42-502 pour le prolongement de la rue Rousillon;

Le lot 42-552 pour le prolongement de la rue Brest;

Le lot 42-551 pour le prolongement de la rue Vaucluse;

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Pont-Viau, un contrat avec les propriétaires de ces lots pour leur cession à la Cité.

Rés. 64-753 ACHATS DE TERRAINS DE L'HYDRO-QUEBEC.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE la Cité de Pont-Viau achète de l'Hydro-Québec, les terrains submergés du Marigo, soit une partie des lots 43, 43-34, 44, 47, 48 et 55 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Vincent de Paul, d'une superficie de 29.1344 arpents carrés au prix de \$ 1,100.00 l'arpent carré, soit \$ 32,047.84 payable comptant à la signature de l'acte de vente, aux conditions suivantes:-

- 1.- L'acte sera exécuté devant le notaire choisi par la Cité de Pont-Viau, mais devra être préalablement approuvé par les avocats du service du Contentieux de l'Hydro-Québec;
- 2.- La Cité paiera le coût de l'acte de vente, de son enregistrement et d'une copie pour l'Hydro-Québec;
- 3.- La Cité paiera toutes les taxes municipales et scolaires, répartitions d'église, etc., à compter de la date du contrat de vente;
- 4.- La Cité prendra l'immeuble dans l'état où il se trouve actuellement sans prétendre à aucune diminution de prix par suite d'un défaut de contenance du terrain;
- 5.- La Cité n'exigera pas de la commission qu'elle délivre ledit immeuble en y indiquant les bornes;
- 6.- La Cité n'exigera pas de la commission aucune clôture de division;
- 7.- La Cité n'exigera de la commission aucun titre, ni certificat de recherche;

Rés. 64-753 ACHATS DE TERRAINS DE L'HYDRO-QUEBEC ( Suite )

---

- 8.- La Cité prendra l'immeuble vendu dans l'état où il se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble;
- 9.- La Cité renoncera pour elle-même, ses représentants, successeurs et ayants droit, à toutes réclamations contre la commission pour tous dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient être causés par quelque cause que ce soit, par érosion, infiltration, inondation, refoulement des eaux et/ou de la glace et/ou dûs aux eaux et/ou à la glace de la Rivière des Prairies et des opérations du barrage et de la centrale que possède la commission sur ladite Rivière des Prairies.
- 10.- La Cité acceptera toutes les autres clauses de servitude que la commission insère dans ses contrats de vente de lots proches de la Rivière des Prairies.

L'Hydro-Québec, à son assemblée tenue le 18 novembre 1964, sur réserve de l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil, a été autorisée de vendre à la Cité de Pont-Viau les lots ci-haut mentionnés. La Cité de Pont-Viau pourra signer l'acte de vente dès qu'elle aura obtenu les approbations nécessaires pour le règlement d'emprunt concerné.

Rés. 64-754 AVIS DE MOTION.

---

M. l'échevin Marcel Dufresne présente un avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera proposé un règlement pourvoyant à l'achat de l'Hydro-Québec des terrains submergés du Marigo et à un emprunt de \$ 40,000.00 pour ces fins.

Rés. 64-755 AVIS DE MOTION.

---

M. l'échevin P.M. Lessard présente un avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera proposé un règlement pourvoyant à l'acquisition de parties de lots en vue de l'élargissement des rues Denoyers et St. Hubert, à l'enfouissement des fils électriques et à un emprunt de \$ 37,000.00 pour ces fins.

Rés. 64-756 AVIS DE MOTION.

---

M. l'échevin L. Gabriel Farley présente un avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera proposé un règlement pour amender le règlement no. 218 concernant le zonage et l'usage des terrains et des bâtiments dans la Cité de Pont-Viau aux fins de permettre la construction d'immeubles de maximum de trois (3) étages sur les terrains situés du côté nord du Boulevard de la Concorde entre le Roul. Goineau et les limites est de Pont-Viau dans cette partie de la zone D-11.

Rés. 64-757 PROJET DE SUBDIVISION.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'approuver le projet de subdivision d'une partie du lot no. 42-1, soit les lots 42-1-2, 42-1-3 et 42-1-4, situés sur le côté est de la rue Goineau, au nord du Boulevard Lévesque, le tout tel que décrit sur le plan préparé en date du 29 octobre 1964, par M. J. André Laferrière, A.G.

Rés. 64-758 CEDULE D'ENLEVEMENT DE LA NEIGE.

---

M. Gilles Beaudry, Ingénieur de la Cité soumet au Conseil les plans de rues indiquant comment se fera l'enlèvement de la neige. Sur ce plan, les rues en bleu sont celles où les rues seulement seront déblayées et les rues en rouge sont celles où les rues et les trottoirs seront déblayés.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Bruno Faucher,  
SECONDE PAR: M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'approuver cette cédule de déblaiement de la neige telle que soumise par M. Beaudry.

Rés. 64-759 EMPLOYE EN FONCTION POUR CAS URGENT.

---

M. l'échevin René Patenaude propose qu'un employé de la voirie soit en service les samedi et dimanche afin de pouvoir répondre aux demandes des citoyens durant la fin de semaine et aux cas urgents qui peuvent se présenter.

LE secrétaire-trésorier vérifiera la convention collective des employés de la voirie pour déterminer s'il est possible de faire travailler un employé durant la fin de semaine et une solution sera proposée à une prochaine séance.

Rés. 64-760 ENTRETIEN DES PATINOIRES.

---

Proposé par M. l'échevin L. Gabriel Farley,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

D'affecter sept (7) employés au déblaiement et à l'arrosage des patinoires. Avec ce nombre d'employés, il sera possible de faire l'entretien des patinoires sept jours par semaine. Quatre (4) employés réguliers seront affectés à l'équipe de nuit et M. Beaudry, Ingénieur de la Cité est autorisé à engager trois (3) employés supplémentaires à cette fin.

Rés. 64-761 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE.

---

LE Conseil prend connaissance des demandes énumérées ci-après pour les changements au règlement de zonage:-

Demande de M. Roméo Felton, demeurant au 655 Boul. des Laurentides à Pont-Viau afin que les lots nos. 7-104 et 32-800 lui appartenant, fassent partie de la zone D-10 qui est une zone commerciale;

LE Conseil est d'avis que la demande de M. Felton est logique étant donné que son terrain a front sur le Boulevard des Laurentides. Cependant, il est d'opinion que, vu que son terrain est adjacent à celui de l'école St. Antoine, le zonage ne soit changé que sur présentation d'un projet précis pour éviter de créer des préjudice à l'école adjacente à son terrain et aux résidences ayant front sur la rue St. Louis.

Demande de M. Harold Watson, demeurant au 750 rue Lahaie qui voudrait que son terrain soit zoné commercial. Ce terrain, le lot no. 308-3-3, est situé sur la rue Lahaie, dans une zone de maisons unifamiliales et cette demande a été refusée à plusieurs reprises afin de ne pas créer d'inconvénients aux résidents de la zone A-9.

Rés. 64-762 DEMANDE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN STUDIO DE CULTURE PHYSIQUE.

LE Conseil prend connaissance des renseignements fournis par M. Richard Beaupré et Alfred Gregory qui désirent établir un studio de culture physique au 5 rue Corbeil, chambre 109.

LE Conseil n'a pas objection à l'établissement d'un studio de culture physique à cet endroit en autant que les propriétaires se conformeront aux dispositions des règlements municipaux.

Rés. 64-763 SOUHAITS DES FÊTES.

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

QUÉ, étant donné qu'il y a quatre journaux locaux qui circulent dans Pont-Viau, et qu'il serait assez onéreux d'offrir les souhaits des fêtes à l'occasion de Noël et du Jour de l'An par la voie des journaux, le Conseil est d'opinion d'envoyer à tous les contribuables et résidents de Pont-Viau une lettre résumant les activités municipales de l'année qui vient de s'écouler et offrant à toute la population les vœux du Conseil à cette occasion.

Rés. 64-764 AJUSTEMENTS POUR TAXES D'EAU ET DE SERVICE.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les corrections nécessaires aux rôles d'évaluation et de perception pour les résidents mentionnés ci-après qui sont arrivés ou sont déménagés après le recensement.:-

Taxes d'eau et de service à imposer:

		VALEUR LOCATIVE:	SERVICE:	EAU:
Station Texaco, 440 Boul. des Laurentides, Pont-Viau, Qué.	1964			\$32.00
Mc Lean, Michel, 27b. Lévesque, Pont-Viau, Qué.	1964	432	\$ 4.32	\$ 7.00
Lalonde, P.A., 27a. rue Lahaie, Pont-Viau, Qué.	1964	528	21.12	28.00
TOTAL: -----			\$ 25.44	\$ 67.00

Taxes d'eau et de service à créditer:

			SERVICE:	EAU:
Bissonnette, Raymond 146 Bul. Léger, Pont-Viau, Qué.	1964	Arrivé en juillet	\$ 8.25	\$ 4.67
Ethier, Roland 1050 Bousquet, apt. 1, Pont-Viau, Qué.	1964	Carte double	30.72	28.00

*J.P.*

Rés. 64-764 AJUSTEMENTS POUR TAXES D'EAU ET DE SERVICE ( Suite )

		SERVICE:	EAU:
	Mathon, J.D. 241 rue Boischatel, Pont-Viau, Qué.	1964 Propriétaire depuis juillet	\$ 32.55
	Plomberie St. Christophe, 12 rue Proulx, Pont-Viau, Qué.	1964 Pas d'eau	\$ 33.00
	Rouleau, Yvon 468a. Laurentides, Pont-Viau, Qué.	1964 Carte double	15.36      18.67
	Tétreault, André 289 rue Jubinville, Pont-Viau, Qué.	1964 Carte double	31.60      28.00
	Tétreault, André 289 rue Jubinville Pont-Viau, Qué.	1964 Changement de valeur locative	2.20
	TOTAL: -----	\$ 120.68	\$ 112.34
1964	Bilodeau, Roger, 50 Boul. Léger, apt. 4	Arrivé le 1er juillet 1964	\$ 4.25
1964	Bissonnette, Raymond 146 Boul. Léger	Propriétaire	41.27
1963	Bonneau, Jacques, 420 rue Jubinville	Déménagé le 1er novembre 1963	24.98
1964	Bourelle, Arthur 169 rue Cousineau,	Pas de chambreur	8.00
1964	Cyr, Honny, 517 Av. Alexandre,	Pas de chambreur	4.00
	Dairy Queen, 235 Boul. Concorde	Fermé depuis le 1er octobre 1964	28.00
1964	Fontaine, Roger 72 Boul. Lévesque,	Pas de chambreur	4.00
1964	Gagnon, Lévis 581 Lahaie, apt. 4	Arrivé le 1er août 1964	4.09
1964	Kunter, Rhéal 1081 Patenaude, apt. 4	Arrivé le 1er juillet 1964	9.47
1961	McKim, James, 465 rue Cousineau,	Compte payé par nouveau propriétaire	28.00
1964	McLean, Michel, 27b. Lévesque,	Arrivé le 1er août	11.32
1964	Marchand, Mme. Cécile 412 Lahaie, apt. 4	Arrivé le 1er juillet 1964	7.87
1956 à 64	Paquette, Denis, 20 rue Desnoyers,	Insolvable, déménagé	337.32

Rés. 64-764 AJUSTEMENTS POUR TAXES D'EAU ET DE SERVICE ( Suite )

			<u>EAU ET SERVICE:</u>
1964	Perron, Jean-Paul 1046 Bousquet, apt. 1	Arrivé le 1er septembre 1964	4,89
1964	Paquette, Gilles, 381 Boul. Coineau		38,40
1963	St. Gelais, Marguerite, 511 rue Lahaie	Carte double	33,44
1964	Tissus Colette, 237 Boul. Laurentides	Carte double	64,80
1964	Therrien, Jean-Rock, 1017 Laurentides,	Maison de chambre	75,20
1964	Bélisle, George 199 Ch. Bretagne,	Propriétaire	50,32
TOTAL: -----			\$ 779,62

Rés. 64-765 ACTION DE FRASER BRACE ENGINEERING CO. LTD.

LE Conseil prend connaissance du bref d'assignation et déclaration signifiée à la Cité de Pont-Viau par les procureurs de Fraser Brace Engineering Co. Ltd., relativement à la retenue de \$ 49,800.00 faite par la Cité comme retenue pour le retard apporté à l'exécution de l'agrandissement de la Centrale de Traitement d'Eau construite par ladite compagnie Fraser Brace Engineering.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Bruno Faucher,  
SECONDE PAR: M. l'échevin Marcel Dufresne,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'autoriser Mes Savard & Rouleau, avocats, à représenter la Cité de Pont-Viau dans cette affaire et à faire toutes les procédures nécessaires pour contester cette action.

Rés. 64-766 RAPPORT DEMANDE A M. C.E. GRAVEL, I.C.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

DE demander à M. C.E. Gravel, I.C., de produire dans le plus bref délai possible, un rapport détaillé concernant la réparation ou le remplacement des trois prises d'eau de la station de pompage, tel que demandé par la résolution du Conseil adoptée le 3 août 1964, résolution no. 64-438.

Rés. 64-767 HOTEL DE VILLE FERME.

Il est résolu à l'unanimité:

QUE les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés le 8 décembre 1964, jour de la fête de l'Immaculée Conception.

Rés. 64-768 AVIS RE: PAIEMENT COMPTANT DU COUT DES TROTTOIRS.

---

Il est résolu à l'unanimité:

D'autoriser le secrétaire-trésorier à aviser tous les propriétaires concernés que le coût de la construction de trottoirs exécutés en vertu du règlement no. 380 peut être payé comptant par tous ceux qui le désirent.

Rés. 64-769 REVUE DES POLICIERS.

---

Son Honneur le Maire informe les Membres du Conseil que le Syndicat des Policiers demande l'autorisation de publier une revue et de solliciter auprès des marchands locaux des annonces pour cette revue. Les profits de cette publication seraient utilisés pour constituer un fond social pour les policiers.

LES Membres du Conseil demandent d'inviter l'éditeur de cette revue, M. Dulude, à venir rencontrer le Conseil à la prochaine séance.

Rés. 64-770 RECHERCHES RE: REGLEMENT NÔ. 283.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

DE demander au secrétaire-trésorier de rechercher dans les archives et de compiler toutes les demandes, la correspondance, les résolutions et la réglementation reçues ou faites concernant le règlement no. 283 qui regarde les fils conducteurs reliés à une antenne de télévision communautaire.

Rés. 64-771 STATIONNEMENT REGLEMENTE.

---

Il est résolu à l'unanimité:

D'autoriser le Directeur de la Police à limiter le stationnement à 30 minutes sur le côté nord et sud du Boulevard de la Concorde, entre les rues St. Hubert et St. André et à poser des enseignes de circulation en conséquence.

Rés. 64-772 VERIFICATION D'ENSEIGNES DE CIRCULATION.

---

Il est résolu à l'unanimité:

DE demander au Directeur du Service de la Police de faire une vérification et une étude des enseignes de circulation " STOP-ARRET " dans la partie nord-est de Pont-Viau.

Rés. 64-773 AJOURNEMENT.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'ajourner la séance du Conseil à lundi le 14 décembre 1964, à 8:00 heures du soir.

DEUXIEME SESSION.

---

A 8:10 heures du soir, lundi le 14 décembre 1964 s'ouvre la deuxième session de la séance ordinaire du Conseil ajournée le 7 décembre 1964. Son Honneur le Maire Roger Provost préside la séance du Conseil à laquelle assistent MM. les échevins: Guy Lefort, René Patenaude, Bruno Faucher, Marcel Dufresne, P.M. Lessard, ainsi que le secrétaire-trésorier.

La prière est dite.

Rés. 64-764 REVUE DES POLICIERS.

---

M. Dulude, éditeur et imprimeur est présent au Conseil pour donner les explications concernant la revue des policiers. Cette revue serait publiée annuellement pour les bénéficiaires du fonds social du Syndicat des Policiers. 25% des profits iraient aux policiers. Les revenus proviendraient d'annonces sollicitées auprès des marchands locaux et de Montréal. Le Syndicat des Policiers devrait en outre signer un contrat de cinq (5) ans, résiliable de part et d'autre tous les ans.

AVANT de prendre une décision et de donner l'autorisation, il est résolu à l'unanimité que le Conseil fasse une étude de cette proposition.

Rés. 64-775 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'accepter la soumission en date du 7 décembre 1964 de Léonard J. Weber Construction Co., au montant de \$ 268,818.00 pour la construction de la caserne de pompiers et du garage municipal.

CEPENDANT, cette résolution ne prendra effet que lorsque toutes les approbations requises par la Loi auront été reçues pour le règlement no. 452.

Rés. 64-776 COMPTE POUR SONDAGES.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 700.00 à la Cie Nationale de Forage et Sondage Inc., pour les sondages effectués à la demande de M. Gilbert Moreau, Architecte, sur le terrain où doit être érigé le garage municipal et la caserne de pompiers.

Rés. 64-777 COMPTE: DESJARDINS & SAURIOL, I.C.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Desjardins & Sauriol, I.C., de la somme de \$ 416.56 en paiement des honoraires pour la surveillance des travaux de pavage et de trottoirs exécutés en vertu du règlement no. 388, suivant le certificat de progrès no. 6.

Rés. 64-778 HONORAIRES: MES SAVARD & ROULEAU, AVOCATS.

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Mes Savard & Rouleau, avocats, des sommes mentionnées ci-après:-

Honoraires concernant l'émission de lettres patentes pour amender la charte de la Cité de Pont-Viau -----	\$ 1,543.09
Honoraires pour procédures d'homologation de certains lots pour l'agrandissement du parc Marcel Dufresne -----	\$ 559.70

Rés. 64-779 COMPTE: M. J.A. ROUSSEL.

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard ,  
Secondé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 175.00 à M. Jean  
Roussel, Dessinateur, pour la préparation de plans pour les travaux  
d'éclairage de rues du règlement no. 450 et pour la revision de la  
compilation cadastrale.

Rés. 64-780 COMPTE: LAGACE CONSTRUCTION.

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement de la somme de \$ 2,752.34 pour la  
correction de pavage effectué sur le Boulevard des Laurentides, à la  
suite des travaux d'aqueduc exécutés en vertu du règlement no. 401.

Rés. 64-781 REMBOURSEMENT D'UNE OBLIGATION.

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

CONSIDÉRANT que la Banque Provinciale du Canada a payé avec  
subrogation une obligation de \$ 500.00 de la Cité de Pont-Viau, portant  
le numéro D-79, faisant partie de l'émission au montant de \$ 55,000.00  
faite en vertu du règlement no. 72, émission datée du 1er janvier 1946  
et échéant du 1er janvier 1947 au 1er janvier 1966, au taux de 3%;

CONSIDÉRANT que ladite obligation a été volée avec les  
coupons d'intérêts et annexés, lors d'un vol qui s'est produit entre  
les 2 et 3 novembre 1961, à la succursale de la Banque Provinciale du  
Canada à St. Jérôme;

CONSIDÉRANT que ladite obligation volée devenait échue le  
1er janvier 1963 et que la Cité de Pont-Viau consent à payer en argent  
l'obligation en question, plus les intérêts courus du 1er janvier 1952  
au 1er janvier 1963 inclusivement, pour remplacer l'obligation et les  
coupons d'intérêts qui a été volée, soit un total de \$ 672.50 afin  
d'éviter la réimpression de l'obligation échue;

Rés. 64-781 REMBOURSEMENT D'UNE OBLIGATION ( Suite )

---

CONSIDERANT que la Banque Provinciale du Canada s'engage à rembourser à la Cité de Pont-Viau de tout montant qui pourrait être éventuellement payé par la Cité en capital, intérêts et frais relativement à ladite obligation et auxdits coupons et à l'indemniser de toute réclamation quelconque et de toutes pertes ou dommages qu'elle pourrait subir par suite du paiement visé ci-dessus;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'acquiescier à la demande de la Banque Provinciale du Canada;

EN CONSEQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit:-

LA Cité de Pont-Viau accepte de payer en argent l'obligation numéro D-79, au montant de \$ 500.00, échéant le 1er janvier 1963, avec les coupons d'intérêts nos. 12 à 34 inclusivement, échéant du 1er janvier 1962 au 1er janvier 1963 inclusivement, soit un total de \$ 672.50.

Rés. 64-782 CERTIFICAT DE PROGRES: PIERRE BRASSARD LTEE.

---

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Pierre Brassard Ltée., de la somme de \$ 27,302.27 pour les travaux d'installation d'éclairage de rues avec distribution souterraine exécuté sur différentes rues en vertu du règlement no. 450.

Rés. 64-783 GARANTIE MINIMUM POUR DEBLAIEMENT DE LA NEIGE.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le paiement à Z. Cloutier & Fils de la somme de \$ 585.00 représentant la balance due sur la garantie minimum de \$ 3,000.00 pour le déblaiement de la neige pour la saison 1963-1964.

Rés. 64-784 OUVERTURE DE SOUMISSIONS.

---

LES soumissions reçues pour les travaux d'électricité et d'éclairage pour l'entrepôt et la cour arrière de la Centrale de Traitement d'Eau sont déposées. Elles sont ensuite ouvertes et se lisent comme suit:-

M. Jean Normandin , 459 rue Limoulu, Pont-Viau -----	\$	1,250.00
Chomedey Electric Inc., 218 rue Tourangeau, Pont-Viau -----	\$	2,050.00
M. Roger Desjardins, 237 rue St. Hubert, Pont-Viau -----	\$	1,146.00
Electric Maintenance Industries Inc., 200 Cousineau, Pont-Viau -----	\$	1,565.20
M. Gérard Morasse, 8 rue Jubin- ville, Pont-Viau -----	\$	1,452.52

Rés. 64-784 OUVERTURE DE SOUMISSIONS ( Suite )

---

M. Goyet Barrette, 84 rue Grenon,  
Pont-Viau ----- \$ 847.00

PROPOSE PAR: M. l'échevin Marcel Dufresne,  
SECONDE PAR: M. l'échevin P.M. Lessard,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, soit celle de M. Goyet Barrette, dont le montant de la soumission est de \$ 847.00.

M. Barrette devra faire les travaux d'électricité dans un délai de deux (2) semaines, le tout tel que spécifié sur le plan et le devis préparés par M. Gilles Beaudry, Ingénieur de la Cité, qui est également chargé de la surveillance desdits travaux.

Rés. 64-785 ACHAT D'UN DEVIDOIR ET BOYAU POUR L'ARROSAGE DES PATINOIRES.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'achat et l'installation de Pierre Thibault (Canada) Ltée., d'un dévidoir et de boyau de caoutchouc qui sera installé sur un des camions de la voirie et qui servira à arroser les patinoires de la Cité. Le coût estimatif de l'achat et de l'installation est d'environ \$ 682.00.

Rés. 64-786 ACHAT D'INDICATEUR DE BORNE-FONTAINES.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin René Patenaude,  
Et résolu à l'unanimité:

DE faire l'achat de 300 poteaux indicateurs de borne-fontaines, au prix de \$ 1.90 chacun de la maison Daigle et Frères Ltée., de Cowansville.

Rés. 64-787 ARPENTAGE DE RUES SUR LE LOT 42.

---

Proposé par M. l'échevin Bruno Faucher,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser M. Maurice Desroches, A.G., à piqueter et border les rues projetées sur le lot 42, selon les exigences de M. Gilles Beaudry, Ingénieur de la Cité, en prévision des travaux d'égouts et d'aqueduc qui doivent être exécutés sur ces rues en vertu des règlements nos. 457 et 458.

Rés. 64-788 PROBLEMES DE CIRCULATION.

---

LE Conseil prend connaissance de l'étude des statistiques des accidents survenus sur le Boul. des Laurentides pour l'année 1963. Le rapport montre qu'il y a eu 697 accidents sur le Boul. des Laurentides causant des dommages évalués à \$ 172,493.00 et blessant 76 personnes.

Rés. 64-788 PROBLEMES DE CIRCULATION ( Suite )

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Et résolu à l'unanimité:

QU'après étude de ces statistiques, certaines suggestions soient faites au Ministère de la Voirie aux fins d'améliorer la circulation sur le Boul. des Laurentides et de réduire le nombre d'accidents, des blessés et des dommages causés par ces accidents.

QUE copie de cette enquête de circulation pour l'année 1963 soit adressée au Ministère de la Voirie;

QUE demande soit faite audit Ministère d'installer des signaux de circulation à l'intersection des rues Grenon et Tourangeau sur le Boul. des Laurentides;

QUE les lumières de circulation sur ledit Boulevard soient synchronisées;

QUE les virages à gauche sur ledit Boulevard ne soient permis qu'à la rue Tourangeau et au Boul. de la Concorde;

QUE des lignes blanches soient tracées pour indiquer clairement chaque voie de circulation;

QUE de nouveaux feux de circulation plus visibles soient installés sur ledit Boulevard;

Rés. 64-789 COURS DE PERFECTIONNEMENT.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE la somme de \$ 93.02 soit remboursée à M. Gilles Beaudry, Ingénieur de la Cité, qui a subi avec succès les cours et les examens en architecture paysagiste.

Rés. 64-790 ACHAT D'UN CAMION DE SECOURS.

---

Proposé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'accepter la soumission de Pierre Thibault (Canada) Ltée., pour l'achat d'un camion de secours, pour le prix de \$ 14,800.00, le tout tel que spécifié dans la soumission de Pierre Thibault (Canada) Ltée., en date du 14 décembre 1964 et suivant le plan soumis et préparé en collaboration avec le Chef de Pompiers, M. Claude Lacasse.

CETTE unité de secours comprend 1 camion de marque G.M.C., année 1965, modèle T 966603 avec cabine basculante et une carrosserie construite d'après les plans soumis, mesurant 198 pouces de long par 78 pouces de hauteur en acier, intérieur fini contreplaqué et avec isolation de laine en fibres de verre, avec compartiments tels que spécifiés sur les plans. Un générateur de 6,000 watts est également inclus dans ladite soumission.

Rés. 64-791 RAPPOORT DU SERVICE DE LA RECREATION.

---

LE Conseil prend connaissance du rapport préparé par M. Arthur Lessard, Directeur du Service de la Récréation, pour le mois de novembre 1964.

Rés. 64-792 RAPPOORT DU SERVICE DES INCENDIES.

---

LE Conseil prend connaissance du rapport du Service des Incendies pour le mois de novembre 1964.

Rés. 64-793 CONTRAT POUR L'ENLEVEMENT DES VIDANGES.

---

Proposé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Secondé par M. l'échevin Marcel Dufresne,  
Et résolu à l'unanimité:

D'accorder le contrat pour l'enlèvement des vidanges dans tout le territoire de la Cité de Pont-Viau pour l'année 1965, à M. Georges Paquette, 17 rue Grenon à Pont-Viau, au prix et conditions suivantes:-

Cueillette des vidanges dans toutes les rues de la Cité, deux fois par semaine, au prix de \$ 10.00 par année, par logements habités ou local commercial habité. L'enlèvement des vidanges se fera conformément aux dispositions du règlement no. 429. M. Georges Paquette s'engage à fournir les camions, le personnel nécessaire pour l'exécution de ce contrat et en plus, il s'engage à trouver le dépôt, payer le loyer exigé et l'entretien du dépôt s'il y a lieu.

M. Paquette devra également fournir à la Cité une copie des polices d'assurances couvrant ses véhicules et sa responsabilité comme entrepreneur. Ce contrat ne pourra être transféré ou cédé à d'autres personnes, compagnie ou société sans le consentement de la Cité.

Pour le calcul du montant annuel du contrat, le taux de \$ 10.00 par logement ou local commercial habité sera multiplié par le nombre de logements ou locaux commerciaux habités plus 50 au 1er janvier 1965 pour le premier semestre et ledit taux de \$ 10.00 sera multiplié par le nombre de logements ou locaux commerciaux habités plus 50 au 1er juillet 1965 pour le second trimestre.

Rés. 64-794 ACHAT DE CLOTURES A NEIGE.

---

Proposé par M. l'échevin René Patenaude,  
Secondé par M. l'échevin P.M. Lessard,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'achat de clôtures à neige pour être installées dans le parc Chénier du côté ouest de l'Avenue des Alouettes.

Rés. 64-795 ACHAT D'UN DACTYLO ELECTRIQUE.

---

Proposé par M. l'échevin Guy Lefort,  
Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'achat d'un dactylo électrique pour la secrétaire du Service de la Récréation.

CORRESPONDANCE RECUE.

---

LE Conseil prend connaissance de la correspondance reçue:-

Remerciements de M. et Mme. Guy Lefort pour les témoignages de sympathies à l'occasion du décès de la mère de Mme. Guy Lefort et remerciements de M. Guy Lefort pour les voeux de prompt rétablissement à l'occasion de son séjour à l'hôpital;

Lettre du Marché Union demandant que des enseignes " DEFENSE DE STATIONNER " soient installées en face de leur magasin sur le Boul. des Laurentides. Le Conseil ne peut accéder à cette demande car il ne serait pas permis aux clients de ce marché de stationner à cet endroit et que ceci ne réglerait pas leur problème;

Lettre du Ministère de la Santé informant le Conseil que la Carrière Normont installera dans un avenir rapproché des appareils pour éliminer la poussière;

Lettre de M. Jean Rochon, Député de Laval à la Chambre des Communes et lettre du Directeur du Service Postal concernant la possibilité d'établir un bureau de poste à Pont-Viau;

Lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de Pont-Viau remerciant le Conseil de la réception offerte par la Cité à ladite association à l'occasion de leur dixième anniversaire;

Lettre de l'Association des détaillants en alimentation du Québec concernant les heures de fermeture des établissements commerciaux;

Lettre de la Commission Scolaire de Pont-Viau informant le Conseil qu'un délégué représentant les villes sera choisi prochainement pour faire partie du comité de planification de la Commission Scolaire Régionale;

Résumé des séances d'études tenues à Vancouver le 16 novembre 1964 et dont le thème était les relations inter-municipales;

La séance est levée.

  
MAIRE DE LA CITÉ DE PONT-VIAU

  
SECRETARE-TRESORIER DE LA CITÉ DE PONT-VIAU